





PRIORITÉS SANTÉ | ÉDUCATION

STRATÉGIE DE GESTION DES DÉPENSES

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Ce document ne répond pas au Standard sur l'accessibilité des sites Web. Un service d'assistance pour consulter le contenu de ce document sera cependant offert à toute personne qui en fait la demande en communiquant au 418 643-1529 ou, par courriel, à l'adresse communication@sct.gouv.qc.ca

Stratégie de gestion des dépenses et renseignements supplémentaires Budget de dépenses 2024-2025

Dépôt légal - Mars 2024 Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN: 978-2-550-96990-7 (imprimé) ISBN: 978-2-550-96991-4 (en ligne)

ISSN 2561-6315 (imprimé) ISSN 2561-6323 (en ligne)



LE MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Le gouvernement du Québec poursuit sa gestion rigoureuse des dépenses tout en s'assurant de répondre aux besoins de la population. En adéquation avec la volonté des Québécoises et des Québécois, il a fait le choix de réinvestir dans les services publics et de prioriser le financement des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

La croissance du Budget de dépenses 2024-2025

Le Budget de dépenses 2024-2025 s'élève à 124,3 milliards de dollars. Il propose un niveau de dépenses qui permettra à l'État québécois d'accroître ses investissements jugés incontournables pour maintenir et améliorer les services publics, ainsi qu'en assurer l'accessibilité et la pérennité.

Au-delà des investissements prioritaires pour la santé et les services sociaux, l'éducation et l'enseignement supérieur, des sommes sont également prévues afin de soutenir l'ensemble de la population québécoise et les collectivités, en plus d'agir sur nos priorités économiques.

Une gestion moderne de nos ressources humaines

La transformation des pratiques de gestion des ressources humaines gouvernementales se poursuit. Le gouvernement prend les mesures nécessaires pour s'affirmer en tant qu'employeur de choix. La Stratégie de gestion des ressources humaines 2023-2028 permettra au gouvernement de se démarquer dans un marché du travail de plus en plus compétitif, tout en veillant à une amélioration des services aux citoyennes et citoyens. Ce vaste chantier de modernisation de la gestion des ressources humaines s'ajoute aux transformations que nous avons amorcées dans les dernières années, dont la refonte en profondeur des processus de dotation en 2022.

Le renouvellement des conditions de travail

Au cours des derniers mois, le gouvernement a été engagé dans une importante ronde de négociations avec le personnel des secteurs public et parapublic. Des ententes de principe ont été conclues avec plus de 450 000 employées et employés des secteurs de la santé et services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Des avancées importantes ont été obtenues, notamment en matière d'organisation du travail et de reconnaissance de l'expertise du personnel. Notons, par exemple, la mise en place de mesures pour améliorer la stabilité des équipes-écoles et pour assurer des soins de santé de qualité dans un réseau qui fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Je suis fière des progrès réalisés lors de ces négociations et je salue l'ouverture démontrée par l'ensemble des parties.

Les négociations se poursuivent avec les autres groupes de syndiqués.

La performance de l'État toujours au premier rang

Pour le gouvernement, accroître la performance de l'administration publique est prioritaire. Nous veillons à ce que chaque dollar investi dans nos initiatives, nos projets et nos programmes génère un maximum de retombées. À cet égard, le Tableau de bord de la performance de l'administration publique permet d'évaluer la performance de l'administration publique et de favoriser la mise en place des meilleures pratiques.

Nos marchés publics : un levier important pour l'économie du Québec

Les mesures prises par notre gouvernement pour favoriser l'achat de produits et de services auprès des entreprises québécoises ont donné les résultats escomptés. Après une année de mise en oeuvre de la Stratégie gouvernementale des marchés publics, les acquisitions de biens québécois ont connu une hausse de 330 M\$, l'objectif étant d'atteindre, à terme, en 2025-2026, une hausse de 1,5 G\$.

L'action gouvernementale se poursuivra, en 2024-2025, au bénéfice des entreprises québécoises et particulièrement des PME. Un nouveau système électronique d'appel d'offres sera d'ailleurs déployé.

Les marchés publics doivent mieux répondre aux besoins et aux enjeux actuels du secteur de la construction. C'est pourquoi nous entendons également introduire de nouveaux modes de réalisation dits alternatifs dans la règlementation sur les contrats de travaux de construction afin de favoriser la performance, l'innovation et la collaboration dans ce secteur d'activité.

Des choix pour l'avenir

Les choix budgétaires que présente cette Stratégie de gestion des dépenses 2024-2025 reflètent la volonté du gouvernement à offrir aux Québécoises et Québécois des services publics accessibles, de qualité et toujours plus efficaces.

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor,

Sonia LeBel

TABLE DES MATIÈRES

SECTION A

FAITS SAILLANTS	A-1
LE BUDGET DE DÉPENSES	A-2
Le Budget de dépenses consolidées 2024-2025	A-2
Le Budget de dépenses de programmes 2024-2025	A-3
LA GESTION RIGOUREUSE ET EFFICIENTE DES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES	A-13
L'exécution et le suivi du budget de dépenses	A-13
Les améliorations au cadre financier	A-13
LA GESTION DES EFFECTIFS ET DES RESSOURCES HUMAINES	A-15
La croissance prévue des effectifs 2024-2025	A-15
La gestion des ressources humaines	A-17
Le renouvellement des conditions de travail	A-22
Le bilan des travaux de l'Institut de la pertinence des actes médicaux	A-24
LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE	A-26
Une administration publique performante au service des citoyens	A-26
La poursuite des actions pour soutenir les ministères et les organismes	A-27
LES MARCHÉS PUBLICS	A-30
Un régime d'intégrité renforcé, un cadre normatif évolutif	A-30
L'achat québécois et responsable	A-31
Les pratiques novatrices en matière d'accompagnement des organismes publics	A-32
Un nouveau système électronique d'appels d'offres	A-32

TABLE DES MATIÈRES

SECTION B

LES	DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT	B-1
1.	Les dépenses consolidées du gouvernement	B-1
2.	Les dépenses consolidées du gouvernement selon l'organisation financière	B-2
	Annexe 1 Dépenses consolidées par grand portefeuille	B-5
LE B	BUDGET DE DÉPENSES DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES	B-7
1.	Les dépenses budgétaires 2023-2024	B-7
2.	Le budget de dépenses 2024-2025	B - 9
	Annexe 1 Budget de dépenses	B-16
	BUDGETS DES FONDS SPÉCIAUX, DES ORGANISMES AUTRES QUE GÉTAIRES, DES RÉSEAUX ET DES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE	B-19
1.	Les résultats des entités consolidées en 2024-2025	B-19
2.	Les résultats des fonds spéciaux en 2024-2025	B-20
3.	Les résultats des organismes autres que budgétaires en 2024-2025	B-22
4.	Les résultats des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur en 2024-2025	B-23
5.	Les résultats des comptes à fin déterminée en 2024-2025	B-24
6.	L'évolution de la prévision des résultats des entités consolidées en 2023-2024	B-25
	Annexe 1 Résultats probables 2023-2024 des fonds spéciaux	B-29
	Annexe 2 Résultats probables 2023-2024 des organismes autres que budgétaires	B-32
	RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2024-2025 CATÉGORIE ET PAR BÉNÉFICIAIRE	B-35
1.	La répartition des dépenses de programmes par catégorie	B-35
2.	La répartition des dépenses de programmes par bénéficiaire	B-56
	Annexe 1 Répartition du Budget de dépenses 2024-2025 par portefeuille et par catégorie	B-57
	Annexe 2 Répartition des dépenses de programmes 2024-2025 par portefeuille et par bénéficiaire	B-58

	S EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES, S RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC ET DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT	B-59
1.	. Le niveau d'effectifs 2024-2025 et la croissance anticipée	B-59
2	. La consommation prévue en 2023-2024	B-60
3	. La consommation réalisée en 2022-2023	B-61
	Annexe 1 Consommation des effectifs 2022-2023 – Loi sur la fonction publique	B-63
	Annexe 2 Consommation des effectifs 2022-2023 – Hors fonction publique	B-66
	Annexe 3 Dénombrement redressé des effectifs des organismes publics	B-69
	Annexe 4 Lexique	B-71
APF	PENDICE	B-73
	Appendice A ndicateurs économiques et budgétaires	B-75
	\.1 Évolution des dépenses de programmes, du service de la dette et des dépenses budgétaires	B-76
-	A.2 Évolution au Québec de certains indicateurs spécifiques	B-77
	A.3 Dépenses par portefeuille	B-78

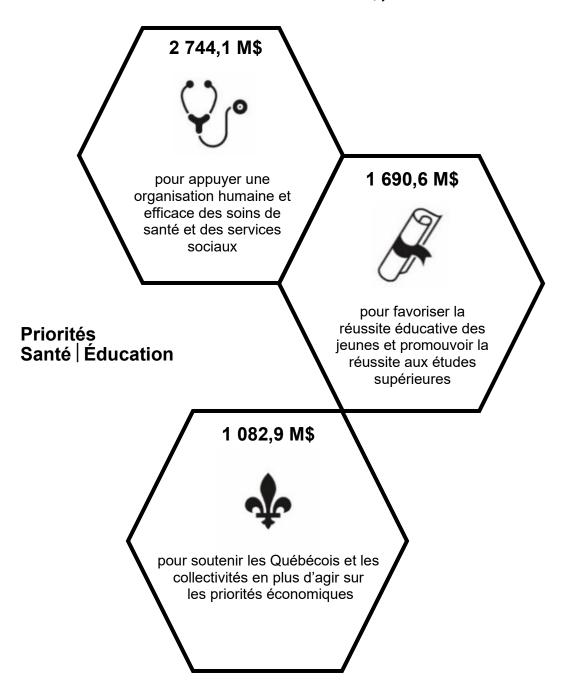
SECTION A

STRATÉGIE DE GESTION DES DÉPENSES



FAITS SAILLANTS BUDGET DE DÉPENSES 2024-2025

CROISSANCE DES DÉPENSES DE PROGRAMMES 2024-2025 DE PRÈS DE **9** MILLIARDS **\$**, DONT



LE BUDGET DE DÉPENSES

LE BUDGET DE DÉPENSES CONSOLIDÉES 2024-2025

Pour l'exercice 2024-2025, le gouvernement poursuit une gestion rigoureuse visant à répondre aux enjeux prioritaires des Québécois. L'État prévoit le financement nécessaire afin d'assurer les activités des programmes administrés par les entités gouvernementales, dont les ministères et les organismes, en adéquation avec ses priorités.

Les dépenses d'un portefeuille ministériel regroupent celles des entités, ainsi que les dépenses financées par le régime fiscal dont la nature correspond au domaine couvert par ses fonctions¹. Les dépenses consolidées représentent quant à elles les dépenses des portefeuilles auxquelles s'ajoute le service de la dette.

Les dépenses consolidées du gouvernement pour l'exercice financier 2024-2025 sont en augmentation de 6 580,0 M\$ par rapport aux dépenses consolidées probables de l'exercice 2023-2024, ce qui représente une croissance de 4.4 %.

En excluant le service de la dette, les dépenses des portefeuilles consolidées sont en augmentation de 4,6 % en 2024-2025, comparativement aux dépenses des portefeuilles consolidées probables de l'exercice 2023-2024, pour s'établir à 147 815,0 M\$.

Budget de dépenses consolidées^{1,2}

(en millions de dollars)

	2024-2025	2023-2024	Variation %
Santé et Services sociaux	61 909,0	59 428,0	4,2
Éducation	22 364,0	20 452,0	9,3
Enseignement supérieur	11 060,0	10 684,0	3,5
Autres portefeuilles	53 082,0	50 783,0	4,5
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	(600,0)	-	
Dépenses des portefeuilles	147 815,0	141 347,0	4,6
Service de la dette	9 762,0	9 650,0	1,2
Dépenses consolidées	157 577,0	150 997,0	4,4

Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances

Une information détaillée est présentée aux Renseignements supplémentaires, au chapitre « Les dépenses consolidées du gouvernement. ».

LE BUDGET DE DÉPENSES DE PROGRAMMES 2024-2025

Le Budget de dépenses de programmes 2024-2025 s'élève à 124 272,2 M\$, en croissance de 8 992,2 M\$, ou de 7,8 %, par rapport à la dépense probable comparative de l'exercice financier 2023-2024.

Le cadre financier du Budget de dépenses 2024-2025 garantit le financement des missions de l'État afin de maintenir des services publics de qualité et d'en assurer l'accessibilité et la pérennité.

Depuis 2022-2023, les changements apportés au suivi de l'exécution du budget permettent de procéder à une réallocation annuelle d'environ 1 % des dépenses de programmes pour financer les priorités de l'État en cours d'exercice.

Sur la base des réinvestissements effectués au cours des dernières années, une réallocation des dépenses gouvernementales de 600,0 M\$ est anticipée dès le début de l'exercice 2024-2025. Cette réallocation contribue à maintenir le niveau de services aux citoyens.

Répartition de la croissance des dépenses de programmes^{1,2} (en millions de dollars)

		2024-2025 2023		2023-2024	Variat	Variation	
	Enveloppe	Mesures du Budget³	Total	Dépense probable comparative⁴	M \$	%	
Santé et Services sociaux	53 638,0	730,1	54 368,1	51 624,0	2 744,1	5,3	
Éducation	18 699,5	381,0	19 080,5	17 725,7	1 354,9	7,6	
Enseignement supérieur	8 821,7	9,5	8 831,2	8 495,5	335,7	4,0	
Autres ministères	26 352,8	729,1	27 081,9	25 999,0	1 082,9	4,2	
Fonds de suppléance	15 510,5	-	15 510,5	11 435,8	4 074,7	-	
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	(600,0)		(600,0)		(600,0)		
Dépenses de programmes	122 422,5	1 849,7	124 272,2	115 280,0	8 992,2	7,8	

Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Excluant la ventilation des dépenses d'infrastructures subventionnées planifiées au Plan québécois des infrastructures 2024-2034 et intégrées au Fonds de suppléance

³ Les mesures du Budget 2024-2025 sont inscrites au Fonds de suppléance.

⁴ La dépense probable comparative 2023-2024 est présentée dans les Renseignements supplémentaires.

Dépense probable comparative

Afin de faciliter la compréhension et surtout d'assurer une cohérence dans la présentation des données, la dépense probable est présentée sur la même base de comparaison que le Budget annoncé.

Ainsi, la dépense probable comparative s'obtient en excluant les éléments sans récurrence au Budget 2024-2025 de la dépense probable 2023-2024.

L'information sur le détail des éléments sans récurrence au Budget 2024-2025 est présentée dans les Renseignements supplémentaires.

PRINCIPALES CROISSANCES 2024-2025

Santé et Services sociaux

La santé et les services sociaux sont des missions centrales pour l'État. Au cours des dernières années, des gestes significatifs ont été posés pour assurer l'accès aux soins et aux services et favoriser une approche humaine et efficace.

Pour l'exercice 2024-2025, le ministère de la Santé et des Services sociaux dispose d'un budget de dépenses incluant les mesures du Budget de 54 368,1 M\$, soit une croissance de 2 744,1 M\$, ou de 5,3 % par rapport à la dépense probable comparative 2023-2024.

La croissance des dépenses en 2024-2025 permet entre autres au gouvernement de poursuivre ses engagements en matière de soutien aux aînés et aux personnes proches aidantes, d'améliorer les soins de première ligne et de renforcer les services en santé mentale, physique et intellectuelle ainsi qu'aux jeunes en difficulté.

De plus, les sommes additionnelles investies en 2024-2025 au ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi que dans son réseau, permettront notamment :

- d'accélérer le virage numérique du réseau de la santé;
- de bonifier les services de soutien à domicile:
- de répondre aux besoins croissants en protection de la jeunesse;
- d'assurer le maintien et le développement de mesures alternatives à l'hospitalisation;
- d'ajouter des lits pour répondre aux besoins grandissants de la population;
- de soutenir le déploiement des maisons des aînés et des maisons alternatives.

Éducation

Au cours des dernières années, plusieurs actions ont été initiées pour encourager la réussite et la persévérance scolaires. Dans le cadre du Budget 2024-2025, l'éducation continue d'être une priorité pour le gouvernement.

Ainsi, pour l'exercice 2024-2025, les dépenses du ministère de l'Éducation, incluant les mesures du Budget, totalisent 19 080,5 M\$, soit une croissance de 1 354,9 M\$, ou de 7,6 %.

La croissance des dépenses en 2024-2025 s'explique entre autres par le financement des facteurs de croissance visant à assurer la prestation de services de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que par les actions permettant de rendre la formation professionnelle plus attrayante.

De plus, la croissance du Budget de dépenses 2024-2025 permet au ministère de l'Éducation et à son réseau :

- de soutenir les élèves en difficulté;
- de poursuivre l'Offensive formation en construction;
- de rendre les postes à temps partiel plus attrayants;
- de maintenir en emploi les personnes retraitées du réseau de l'éducation;
- de soutenir et accompagner le personnel enseignant;
- de consolider les activités éducatives;
- · d'accélérer l'entretien du parc immobilier scolaire.

Enseignement supérieur

La diplomation aux études supérieures constitue un levier essentiel pour contrer la rareté de la maind'œuvre et favoriser le développement socio-économique du Québec. Ainsi, le gouvernement a mis en place plusieurs mesures au cours des dernières années pour investir dans ce domaine.

Pour l'exercice financier 2024-2025, un budget de dépenses incluant les mesures du Budget totalisant 8 831,2 M\$ est mis à la disposition du ministère de l'Enseignement supérieur, ce qui correspond à une croissance de 335,7 M\$, ou de 4,0 %.

L'augmentation des dépenses s'inscrit dans la poursuite des efforts des dernières années permettant d'améliorer la diplomation et la qualification en enseignement supérieur. Elle vise notamment à assurer le financement des facteurs de croissance des réseaux de l'enseignement supérieur, à favoriser l'accessibilité aux études collégiales et universitaires et à accroître la diplomation.

Par ailleurs, la croissance du Budget de dépenses en 2024-2025 permet au ministère de l'Enseignement supérieur :

- de valoriser le réseau universitaire québécois;
- de favoriser la diplomation pour la transition énergétique et d'autres domaines prioritaires;
- de soutenir les parcours de formation à l'enseignement;
- d'accroître le nombre de logements étudiants et entretenir le parc immobilier;
- de soutenir la transformation numérique des cégeps.

Autres ministères

Pour l'exercice financier 2024-2025, les dépenses des autres ministères incluant les mesures du Budget totalisent 27 081,9 M\$. Une croissance de 1 082,9 M\$ est observée, soit 4,2 %.

Le Budget 2024-2025 présente les mesures qui permettront au gouvernement de soutenir les Québécois et de poursuivre ses engagements. Les principales mesures concernent :

- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour poursuivre l'aide offerte par le programme Allocation-logement ainsi que financer adéquatement l'exploitation des habitations à loyer modique et le Programme d'adaptation de domicile;
- le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, pour poursuivre l'accélération de la transformation numérique gouvernementale;
- le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, pour répondre à la hausse importante de la clientèle en francisation et bonifier l'offre de services à certaines clientèles ainsi que pour soutenir l'offre de services en matière d'immigration;
- le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, pour des travaux sylvicoles et la production de plants forestiers.

Santé Québec

La Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace (L.Q. 2023, chapitre 34) a été sanctionnée le 13 décembre 2023. Cette loi a pour objet de mettre en place un système de santé et de services sociaux efficace, notamment en facilitant l'accès à des services de santé et à des services sociaux sécuritaires et de qualité, en renforçant la coordination des différentes composantes du système et en rapprochant des communautés les décisions liées à l'organisation et à la prestation des services.

Les dispositions de la Loi sont prévues entrer en vigueur, pour la majeure partie, six mois après sa sanction. Ainsi, les travaux du comité de transition sont en cours afin d'appuyer le déploiement, au cours de l'exercice 2024-2025, de Santé Québec, un organisme autre que budgétaire, qui prévoit notamment la fusion des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), excluant les établissements autochtones.

Le financement de Santé Québec considère certains éléments transitoires pour l'exercice 2024-2025 :

- En matière de planification des dépenses, l'article 45 de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01) prévoit que la présidente du Conseil du trésor dépose à l'Assemblée nationale le budget de dépenses des ministères et des organismes aux fins d'établir les crédits requis au cours de l'année financière:
- La structure budgétaire 2023-2024 du portefeuille « Santé et Services sociaux » demeure effective pour l'exercice 2024-2025 afin de compléter la transition;
- L'affectation du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) vers Santé Québec, plutôt qu'aux établissements publics du RSSS, sera considérée aux volumes du Budget de dépenses 2025-2026.

Actuellement, le MSSS affecte les sommes aux établissements dans le respect des enveloppes allouées par programme-service, dont le financement se retrouve principalement dans les éléments du programme 2 – Services dispensés à la population. Cette information est présentée au volume Crédits et dépenses des portefeuilles.

La Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2), tout comme la Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace, stipule que le financement et la reddition de comptes financière des établissements de santé et de services sociaux doivent se faire en fonction de ces programmes-services.

- L'enveloppe budgétaire ainsi que la structure de financement dédiées à Santé Québec seront principalement composées des sommes comprises aux éléments du programme 2 – Services dispensés à la population. Ces informations sont présentées au volume Crédits et dépenses des portefeuilles 2024-2025.
- La transparence concernant l'allocation des sommes au système de santé par programme-service sera préservée, à compter de l'exercice 2025-2026, dans les documents budgétaires déposés à l'Assemblée nationale.

ÉCART À RÉSORBER

La cible pluriannuelle des dépenses est mise en perspective avec les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux afin que l'écart annuel existant, le cas échéant, soit contrôlé. Ainsi, sur la base du cadre financier du Budget de dépenses 2024-2025, après intégration des nouvelles mesures annoncées, et en considération de la réallocation des dépenses de 600,0 M\$ en cours d'exercice 2024-2025, l'écart entre les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux et les objectifs de dépenses s'établit à 494,2 M\$ en 2025-2026 et à 1 292,3 M\$ en 2026-2027.

Écart à résorber¹ (en millions de dollars)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Coûts de reconduction des programmes	124 272,2	126 272,6	126 989,1
Objectifs de dépenses de programmes	124 272,2	125 778,4	125 696,7
Écart à résorber	-	494,2	1 292,3

¹ Les données étant arrondies, la soustraction des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

Plan québécois des infrastructures

Le volume 6 du Budget de dépenses, soit le <u>Plan québécois des infrastructures</u> (PQI), est un élément clé des documents budgétaires déposés annuellement à l'Assemblée nationale.

Il regroupe les informations concernant la planification des investissements du gouvernement en infrastructures publiques sur une période de dix ans.

Cet exercice annuel vise plus particulièrement à :

- obtenir une vision à long terme des investissements du gouvernement en infrastructures;
- assurer une planification adéquate des infrastructures publiques en prescrivant notamment une administration rigoureuse et transparente des investissements publics;
- favoriser la pérennité d'infrastructures publiques de qualité, notamment en assurant une répartition appropriée des investissements entre ceux relatifs au maintien d'actifs et ceux relatifs au développement des infrastructures;
- contribuer à une priorisation des investissements publics en infrastructures.

Le PQI constitue un outil de planification qui permet de s'assurer que les fonds publics sont investis de façon optimale, conformément aux priorités du gouvernement et à la capacité de payer des citoyens.

Pour la période 2024-2034, le gouvernement a établi le niveau des investissements à 153,0 G\$, dont 62 % visant le maintien des infrastructures publiques, en excluant l'enveloppe centrale.

Incidence de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert

Depuis 2020-2021, le gouvernement a modifié l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert pour les sommes versées à des bénéficiaires pour la construction d'infrastructures publiques.

Pour ces dépenses d'infrastructures subventionnées, le budget de dépenses doit considérer le rythme des travaux admissibles prévus être réalisés par les bénéficiaires des subventions. Cela a pour effet de constater la dépense de programmes plus rapidement dans la planification budgétaire.

Les infrastructures subventionnées inscrites au Plan québécois des infrastructures 2024-2034 ont une incidence budgétaire de 10,8 G\$ pour l'exercice 2024-2025. Ce montant fait l'objet de l'inscription d'une réserve au Fonds de suppléance.

COÛT PERMETTANT DE MAINTENIR LE NIVEAU DE SERVICES

Le coût de maintien du niveau de services représente l'augmentation budgétaire nécessaire pour assurer une prestation de services équivalente d'une année à l'autre.

Pour l'exercice financier 2024-2025, ces coûts totalisent 3 518,7 M\$ et représentent 3,4 % du budget de dépenses comparatif 2023-2024.

Coût permettant de maintenir le niveau de services – 2024-2025 (en millions de dollars)

	Dépenses de programmes				
	Santé et Services sociaux	Éducation	Enseignement supérieur	Total ³	
Budget de dépenses comparatif 2023-2024 ¹	52 234,9	17 495,5	8 495,8	103 960,4	
Coût de maintien du niveau de services	1 872,1	732,5	212,7	3 518,7	
Proportion	3,6 %	4,2 %	2,5 %	3,4 %	
Croissance des dépenses de programmes 2024-2025 ²	5,3 %	7,6 %	4,0 %	7,8 %	

¹ Excluant le Fonds de suppléance

² Les taux de croissance des dépenses de programmes incluent les mesures intégrées au Fonds de suppléance.

³ Incluant tous les portefeuilles

GESTION DES SITES CONTAMINÉS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT

Depuis 2006-2007, le gouvernement comptabilise un passif environnemental à l'égard des obligations découlant de la réhabilitation² de sites contaminés sous sa responsabilité réelle ou pouvant, de façon probable, relever de sa responsabilité³.

Annuellement, les ministères et les organismes recensent et évaluent les sites contaminés sous leur responsabilité. En date du 31 mars 2023, les coûts estimés pour la réhabilitation de ces sites sont de 3,1 G\$.

Plan d'action et adoption d'un objectif gouvernemental

À la suite de la mise en place d'une structure de gouvernance, le gouvernement a amorcé en 2020 la mise en œuvre d'un plan d'action pour assurer une meilleure gestion des sites contaminés sous sa responsabilité. Ce plan, dont l'ensemble des livrables sont maintenant complétés, visait à mettre en place des mécanismes permettant d'assurer une meilleure coordination et cohérence, à l'échelle gouvernementale, des actions des ministères et organismes responsables de la réhabilitation des sites contaminés.

Ce plan d'action prévoyait notamment l'adoption d'un objectif gouvernemental qui reflète l'engagement du gouvernement à prioriser les interventions sur les sites qui présentent le plus de risques pour la santé humaine et l'environnement. Ainsi, les actions des entités à l'égard de la réhabilitation des sites contaminés sous leur responsabilité sont conduites dans le respect et en cohérence avec l'objectif adopté par le gouvernement en avril 2020.

Objectif gouvernemental

Le gouvernement s'engage à réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement causés par les sites contaminés sous sa responsabilité, qu'elle soit réelle ou probable, en accordant une priorité d'intervention aux sites qui présentent un niveau élevé de ces risques, tout en tenant compte de ses obligations légales, des opportunités d'intervention propres à chaque ministère ou organisme et des enjeux de développement durable.

² La réhabilitation pour les sites miniers comprend le réaménagement et la restauration des sites conformément à la Loi sur les mines (RLRQ, chapitre M-13.1) et en respect des normes comptables s'appliquant à tous les ministères et organismes.

³ La responsabilité est jugée réelle lorsque le gouvernement est directement responsable ou accepte la responsabilité d'un site contaminé. Cela n'implique pas nécessairement qu'il est reconnu légalement responsable de la contamination. La responsabilité est considérée comme probable lorsque le gouvernement pourrait être tenu responsable des coûts de réhabilitation d'un site contaminé dans l'avenir, advenant la réalisation d'un événement incertain.

Adoption d'un cadre de référence et publication d'informations concernant les sites contaminés sous la responsabilité de l'État

Le Cadre de référence pour la gestion des sites contaminés sous la responsabilité de l'État a été élaboré en 2022 et constitue la pièce maîtresse du plan d'action. Ce cadre de référence vise à communiquer des directives et des balises claires aux ministères et organismes afin d'harmoniser, au niveau gouvernemental, l'évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement ainsi que la priorisation des interventions selon ces risques. De plus, une structure permanente de formation et d'accompagnement a été mise en place afin de faciliter la compréhension du cadre de référence et d'appuyer les ministères et organismes dans son application.

Le cadre de référence est disponible sur la plateforme Québec.ca depuis l'hiver 2022.

Aussi, dans un souci de transparence et afin d'informer les citoyens, une première divulgation d'informations relatives aux sites contaminés sous la responsabilité de l'État a été mise en ligne en juin 2023. Cette divulgation est effectuée par le biais d'une plateforme informationnelle, d'une cartographie et d'un jeu de données ouvertes.

Les informations disponibles se déclinent sous quatre grandes catégories, soit les informations générales sur le site concerné, le détail de la contamination, l'état d'avancement des travaux de réhabilitation et les coûts de réhabilitation encourus.

Une mise à jour de ces informations est prévue annuellement sur la plateforme Québec.ca.

Engagement à poursuivre la coordination des sites contaminés sous la responsabilité de l'État

Le gouvernement dispose aujourd'hui d'une structure de gouvernance, d'un cadre de référence, d'outils de collecte bonifiés ainsi que d'outils de formation et d'accompagnement qui permettront, au cours des prochaines années, de poursuivre la coordination de ses actions à l'égard de la gestion des sites contaminés sous la responsabilité de l'État.

LA GESTION RIGOUREUSE ET EFFICIENTE DES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

L'EXÉCUTION ET LE SUIVI DU BUDGET DE DÉPENSES

Le Budget de dépenses 2024-2025 s'inscrit dans la poursuite des efforts qui ont été déployés au cours des dernières années afin d'accroître l'efficience et d'assurer une saine gestion des dépenses publiques.

La gestion responsable des dépenses permet ainsi au gouvernement de disposer des marges de manœuvre requises pour investir dans les secteurs prioritaires. Le suivi rigoureux des enveloppes budgétaires allouées aux ministères et organismes favorise le respect des objectifs fixés et rend possible la réallocation d'environ 1 % des dépenses de programmes en cours d'exercice financier.

Les actions accomplies à ce jour, notamment le suivi étroit des dépenses ainsi que la gestion agile du Fonds de suppléance, ont permis de dégager environ un milliard de dollars en 2023-2024. Cette réallocation a permis, entre autres, le financement des coûts additionnels pour la gestion des feux de forêt de l'été 2023 et des grandes priorités du gouvernement, dont la réalisation de 8 000 nouveaux logements sociaux et abordables ainsi que l'appui au transport collectif.

Sur la base des réinvestissements constatés au cours des dernières années, une réallocation des dépenses gouvernementales de 600 M\$ est anticipée dès le début de l'exercice 2024-2025, ce qui permet de respecter l'objectif de dépenses de programmes pour cet exercice. Cette réallocation contribue à maintenir le niveau de services aux citoyens.

Pour ce faire, l'apport des ministères et des organismes est essentiel afin d'assurer la justesse et la qualité des prévisions budgétaires. Cet aspect vise à préserver les services à la population et permet une plus grande agilité dans la gestion globale du budget en cours d'exercice.

LES AMÉLIORATIONS AU CADRE FINANCIER

Le gouvernement souhaite articuler principalement son action autour de ses grandes priorités, soit la santé et l'éducation. Afin de renforcer sa capacité à offrir des services de qualité dans ces domaines et à préserver la qualité de vie des citoyens, des gestes ont été posés en vue de proposer des améliorations au cadre financier.

À cet effet, le gouvernement poursuit ses efforts afin de générer des économies récurrentes de 1,5 G\$ à terme en 2026-2027. La réalisation de cet objectif nécessite globalement la collaboration et l'engagement de tout l'appareil gouvernemental dont les actions s'articulent autour de trois axes : l'efficience des dépenses de l'administration gouvernementale, l'expertise gouvernementale ainsi que la gestion des effectifs de la fonction publique.

Concernant l'efficience des dépenses de l'administration gouvernementale, les gestes posés jusqu'ici visent à assurer le juste niveau de dépenses des ministères tout en respectant les rendements attendus pour l'amélioration au cadre financier. Ainsi, les ministères devront poser les actions nécessaires pour respecter leur enveloppe budgétaire et ainsi contribuer à la mise en œuvre des priorités gouvernementales, et ce, en préservant les services à la population.

Des actions ont également été initiées en lien avec l'expertise gouvernementale afin de matérialiser les bénéfices liés à la centralisation de certains domaines spécialisés, notamment lors de la création du Centre d'acquisitions gouvernementales et du ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Des travaux sont par ailleurs en cours en vue d'optimiser, dans un contexte notamment caractérisé par l'avènement du télétravail, la gestion des espaces gouvernementaux.

Par ailleurs, des gains d'efficacité sont attendus au regard de la gestion des effectifs de la fonction publique dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre et des avancées technologiques qui ont un impact sur l'organisation du travail. Considérant que la rémunération représente une part importante des dépenses gouvernementales, une gestion et un contrôle efficient des effectifs demeurent des incontournables. Ainsi, la croissance des effectifs en 2024-2025 se fera en cohérence avec l'évolution de la population active et en adéquation avec les priorités gouvernementales.

Ainsi, les ministères et organismes devront s'assurer de respecter les niveaux déterminés en début d'exercice et poser les gestes requis afin de recentrer leur force de travail sur les missions prioritaires de l'État.

Examen des dépenses gouvernementales

Dans un souci de saine gestion des dépenses publiques, différents chantiers ont été initiés depuis l'exercice 2018-2019, notamment afin d'optimiser les dépenses et d'améliorer le cadre financier du gouvernement.

Aux actions en cours, le gouvernement souhaite faire un pas de plus et mettre en œuvre des initiatives structurantes et pérennes visant à répondre aux défis actuels, notamment au regard des enjeux économiques, démographiques et environnementaux.

Ainsi, le gouvernement annonce le lancement en 2024-2025 d'un examen global des dépenses gouvernementales. Dans le cadre de cet exercice, une attention particulière sera portée à la préservation des services à la population.

Réalisé en collaboration avec l'ensemble des ministères, cet examen se veut complémentaire aux différents chantiers entamés au cours des dernières années. Les effets des actions retenues seront pris en compte lors de l'élaboration du Budget de dépenses 2025-2026.

LA GESTION DES EFFECTIFS ET DES RESSOURCES HUMAINES

LA CROISSANCE PRÉVUE DES EFFECTIFS 2024-2025

Pour l'exercice 2024-2025, le gouvernement privilégie une croissance des effectifs qui lui permettra de respecter ses engagements et d'assurer des services publics de qualité, notamment dans les domaines prioritaires de la santé et de l'éducation. Cette croissance est par ailleurs établie en cohérence avec la capacité d'embauche et l'évolution de la population active.

Pour les ministères et les organismes dont le personnel est assujetti à la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1), une croissance plus modérée à celle prévue en 2023-2024 est attendue.

Pour les effectifs hors fonction publique, une attention particulière sera apportée aux réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation afin qu'ils disposent du niveau de ressources requis pour répondre aux besoins de la population.

Au total, une croissance de la consommation des effectifs de 7 800 ETC^{4,5} est anticipée en 2024-2025 pour assurer une prestation de services publics de qualité. Cette croissance permettra d'assurer, entre autres, la réalisation des initiatives suivantes :

- Santé et Services sociaux : appuyer une organisation humaine et efficace des soins de santé et des services sociaux et permettre l'ajout de la main-d'œuvre indépendante qui choisit d'intégrer le réseau, conformément à la Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux (L.Q. 2023, chapitre 8);
- Éducation : favoriser la réussite éducative des jeunes et assurer un enseignement de qualité en offrant notamment plus d'aide pour les enseignants ainsi que les élèves, entre autres par l'ajout de 4 000 ETC pour les aides à la classe;
- Cybersécurité et Numérique : poursuivre l'accélération de la transformation numérique gouvernementale;
- Langue française : soutenir la promotion et la valorisation de la langue française;
- Immigration, Francisation et Intégration : répondre à la hausse importante de la clientèle en francisation;
- Sécurité publique : accroître la capacité d'intervention du Québec face aux sinistres et bonifier la sécurité dans les palais de justice.

Les Renseignements supplémentaires présentent, de manière plus détaillée, les informations relatives aux effectifs au chapitre Les effectifs des ministères, des organismes, des réseaux du secteur public et des sociétés d'État.

⁵ Pour une meilleure comparaison, la croissance exclut l'impact de la non-consommation d'effectifs découlant des grèves estimé à 8 375 ETC. Dans le contexte où cette situation exceptionnelle implique une baisse ponctuelle de la consommation d'effectifs en 2023-2024, un rétablissement est attendu en 2024-2025.

LES RÉSULTATS 2023-2024 PRÉVUS ET LES DONNÉES RÉELLES DE 2022-2023

Pour l'exercice financier 2023-2024, le gouvernement escomptait initialement une croissance de l'effectif de 6 800 ETC, soit une augmentation de 1,2 % par rapport à l'exercice financier 2022-2023.

Globalement, le niveau d'effectifs prévu au 31 mars 2024 s'établit à 571 880 ETC. Comparativement à la consommation réelle de l'exercice précédent, il s'agit d'une augmentation de 6 512 ETC, soit de 1,2 %. Cette croissance s'explique entre autres par certains événements exceptionnels survenus au cours de l'exercice 2023-2024 ainsi que par la mise en œuvre des priorités gouvernementales, soit :

- les mesures mises en place dans les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur pour bonifier les services directs à la population;
- l'augmentation des demandes d'aide financière de dernier recours concernant particulièrement les demandeurs d'asile et les ressortissants ukrainiens:
- la croissance importante de la demande en francisation;
- la mise en œuvre de la transformation numérique de la Société de l'assurance automobile du Québec;
- l'ajustement de l'horaire de travail passant de 35 heures à 37,5 heures par semaine pour certains corps d'emploi;
- l'impact de la non-consommation d'effectifs découlant des grèves⁶.

Variation de la consommation des effectifs¹ (en ETC et en %)

	Fonc publi		Hoi fonct publi	ion	тот	AL
	ETC	%	ETC	%	ETC	%
Effectifs utilisés - 2021-2022	72 794		485 177		557 971	
Variation	1 632	2,2	5 765	1,2	7 397	1,3
Effectifs utilisés - 2022-2023	74 426		490 942		565 368	
Variation prévue	4 030	5,4	2 482	0,5	6 512	1,2
Effectifs prévus - 2023-2024	78 456		493 424		571 880	

Voir les notes à la section Renseignements supplémentaires au chapitre Les effectifs des ministères, des organismes, des réseaux du secteur public et des sociétés d'État.

-

⁶ La croissance considère l'impact de la non-consommation d'effectifs découlant des grèves estimé à 8 375 ETC.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Au cours des dernières années, les organisations ont dû faire face à des bouleversements majeurs du marché du travail et s'adapter à un contexte de rareté de la main-d'œuvre. Les défis d'attraction et de fidélisation des talents font partie du quotidien de l'ensemble des organisations, y compris celles de la fonction publique. Ces défis sont venus transformer la gestion des ressources humaines, notamment en matière de gestion des talents, d'organisation du travail, d'accélération de la transformation numérique et de l'utilisation de nouvelles technologies.

Pour atteindre les objectifs de l'État, la fonction publique doit plus que jamais se démarquer comme employeur de choix et miser sur l'innovation ainsi que sur l'expertise de son effectif. La gestion des ressources humaines au sein de la fonction publique occupe une place prépondérante, car elle constitue le pilier fondamental de l'efficacité organisationnelle. Son impact se répercute sur la productivité, la motivation et le bien-être des employés, influençant directement la performance globale de l'organisation.

STRATÉGIE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA FONCTION PUBLIQUE 2023-2028

C'est dans ce contexte sans précédent et en considération de la complexité des défis qui ont un impact sur l'ensemble de la fonction publique qu'une stratégie robuste et concertée doit être mise de l'avant.

La Stratégie de gestion des ressources humaines (SGRH) 2023-2028 de la fonction publique a été lancée à l'automne 2023. Elle a été conçue en collaboration avec les partenaires internes et externes et elle est axée sur les besoins et la performance.

Les objectifs généraux visés par la SGRH 2023-2028 sont :

- d'assurer une gouvernance en ressources humaines proactive au sein de la fonction publique;
- de contribuer à la performance de l'État et à ses enjeux en ressources humaines;
- de s'arrimer aux stratégies et priorités gouvernementales;
- d'appuyer la réalisation des grandes transformations gouvernementales;
- de relever les défis de la gestion des ressources humaines de concert avec les ministères et organismes;
- de consolider les mesures mises en œuvre dans le cadre de la SGRH 2018-2023.

ORGANISATION APPRENANTE

Le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), à l'aide de ses principaux partenaires, l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) et l'Académie de la transformation numérique (ATN), s'assure de l'adéquation des contenus de formation avec les compétences du futur afin de favoriser une culture d'organisation apprenante dans la fonction publique québécoise. C'est en proposant un éventail de dispositifs d'apprentissage que l'offre centrale en développement des compétences est offerte au personnel de la fonction publique. Celle-ci se veut adaptée et évolutive en fonction des besoins énoncés par les organisations. Pour le personnel d'encadrement, le Parcours des gestionnaires-leaders niveau Initiation est offert aux gestionnaires nouvellement nommés et deux nouveaux parcours (niveau Progression et niveau Consolidation) seront déployés dans la prochaine année.

Par ailleurs, afin de permettre au personnel de la fonction publique d'acquérir de nouvelles connaissances et de développer leurs compétences, le SCT rend accessibles, sans frais pour les ministères et organismes, les formations de l'ATN. L'offre sera bonifiée en continu et de nouvelles thématiques seront ajoutées pour répondre aux besoins, ce qui contribuera également à valoriser une fonction publique apprenante.

SANTÉ DES PERSONNES

Le SCT a assuré le déploiement du renouvellement de la vision globale en santé des personnes, afin d'orienter les actions de l'ensemble des ministères et organismes à l'égard de la santé, tant physique, psychologique que sociale du personnel. La vision globale s'articule autour de quatre volets, soit la promotion des saines habitudes de vie, la prévention, la gestion des invalidités et le retour au travail.

Dans l'idée de donner une impulsion plus forte à la vision globale, de positionner l'importance qu'accorde la fonction publique à la santé de son personnel et de mobiliser davantage les ministères et organismes pour mettre la santé au cœur de leurs actions et décisions, il a été convenu, par l'intermédiaire de la SGRH 2023-2028, de mettre en place une politique-cadre en matière de santé des personnes. La fonction publique québécoise se dotera ainsi d'un cadre plus structurant pour agir sur tous les facteurs pouvant avoir un impact sur la santé individuelle et organisationnelle.

ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION

Le SCT maintient ses engagements en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Il assure notamment la mise en œuvre de plusieurs mesures du Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAEE) 2023-2028 pour l'ensemble des groupes reconnus comme étant victimes de discrimination en emploi, soit les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les personnes handicapées, les personnes autochtones et les femmes. Les mesures visent à assurer notamment une juste représentation de l'ensemble de ces groupes, une compréhension commune des changements aux pratiques et aux règles potentiellement discriminatoires en gestion des ressources humaines ainsi qu'à éliminer des obstacles financiers pouvant être associés à l'embauche, à l'intégration ou au maintien en emploi des membres de ces groupes visés.

Les cibles de représentativité à atteindre au sein de l'effectif de la fonction publique au 31 mars 2028 pour les quatre groupes sous-représentés sont les suivantes :

	=cc (1c 1 c (1 1 1)	011 1 / / / / / /
Groupe	Effectif de la fonction publique	Cible de représentativité
Groupe	Au 31 mars 2023	Au 31 mars 2028
Minorités visibles	13,5 %	16,6 %
Minorités ethniques	3,4 %	4,0 %
Personnes handicapées	1,4 %	2,4 %
Personnes autochtones	0,7 %	1,0 %

TRANSFORMATION DU MILIEU DE TRAVAIL

Le déploiement de la vision gouvernementale sur la transformation du milieu de travail s'inscrit en cohérence avec l'évolution de l'organisation du travail. Basée sur une approche du milieu de travail axé sur les activités (MTAA), cette vision consiste à rendre disponibles à l'employé les meilleures circonstances pour réaliser chacune de ses activités professionnelles. La transformation du mode de gestion, le recours au télétravail et aux technologies, le passage au mode sans papier, la gestion documentaire et la gestion numérique de l'information ainsi que l'actualisation des espaces en fonction des besoins réels sont la base de cette transformation. Le MTAA propose une utilisation dynamique et partagée des espaces. Il se compose de « points de travail » variés et polyvalents où l'employé peut prendre place pour effectuer un travail individuel ou collaboratif. Le partage de ces points de travail est l'élément clé qui permet d'optimiser la superficie nécessaire tout en répondant aux besoins de l'organisation et des occupants.

Afin que les projets de transformation des ministères et organismes soient réalisés conformément aux orientations gouvernementales, une refonte de la directive concernant la gestion et l'aménagement des espaces de l'Administration gouvernementale sera mise en application une fois adoptée. Celle-ci regroupe les grands principes à respecter lors de l'aménagement des espaces administratifs, notamment :

- l'intégration des principes du MTAA;
- la prise en compte de la transformation de l'organisation du travail et l'évolution de la technologie;
- le remplacement du ratio ou des superficies maximales autorisées par classe d'emplois par un ratio d'occupation optimal.

L'objectif ultime de cette transformation est de valoriser l'expérience employé et de se démarquer à titre d'employeur exemplaire, en cohérence avec une saine gestion des finances publiques et dans un souci d'améliorer la prestation de services aux citoyens.

ÉVALUATION DE LA POLITIQUE-CADRE EN MATIÈRE DE TÉLÉTRAVAIL POUR LE PERSONNEL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le 4 avril 2022, la Politique-cadre en matière de télétravail est entrée en vigueur pour le personnel de la fonction publique du Québec. Le SCT s'est engagé à produire le bilan de sa mise en œuvre en 2024 et à le déposer au Conseil des ministres.

Après plusieurs consultations, six aspects ont été retenus pour suivi et évaluation : la performance du personnel, l'attraction de la fonction publique, l'expérience employé, la santé et la sécurité, la mise en œuvre ainsi que les économies qui en découlent. L'évaluation de la Politique-cadre s'appuiera sur des données administratives et la réalisation de sondages. Pour le volet de la performance, la première étape des travaux a été menée en partenariat avec HEC Montréal.

DOTATION DES EMPLOIS AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau processus de sélection au recrutement et à la promotion le 21 février 2022, les ministères et organismes ont tenu ou commencé plus de 14 000 processus de sélection qui ont permis la nomination de plus de 16 000 candidats. À titre de comparaison avec le précédent processus, pour une même période, près de 120 processus de qualification étaient tenus et près de 8 000 personnes étaient nommées. La fonction publique est maintenant plus agile en matière de dotation des emplois, car les ministères et organismes peuvent répondre plus rapidement à leurs enjeux de main-d'œuvre en publiant des offres d'emplois précises qui permettent par ailleurs d'assurer une adéquation optimale entre le profil recherché pour occuper l'emploi et le profil du candidat.

À cet effet, des travaux visant à améliorer l'expérience candidat sont mis en place afin de promouvoir la fonction publique ainsi que de faire rayonner ses carrières et ses avantages distinctifs. Également, des campagnes de promotion ciblées sont réalisées et de nouvelles éditions du Salon virtuel de l'emploi de la fonction publique seront tenues annuellement.

RÉGIONALISATION DE 5 000 EMPLOIS DU SECTEUR PUBLIC

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser la régionalisation de 5 000 emplois du secteur public. Cette cible a été modulée parmi les 55 organisations de l'administration publique visées par le Plan gouvernemental de régionalisation en fonction de leurs réalités. Au 30 septembre 2023, ce sont 4 489 emplois qui ont été régionalisés, représentant 89,8 % de la cible de 5 000 emplois à régionaliser au 30 septembre 2028.

La régionalisation est un levier supplémentaire dans la dotation des emplois pour les organisations de l'administration publique. Ces nouvelles possibilités de carrière permettent à la population en région d'accéder à des emplois de gualité tout en continuant d'habiter dans leur région.

REFONTE DE LA CLASSIFICATION

Les emplois au sein de la fonction publique ont grandement évolué au fil du temps, notamment en lien avec le développement des missions et des mandats de l'État, l'évolution de l'organisation du travail et la transformation numérique. Il importe donc d'actualiser la classification des emplois de la fonction publique.

La structure de classification est un élément central pour l'ensemble de la gestion des ressources humaines. Pour cette raison, il a été décidé de faire de la refonte de la classification des emplois de la fonction publique du Québec l'un des chantiers à réaliser dans le cadre de la SGRH 2023-2028. Cette démarche vise notamment une simplification afin que la structure de classification soit représentative de la réalité des emplois d'aujourd'hui et qu'elle permette une organisation du travail optimale.

La première phase de ces travaux visera quelque 20 000 employés de la fonction publique, soit certains corps d'emplois de la catégorie du personnel de soutien, certains emplois ouvriers et les professionnels en technologies de l'information.

LE RENOUVELLEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

Les conventions collectives pour plus de 600 000 employés des secteurs public et parapublic (fonction publique, centres de services scolaires, commissions scolaires, collèges ainsi que réseau de la santé et des services sociaux) venaient à échéance le 31 mars 2023.

Des ententes de principe ont été conclues à la table centrale et avec plusieurs groupes des secteurs de la santé et services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Les ententes prévoient notamment des paramètres salariaux de 17,4 % aux employés de ces secteurs pour les années 2023-2024 à 2027-2028 en contrepartie d'avancées significatives en organisation du travail, dont :

- la reconnaissance de l'ancienneté du personnel provenant du bassin de main-d'œuvre indépendante en santé:
- la possibilité de convenir d'un horaire atypique (par exemple : horaire de 12 heures) individuellement avec son gestionnaire;
- la fermeture du processus d'affectation des classes au plus tard le 8 août, ce qui permettra une meilleure planification scolaire et une stabilité dans l'organisation des classes;
- l'implantation de l'autogestion des horaires en santé;
- la révision des statuts du personnel de soutien pour créer davantage de stabilité dans les équipesécoles;
- la révision des primes en santé afin d'inciter et reconnaître le personnel qui travaille à temps complet, de soir/nuit et de fin de semaine;
- des mesures favorisant la prestation de travail à temps complet;
- une mesure favorisant le déplacement volontaire afin d'éviter les ruptures de services.

Les ententes permettent d'améliorer la qualité des services en ce qui a trait à l'organisation du travail et reconnaissent l'expertise et la compétence du personnel de l'État.

AUTRES GROUPES

Le renouvellement des ententes collectives de certains groupes de salariés du secteur préhospitalier s'est également poursuivi au cours de l'exercice 2023-2024. À cet effet, des ententes ont notamment été convenues avec plusieurs syndicats d'ambulanciers et de répartiteurs médicaux d'urgence⁷. Par ailleurs, les négociations se poursuivent pour certains groupes, notamment les policiers de la Sûreté du Québec et les syndiqués des centres de la petite enfance.

Pour les autres groupes, les périodes des ententes sont généralement différentes de celles des employés des secteurs public et parapublic.

Comme dans les secteurs public et parapublic, la plupart des ententes convenues avec les groupes de prestataires de services pour l'État, tels les ressources intermédiaires et de type familial, les responsables de service de garde éducatif et les médecins, venaient à échéance au 31 mars 2023. Ainsi les négociations avec ces groupes devraient débuter ou se poursuivre, selon le cas, au courant de l'année 2024-2025.

LE BILAN DES TRAVAUX DE L'INSTITUT DE LA PERTINENCE DES ACTES MÉDICAUX

L'Institut de la pertinence des actes médicaux (IPAM) a été mis en place suivant l'entente conclue, en décembre 2019, entre le gouvernement et la Fédération des médecins spécialistes du Québec. Il s'est vu confier le mandat d'identifier et d'adopter des mesures visant à favoriser la pertinence des actes médicaux et de réinvestir les économies dégagées pour améliorer l'accessibilité aux services de médecine spécialisée au Québec.

Voici quelques exemples de mesures identifiées par l'IPAM en 2023-2024 :

- modification des fréquences de la coloscopie de dépistage dans un souci du respect des dernières lignes directrices;
- ajout de trajectoires dans les Centres de répartition des demandes de service pour :
 - les consultations liées aux problématiques comportementales, sociales ou psychologiques/psychiatriques en pédiatrie;
 - les consultations pour l'incontinence urinaire en urologie et en gynécologie.

Au terme de l'entente, le 31 mars 2023, des économies récurrentes en matière de pertinence des actes médicaux de 240,0 M\$ et des économies sur la durée de l'entente de 450,0 M\$ ont été identifiées. En date du 31 décembre 2023, ces économies sont en voie de réalisation.

Les modifications dans le mode de facturation des médecins spécialistes favorisent une offre de soins adéquate au moment indiqué et provenant des bonnes ressources professionnelles. Les décisions de l'IPAM ont permis de restreindre et d'éliminer la facturation d'actes médicaux inappropriés, rendus à des fréquences excessives ou non conformes aux bonnes pratiques médicales.

À terme, l'ensemble des sommes récupérées par l'entente de décembre 2019 doivent être réinvesties dans le réseau de la santé afin de favoriser l'accès aux soins médicaux spécialisés, soit 1,6 G\$ sur la période de 2018-2019 à 2022-2023. À cet effet, le mandat de l'IPAM a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2025 afin de permettre, entre autres, la mise en œuvre des projets acceptés en 2023-2024. En voici quelques exemples :

- soins palliatifs et de fin de vie approche intégrée des niveaux d'interventions médicales et création d'outils pour les cliniciens;
- cliniques d'accès rapide et cliniques d'évaluation de la fragilité en gériatrie;
- traitement de l'hypertrophie bénigne de la prostate par la thérapie à vapeur d'eau (REZUM);
- accessibilité aux services de santé mentale pour les clientèles pédiatriques et jeunes adultes.

En outre, un montant d'environ 475,0 M\$ est prévu pour financer une partie du plan pour réduire la liste d'attente en chirurgie sur quelques années. Ces projets portent à environ 1,4 G\$ les réinvestissements identifiés jusqu'à maintenant par l'IPAM dans l'accès aux services spécialisés.

Économies dégagées de l'enveloppe des médecins spécialistes

(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Mesures de pertinence de l'Institut ¹	-	-	70,0	140,0	240,0	450,0
Autres mesures d'économie	69,2	208,9	243,0	288,4	345,2	1 154,7
Total	69,2	208,9	313,0	428,4	585,2	1 604,7

L'Institut est chargé d'identifier et d'adopter des mesures de pertinence des actes médicaux visant à restreindre ou éliminer la facturation d'actes médicaux inappropriés, rendus à des fréquences excessives ou non conformes aux bonnes pratiques médicales.

Finalement, du total des économies dégagées dans l'enveloppe des médecins spécialistes, un montant de 353,8 M\$ sera investi sous forme récurrente au cours des prochaines années.

Réinvestissement des économies dégagées de l'enveloppe des médecins spécialistes

L'entente conclue en décembre 2019 avec les médecins spécialistes prévoit le réinvestissement des économies de 1,6 G\$ identifiées à même l'enveloppe de rémunération des médecins spécialistes pour la période 2018-2023. Cette somme sera réinvestie suivant le déploiement complet des projets identifiés par l'IPAM. Elle permettra de favoriser l'accès en médecine spécialisée dans le réseau de la santé et des services sociaux pour les années à venir.

De plus, à compter du 1^{er} avril 2023, l'entente de 2019 prévoit le réinvestissement des économies récurrentes identifiées, à hauteur de 353,8 M\$ par année. À partir de 2023-2024, les montants non dépensés seront reportés aux exercices ultérieurs.

LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

La qualité des services publics est une préoccupation légitime de la population. C'est également l'objectif fondamental de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01) qui fixe le cadre de gestion gouvernemental axée sur les résultats. La performance des organisations publiques a un impact direct sur leur capacité à offrir et à maintenir de hauts standards en matière de prestation de services. Le gouvernement entend poursuivre son engagement envers l'amélioration des services publics et de la performance de l'administration publique.

UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE PERFORMANTE AU SERVICE DES CITOYENS

ÉVOLUTION DE L'INDICE DE PERFORMANCE

L'indice de performance de l'administration publique permet à la population d'apprécier en toute transparence la performance des ministères et des grands organismes. Un des principes fondateurs de l'indice est que celui-ci doit pouvoir évoluer au fil du temps afin de demeurer pertinent et ambitieux.

Pour la lecture 2022-2023, voici les principales évolutions concernant le volet I (Efficacité de l'État) :

- un indicateur visant à mesurer l'atteinte des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens a été ajouté, ce qui témoigne de l'importance de la prestation des services;
- la méthode d'évaluation de l'atteinte des cibles du plan stratégique a été modifiée pour prendre en compte la progression entre le point de départ du plan stratégique et la cible à atteindre afin de mesurer le chemin parcouru;
- en ce qui concerne les grands organismes, la pondération applicable évolue également afin de valoriser davantage la réalisation des engagements des cibles du plan stratégique, comme c'était déjà le cas pour les ministères depuis 2021-2022.

Des travaux sont en cours afin de poursuivre l'évolution de l'indice de performance pour déterminer des indicateurs encore plus ambitieux. Un autre chantier, réalisé en partenariat avec les grands organismes, vise à identifier des indicateurs de performance reflétant les particularités de ces organisations. Ces modifications seront apportées progressivement dans les prochaines lectures de l'indice.

LES CITOYENS AU CŒUR DE NOS ACTIONS

Au cours des dernières années, le plan d'action pour optimiser l'application de la Loi sur l'administration publique, annoncé dans la Stratégie de gestion des dépenses 2019-2020, a été entièrement déployé. Ce dernier a permis la réalisation d'une dizaine de mesures visant la mise en place et le renforcement des principales fonctions de gestion qui permettent à une organisation d'être plus performante.

Afin de poursuivre les avancées en la matière, le Secrétariat élabore une nouvelle feuille de route en matière de performance qui se concentrera sur l'amélioration de l'expérience citoyen au regard des services publics et contribuera à façonner une culture durable de la performance publique.

LA POURSUITE DES ACTIONS POUR SOUTENIR LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES

MISE À JOUR DE LA DIRECTIVE EN ÉVALUATION DE PROGRAMME

L'évaluation de programme constitue un outil essentiel pour évaluer l'atteinte des résultats des programmes publics ainsi que leur efficience et leur pertinence. Comme annoncé dans la Stratégie de gestion des dépenses 2023-2024, la Directive sur l'évaluation de programme (Directive) dans les ministères et les organismes a été révisée et adoptée par le Conseil des ministres le 19 juillet 2023.

La Directive révisée permet d'alléger les exigences envers les ministères et les organismes en matière d'évaluation de programme. En effet, les organismes disposant d'un effectif de moins de 100 employés ne sont plus visés. D'autre part, la Directive révisée a intégré les meilleures pratiques en vue de favoriser une utilisation optimale des résultats des évaluations. Elle précise certaines responsabilités des sous-ministres et des dirigeants d'organismes quant à la mise en place d'un comité au sein de leur organisation pour soutenir la gouvernance de l'ensemble des évaluations et s'assurer de la mise en œuvre des recommandations formulées.

ADOPTION D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE 2023-2027 EN RÉVISION DES PROGRAMMES

En juin 2023, une nouvelle Stratégie en révision des programmes 2023-2027 était adoptée afin de soutenir la performance de l'administration publique. Cette stratégie permet d'accroître la performance de l'État, d'améliorer la qualité des services aux citoyens et de contribuer à contenir la croissance des dépenses de programmes gouvernementaux.

Chaque ministère doit planifier annuellement les mesures de révision des programmes à réaliser en privilégiant celles qui contribuent à l'amélioration de la qualité des services aux citoyens. Ces mesures doivent respecter des principes directeurs : générer des bénéfices pour l'État, ne pas augmenter le fardeau financier des citoyens, ni compromettre la qualité des services qui leur sont offerts, implanter des changements durables et prendre en compte les priorités gouvernementales.

En cohérence avec ces dernières, les mesures de révision doivent s'inscrire dans l'une des orientations suivantes :

- améliorer les processus et l'organisation du travail pour accroître la capacité des organisations à se consacrer à des actions à valeur ajoutée;
- favoriser le partage, entre les organisations, des ressources, de l'expertise et des actifs pour maximiser les bénéfices à l'échelle gouvernementale;
- actualiser les modèles d'affaires, la gouvernance et les structures des organisations pour renforcer leur efficacité;
- favoriser l'utilisation du numérique afin d'accroître l'efficience de l'administration publique.

Dans le cadre des mesures de révision envisagées par les ministères, on retrouve notamment :

- le regroupement, à une seule place d'affaires, de l'ensemble du personnel de la région de Montréal du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, afin d'optimiser l'utilisation de l'espace et de favoriser la mobilisation des employés;
- la mise en place d'un régime commun d'assurance responsabilité sous forme d'union réciproque dans le réseau de l'éducation:
- la poursuite du développement et du déploiement de la plateforme numérique Système d'information touristique, permettant la mutualisation et la gestion de l'information touristique pour les partenaires et les entreprises du secteur.

À titre de partenaire de réussite, le Secrétariat poursuivra son accompagnement aux ministères dans l'atteinte des objectifs de la Stratégie. Il poursuivra aussi, en collaboration avec les ministères et les organismes, l'identification et la réalisation de projets de révision à portée gouvernementale. L'information ci-dessous présente l'état d'avancement des projets de révision à portée gouvernementale prioritaires.

Simplification des démarches administratives et meilleur accompagnement des personnes handicapées et de leur famille dans l'accès aux programmes, mesures et services

Ce projet, coordonné par l'Office des personnes handicapées du Québec, vise à développer des moyens concrets pour simplifier les démarches d'accès à environ 60 programmes, mesures et services, sous la responsabilité de 13 ministères et organismes publics, et offrir un meilleur accompagnement pour les personnes handicapées et leur famille dans l'accès aux programmes et mesures auxquels elles ont droit. Au cours de la dernière année, des projets pilotes ont été lancés dans le but d'améliorer l'accès des services pour les personnes handicapées et leur famille qui le requièrent. Les travaux se poursuivent et doivent mener à l'implantation d'un guichet d'accès centralisé incluant un formulaire unique d'évaluation.

Optimisation de la gestion du parc de véhicules gouvernemental

Le gouvernement a confié au Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) du ministère des Transports et de la Mobilité durable le mandat d'intégrer les activités de gestion d'environ 11 500 véhicules et équipement roulant (VER) en provenance de neuf ministères et organismes permettant notamment de générer des gains d'efficience pour l'État. Les VER de cinq ministères et organismes sont présentement en cours d'intégration par le CGER.

Pôle d'expertise gouvernemental en information géospatiale

En 2023-2024, le gouvernement a approuvé le plan de création du pôle d'expertise gouvernemental en information géospatiale présenté par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts en collaboration avec six ministères partenaires qui comprend, notamment, un projet de mutualisation sur les acquisitions de données actuellement en déploiement. La mise en place de ce pôle d'expertise contribue à optimiser les activités d'acquisition, de production, de stockage, de diffusion et de valorisation des données géospatiales gouvernementales et permet un accès amélioré à l'ensemble des données géospatiales gouvernementales pour les différents ministères et organismes. Le pôle d'expertise poursuivra les travaux visant à identifier de nouvelles initiatives d'optimisation dans le but de dégager des bénéfices tant à l'échelle gouvernementale que pour les citoyens et les entreprises.

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET DES OUTILS ADAPTÉS

Le Secrétariat soutient les ministères et les organismes par la diffusion d'outils, la réalisation de formations et de sessions d'information ainsi que par une offre en services-conseils personnalisée.

L'année 2022-2023 marquait la dernière année de réalisation des plans stratégiques des ministères. Dans ce contexte, les ministères et les organismes ont procédé à l'élaboration et au dépôt de leurs nouvelles planifications stratégiques 2023-2027. Cet exercice s'est déroulé en partenariat avec le Secrétariat qui a offert de l'accompagnement aux organisations tout au long de ce processus. Ces nouveaux plans sont dotés d'une forte proportion d'indicateurs de résultats axés sur les bénéfices concrets pour les Québécois.

Au cours de la dernière année, le Secrétariat a également actualisé l'ensemble des outils mis à la disposition des ministères et des organismes en matière d'évaluation de programme, afin de refléter les révisions apportées à la Directive. De nouveaux outils ont également été diffusés, notamment un guide sur l'élaboration d'un plan pluriannuel d'audit interne et un guide sur l'analyse de l'environnement interne et externe en gestion intégrée des risques. En ce qui concerne l'amélioration continue, le Secrétariat a offert des formations, séminaires, webinaires gouvernementaux et développé un coffre à outils pour les projets d'amélioration et des gabarits de diagnostics, qui ont été rendus disponibles aux ministères et organismes.

Par ailleurs, grâce à un partenariat avec l'École nationale d'administration publique, un tout nouveau parcours de formation continue en matière de performance s'adressant aux gestionnaires de la fonction publique a été développé. Les premières cohortes ont débuté à l'automne 2023. Également, une formation spécialisée en gestion de la performance pouvant mener à l'obtention d'un diplôme d'études supérieures spécialisées sera offerte dès l'automne 2024. Ce sont des gestes concrets pour améliorer les compétences en performance publique.

Dans le but d'améliorer l'efficacité de l'administration publique et d'alléger le fardeau administratif des ministères et des organismes, le Secrétariat a amorcé en 2022-2023 des travaux en lien avec l'allègement des redditions de comptes qu'il exige auprès des ministères et des organismes. Un plan d'action a été élaboré à cet effet et un engagement dans le Plan stratégique 2023-2027 en a découlé. À terme, au 31 mars 2027, la mise en œuvre des actions envisagées permettra de réduire de 60 % les efforts requis par les ministères et les organismes pour plus d'une cinquantaine de redditions de comptes ciblées.

Au cours de la prochaine année, dans un contexte où la gestion optimale de l'administration publique et la performance constituent des préoccupations constantes, le Secrétariat entend continuer de bonifier son offre de services afin d'appuyer les équipes des ministères et des organismes.

LES MARCHÉS PUBLICS

La Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1) encadre les activités contractuelles de plus de 400 organismes publics provenant des ministères et organismes de l'Administration gouvernementale, des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la santé et des services sociaux. Plusieurs principes guident les marchés publics et sont enchâssés dans la Loi sur les contrats des organismes publics. Cette dernière vise notamment à promouvoir la confiance du public dans les marchés publics en attestant l'intégrité des concurrents, la transparence dans les processus contractuels, le traitement intègre et équitable des concurrents ainsi que la possibilité pour les concurrents qualifiés de participer aux appels d'offres des organismes publics.

Les contrats publics qui ont été octroyés en 2022-2023 représentent une valeur totale de 26 milliards de dollars. Ces sommes considérables constituent également un levier important pour notamment favoriser l'économie du Québec et de ses régions.

UN RÉGIME D'INTÉGRITÉ RENFORCÉ, UN CADRE NORMATIF ÉVOLUTIF

Les modifications législatives, apportées en 2022 à la Loi sur les contrats des organismes publics, sont venues renforcer le régime d'intégrité en place ainsi que les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics. Dans une perspective de modernisation des règles contractuelles et de saine gestion des fonds, l'Autorité peut désormais jouer pleinement son rôle de surveillance des marchés publics québécois, tant en matière de surveillance des processus d'octroi et d'exécution des contrats que de vérification de l'intégrité des entreprises.

C'est dans ce contexte de renforcement du régime d'intégrité que s'inscrit l'évolution du cadre normatif des marchés publics québécois afin qu'il puisse s'adapter à son environnement économique et social en constant mouvement. Par exemple, la pandémie de COVID-19 a démontré la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement et la dépendance du Québec vis-à-vis de l'extérieur pour certaines acquisitions jugées essentielles, telles que les produits médicaux et le secteur bioalimentaire. Des modifications ont donc été apportées à la Loi sur les contrats des organismes publics afin d'y intégrer des dispositions relatives à l'achat québécois et responsable.

Aujourd'hui, le secteur de la construction fait face à des enjeux importants, tels que la pénurie de main-d'œuvre, les délais de réalisation et les coûts des travaux. Ce contexte milite pour la mise en place d'un cadre normatif plus agile qui favorise la performance des donneurs d'ouvrages du secteur de la construction.

Un premier jalon important a été réalisé au début de l'année 2024, avec l'entrée en vigueur progressive de la nouvelle règlementation relative aux contrats de services professionnels d'architecture et d'ingénierie liés à des travaux de construction. Celle-ci introduit pour les organismes publics une diversité de choix pour l'adjudication de ce type de contrats. Ils peuvent désormais utiliser trois règles d'adjudication distinctes pour adjuger ce type de contrat de services, à savoir : la règle de l'évaluation de la qualité seulement, qui était déjà en vigueur auparavant, ainsi que deux nouvelles règles, la pondération qualité-prix et le concours de conception. Il revient à l'organisme public de déterminer la meilleure stratégie d'acquisition en fonction du projet à réaliser.

Par ailleurs, une révision du Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics est en cours, avec l'objectif d'assouplir et de moderniser les règles et les modalités prévues. Cela permettra d'alléger les tâches administratives des organismes publics et de contribuer à accélérer les processus de passation des marchés publics. Différentes modifications seront apportées pour moderniser la règlementation au bénéfice de l'ensemble des organismes publics. Dans un esprit de collaboration, les principaux organismes publics concernés sont partie prenante des travaux, l'objectif étant d'adapter la règlementation à leurs besoins.

Dans le cadre des travaux de construction, le recours à des modes de réalisation non traditionnels pour les projets est une pratique qui tend à se généraliser. Considérant cette nouvelle réalité, des travaux sont menés afin de proposer aux organismes publics de nouveaux modes de réalisation de projets, davantage axés sur la performance et la collaboration.

Enfin, les travaux règlementaires visant à réduire les délais de paiements aux entreprises et à prévoir un mécanisme de règlement des différends verront leur aboutissement en 2024, de même que la révision du Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics.

L'ACHAT QUÉBÉCOIS ET RESPONSABLE

Lancé en 2022, l'initiative « Priorité à l'achat québécois : l'État donne l'exemple » était composée de deux leviers importants : la Stratégie gouvernementale des marchés publics : Pour des marchés publics innovants et l'annonce de la Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2022, chapitre 18).

La Stratégie gouvernementale des marchés publics vise à favoriser l'achat québécois ainsi qu'à optimiser les retombées économiques au Québec des contrats publics en maximisant les marges de manœuvre offertes par les accords de libéralisation des marchés publics applicables et par le cadre normatif sur les contrats publics. Elle poursuit les quatre buts suivants : accroître l'achat d'aliments québécois et les acquisitions responsables, favoriser l'innovation, rendre les marchés publics plus accessibles aux entreprises québécoises et rendre les processus d'acquisition plus performants.

Après une année de mise en œuvre, la Stratégie produit déjà de bons résultats. En effet, au cours de cette première année, les acquisitions de biens québécois ont connu une hausse de 330 M\$. L'objectif est d'atteindre à terme, en 2025-2026, une hausse de 1,5 G\$. Les acquisitions responsables réalisées par les organismes publics ont quant à elles augmenté progressivement en 2022-2023. La cible de 15 % d'acquisition responsable par les organismes publics en 2025-2026 est en voie d'être atteinte.

Les différentes mesures prévues dans le cadre de la Stratégie, renforcées par les modifications apportées à la Loi sur les contrats des organismes publics, continueront de se déployer en 2024-2025, au bénéfice des entreprises québécoises, notamment les PME, qui sont des moteurs de développement économique importants. Les contrats publics constituent un levier privilégié pour favoriser leur développement et générer des retombées économiques au Québec.

En 2024-2025, les travaux se poursuivront, notamment, afin :

 de bonifier le répertoire des fournisseurs du Système électronique d'appels d'offres (SEAO) du gouvernement de façon à offrir plus de visibilité aux PME québécoises et régionales;

- de poursuivre le rapprochement de l'offre bioalimentaire et de la demande institutionnelle;
- d'harmoniser et simplifier les clauses contractuelles proposées aux organismes publics par le SCT.

LES PRATIQUES NOVATRICES EN MATIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISMES PUBLICS

Les organismes publics bénéficient d'un accompagnement et d'un soutien afin qu'ils soient en mesure de développer la connaissance et la compréhension des nouveautés introduites dans la règlementation et celles à venir. Cela est essentiel pour leur permettre d'adapter leurs stratégies d'acquisition et ainsi de bénéficier des avantages découlant de cette évolution.

L'accompagnement déployé pour soutenir les organismes publics est en constante évolution et peut prendre diverses formes selon l'ampleur du changement à conduire. Les nouvelles technologies occupent un rôle prépondérant à cet égard. Il pourra s'agir par exemple de webinaires en mode synchrone, de capsules ou de formations consultables de manière asynchrone, d'outils documentaires comme des guides ou des aide-mémoires, ainsi que des éléments inspirés de la « ludification », comme des jeux-questionnaires ou des ateliers de mises en situation. Lorsque nécessaire, des clauses contractuelles pourront aussi être proposées aux organismes publics afin qu'ils puissent les utiliser dans leurs appels d'offres, les modifier pour qu'elles soient adaptées à leur réalité ou s'en inspirer pour créer leurs propres clauses.

Depuis quelques années, les intervenants en gestion contractuelle des organismes publics sont invités à participer au Forum des marchés publics. Cet événement annuel, maintenant devenu un incontournable, permet d'explorer et de discuter des thématiques liées notamment à l'évolution de l'encadrement, à des actualités en matière de marchés publics, à des enjeux de conformité et à la valorisation de l'apport et de l'expertise des partenaires en marchés publics. Il rejoint un très grand nombre d'intervenants en gestion contractuelle et de personnes responsables des différentes sphères entourant les contrats.

Finalement, les intervenants en gestion contractuelle des organismes publics utilisent régulièrement le service-conseil afin d'obtenir des réponses, au jour le jour, aux questions plus spécifiques ancrées dans leur réalité.

UN NOUVEAU SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPELS D'OFFRES

Un nouveau système électronique d'appel d'offres sera mis en ligne en 2024. Son déploiement s'inscrit en cohérence avec la vision économique du gouvernement et la Stratégie gouvernementale des marchés publics: Pour des marchés publics innovants, qui visent à développer des marchés publics plus dynamiques: des marchés soutenus par des processus d'acquisition performants, qui favorisent l'innovation et une meilleure accessibilité aux entreprises québécoises, notamment les PME des grands centres et des régions. Cette nouvelle version du SEAO permettra de faire d'importantes évolutions au cours des prochaines années au bénéfice des entreprises et des organismes publics.

SECTION B

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES B

LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT

1. LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT

Les dépenses consolidées du gouvernement comprennent, d'une part, les dépenses des portefeuilles liées à la prestation des services publics, lesquelles sont influencées par la démographie et les prix, et, d'autre part, le service de la dette, qui est notamment guidé par son niveau et les taux d'intérêt.

Pour l'exercice financier 2024-2025, ces dépenses s'élèvent à 157 577,0 M\$ et sont réparties ainsi :

- 147 815,0 M\$ en dépenses des portefeuilles;
- 9 762,0 M\$ en dépenses du service de la dette.

Les dépenses consolidées du gouvernement pour l'exercice financier 2024-2025 sont en augmentation de 6 580,0 M\$ par rapport aux dépenses consolidées probables de l'exercice précédent, ce qui représente une croissance de 4,4 %.

En excluant le service de la dette, les dépenses des portefeuilles consolidées sont en augmentation de 4,6 %, comparativement aux dépenses des portefeuilles consolidées probables de l'exercice précédent, pour s'établir à 147 815,0 M\$.

L'annexe 1 présente le détail des dépenses consolidées par grand portefeuille pour les exercices financiers 2024-2025 et 2023-2024.

Dépenses consolidées^{1,2} (en millions de dollars)

	2024 2025	2022 2024	Variation		
	2024-2025	2023-2024	М\$	%	
Dépenses des portefeuilles	147 815,0	141 347,0	6 468,0	4,6	
Service de la dette	9 762,0	9 650,0	112,0	1,2	
Dépenses consolidées	157 577,0	150 997,0	6 580,0	4,4	

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances

2. LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT SELON L'ORGANISATION FINANCIÈRE

Les dépenses du gouvernement, s'élevant à 157 577,0 M\$, sont établies sur une base consolidée qui consiste à additionner, ligne par ligne, les dépenses de programmes, soit les dépenses des ministères et des organismes budgétaires, ainsi que celles des entités consolidées qui sont constituées des dépenses des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires, des organismes des réseaux et des comptes à fin déterminée.

À ces dépenses s'ajoutent les dépenses financées par le régime fiscal, les mesures du Budget et les éliminations des opérations réciproques entre entités du périmètre comptable afin d'éviter de comptabiliser des dépenses en double, constituant ainsi les ajustements de consolidation.

Ainsi, les activités de plus de 150 entités et celles des réseaux sont regroupées pour représenter l'organisation financière du gouvernement, qui comprend les composantes suivantes :

- le fonds général, qui regroupe les revenus, principalement les impôts et les taxes levés par le gouvernement, et les dépenses de programmes des ministères et organismes budgétaires;
- les fonds spéciaux, qui permettent d'assurer un lien entre le financement d'un service en particulier et les revenus prélevés à cette fin;
- les organismes autres que budgétaires, qui offrent des services particuliers à la population;
- les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur;
- les comptes à fin déterminée, qui permettent d'isoler les sommes versées au gouvernement par un tiers en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin déterminée;
- les dépenses financées par le régime fiscal, qui regroupent les crédits d'impôt remboursables accordés dans les régimes d'imposition des particuliers et des sociétés, ainsi que les créances fiscales douteuses.

L'information budgétaire consolidée des ministères et des organismes budgétaires, des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires, des réseaux et des comptes à fin déterminée se retrouve principalement au volume Crédits et dépenses des portefeuilles tandis que celle de l'Assemblée nationale et de ses six personnes désignées se retrouve au volume Crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées.

Dépenses consolidées selon l'organisation financière 1,2

(en millions de dollars)

	2024-2025	0000 0004	Variati	on	
		2023-2024 -	M\$	%	
Dépenses des ministères et des organismes budgétaires (fonds général)	124 272,2	116 751,8	7 520,4	6,4	
Dépenses des entités consolidées					
Fonds spéciaux	19 684,4	20 095,1			
Organismes autres que budgétaires	31 230,6	32 147,3			
Organismes des réseaux	68 625,7	63 513,0			
Comptes à fin déterminée	1 423,6	1 423,1			
Sous-total	120 964,3	117 178,5			
Dépenses financées par le régime fiscal	11 810,0	11 764,0			
Mesures du Budget ³	16,4	37,9			
Ajustements de la consolidation et autres	(109 247,9)	(104 385,2)			
Dépenses des portefeuilles	147 815,0	141 347,0	6 468,0	4,6	
Service de la dette provenant des ministères et organismes budgétaires (fonds général)	6 433,1	6 214,3			
Service de la dette provenant des entités consolidées	6 005,6	6 144,6			
Ajustements de la consolidation au service de la dette	(2 676,7)	(2 708,9)			
Service de la dette	9 762,0	9 650,0	112,0	1,2	
Dépenses consolidées	157 577,0	150 997,0	6 580,0	4,4	

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances

Les mesures du Budget 2024-2025 s'ajoutant aux prévisions de dépenses se constituent de 171,7 M\$ pour les fonds spéciaux, de 211,1 M\$ pour les organismes autres que budgétaires, 3,9 M\$ en éliminations négatives pour les dépenses financées par le régime fiscal et 362,5 M\$ en éliminations négatives pour d'autres ajustements.

Le schéma suivant illustre le regroupement des composantes de l'organisation financière du gouvernement pour établir les dépenses consolidées totalisant 157 577,0 M\$.

Dépenses consolidées regroupées selon les composantes de l'organisation financière¹ (en millions de dollars)

Budget des ministères et des organismes budgétaires

Dépenses financées par le fonds général

Dépenses de programmes		124 272,2
Service de la dette		6 433,1
	Incluant des affectations à des fonds spéciaux et des subventions à des organismes autres que budgétaires	
Dépenses budgétaires		130 705,3

Dépenses des entités consolidées

Dépenses financées par des transferts provenant des dépenses de programmes des ministères, des revenus autonomes et des transferts fédéraux

Budget des fonds spéciaux	19 684,4
Budget des organismes autres que budgétaires	31 230,6
Budget des organismes des réseaux	68 625,7
Budget des comptes à fin déterminée	1 423,6
Service de la dette des entités consolidées	6 005,6
Total	126 969,9

Dépenses de consolidation

Total	(111 908,2)
Ajustements de la consolidation concernant le service de la dette	(2 676,7)
Mesures du Budget	16,4
Ajustements de la consolidation et autres (éliminations intrasectorielles et intersectorielles)	(109 247,9)

Autres dépenses

Provient des revenus consolidés

Dépenses financées par le régime fiscal 11 810,0

Dépenses consolidées

Dépenses des portefeuilles	147 815,0
Service de la dette	9 762,0
Dépenses consolidées	157 577,0

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

ANNEXE 1

Dépenses consolidées par grand portefeuille^{1,2} (en millions de dollars)

	2024-2025	2022 2024	Varia	tion	
		2023-2024	М\$	%	
Santé et Services sociaux	61 909,0	59 428,0	2 481,0	4,2	
Éducation	22 364,0	20 452,0	1 912,0	9,3	
Enseignement supérieur	11 060,0	10 684,0	376,0	3,5	
Autres portefeuilles	53 082,0	50 783,0	2 299,0	4,5	
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	(600,0)	-	(600,0)		
Dépenses des portefeuilles	147 815,0	141 347,0	6 468,0	4,6	
Service de la dette	9 762,0	9 650,0	112,0	1,2	
Dépenses consolidées	157 577,0	150 997,0	6 580,0	4,4	

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total

² Source : ministère des Finances

LE BUDGET DE DÉPENSES DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

1. LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES 2023-2024

Pour l'exercice financier 2023-2024, les dépenses budgétaires probables du gouvernement s'établissent à 122 966,1 M\$, soit une augmentation de 1 126,5 M\$ par rapport à l'objectif de dépenses publié au Budget 2023-2024 de 121 839,6 M\$. Les dépenses de programmes s'élèvent à 116 751,8 M\$ et le service de la dette, à 6 214,3 M\$.

Les dépenses de programmes de 116 751,8 M\$ sont en augmentation de 1 269,0 M\$ par rapport à l'objectif initial de 115 482,8 M\$. Cette augmentation s'explique principalement par :

- l'inscription d'une provision de fermeture de 500,0 M\$ au Fonds de suppléance liée aux équipements de protection individuelle au ministère de la Santé et des Services sociaux;
- l'ajout de 293,2 M\$ en 2023-2024 annoncés dans le cadre du Budget 2024-2025, dont 164,8 M\$ au ministère de l'Éducation pour soutenir les élèves en difficulté pour le retour en classe;
- le versement anticipé de 285,0 M\$ au ministère de la Famille pour le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés;
- l'augmentation de 282,5 M\$ au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour l'aide financière de dernier recours;
- une contribution additionnelle de 140,2 M\$ au ministère de la Justice essentiellement pour le régime d'indemnisation des personnes victimes d'actes criminels;
- le financement de 131,2 M\$ au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour des mandats gouvernementaux au Fonds du développement économique;
- la non-réalisation de dépenses en rémunération de 569,0 M\$¹ découlant de la grève du personnel scolaire, soit 510,0 M\$ au ministère de l'Éducation et 59,0 M\$ au ministère de l'Enseignement supérieur.

En ce qui concerne les sommes requises pour couvrir le paramètre salarial de 6 % en 2023-2024 du personnel du Front commun visé par les ententes de principe de décembre 2023 et de la Fédération autonome de l'enseignement, la majoration de :

- 3,0 % à 4,3 % a été financée par des disponibilités au Fonds de suppléance;
- 4,3 % à 6,0 % a été financée majoritairement par le retrait du montant forfaitaire prévu à l'offre patronale initiale.

¹ Au ministère de la Santé et des Services sociaux, la non-réalisation de dépenses en rémunération découlant de la grève est de 130,0 M\$. Il ne s'agit pas d'économies pour le gouvernement, puisque les budgets non utilisés ont été affectés au financement des services dispensés à la population par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

Par ailleurs, les dépenses de programmes 2023-2024 comprennent une réallocation de près de 1,0 % des dépenses, équivalente à un milliard de dollars. Ces sommes ont permis le financement des coûts additionnels pour la gestion des feux de forêt de l'été 2023 ainsi que des grandes priorités du gouvernement, dont la réalisation de 8 000 nouvelles unités de logement abordables ainsi que l'appui au transport collectif.

Quant au service de la dette du fonds général du fonds consolidé du revenu, il a diminué de 142,5 M\$ en raison notamment des revenus plus élevés que prévu du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement.

Évolution des dépenses budgétaires 2023-20241

(en millions de dollars)

	Dépenses de programmes	Service de la dette	Dépenses budgétaires
Budget de dépenses 2023-2024	115 482,8	6 356,8	121 839,6
Variation:			
Provision pour des équipements de protection individuelle	500,0	-	500,0
Mesures du Budget 2024-2025	293,2	-	293,2
Financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés	285,0	-	285,0
Aide financière de dernier recours	282,5	-	282,5
Indemnisation des personnes victimes d'actes criminels	140,2	-	140,2
Mandats gouvernementaux au Fonds du développement économique	131,2	-	131,2
Non-réalisation des dépenses en rémunération découlant de la grève	(569,0)	-	(569,0)
Autres éléments	205,9	-	205,9
Service de la dette	-	(142,5)	(142,5)
	1 269,0	(142,5)	1 126,5
Dépense probable 2023-2024	116 751,8	6 214,3	122 966,1

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

En excluant en 2023-2024 les éléments sans récurrence au Budget 2024-2025 et en excluant en 2022-2023 l'effet de l'application de la norme comptable sur les obligations de mise hors service des immobilisations (OMHS) pour la valeur des obligations avant le 1er avril 2022, les dépenses de programmes sont en augmentation de 2 400,3 M\$, ou de 2,1 %, s'élevant à 115 280,0 M\$ en 2023-2024 comparativement à 112 879,7 M\$ en 2022-2023.

Le service de la dette s'établit à 6 214,3 M\$, ce qui représente une diminution de 1 057,2 M\$, ou de 14,5 % par rapport à 2022-2023. La diminution s'explique principalement par la non-récurrence de pertes sur disposition d'actifs dans le cadre de la gestion des activités de placement du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. L'augmentation rapide des taux d'intérêt en 2022-2023 avait entraîné des pertes importantes.

Au total, les dépenses budgétaires comparatives du gouvernement pour 2023-2024 s'établissent à 121 494,3 M\$, en augmentation de 1 343,1 M\$, ou de 1,1 % par rapport à l'exercice financier précédent.

Variation des dépenses budgétaires 2023-20241

(en millions de dollars)

	2023-2024	2022-2023 ²	Variat	ion	
		2022-2023	M\$	%	
Dépenses de programmes	116 751,8	118 300,9	(1 549,1)	(1,3)	
Moins : feux de forêt	(235,2)		(235,2)		
Moins : autres dépenses sans récurrence au Budget 2024-2025	(1 236,6)		(1 236,6)		
Moins : impact de l'application de la norme comptable sur les OMHS	3	(5 421,2)	5 421,2		
Dépenses de programmes comparatives	115 280,0	112 879,7	2 400,3	2,1	
Service de la dette	6 214,3	7 271,5	(1 057,2)	(14,5)	
Dépenses budgétaires comparatives	121 494,3	120 151,2	1 343,1	1,1	

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

2. LE BUDGET DE DÉPENSES 2024-2025

Les dépenses de programmes s'élèvent à 124 272,2 M\$ en 2024-2025. Ces dépenses sont en augmentation de 8 992,2 M\$, ou de 7,8 % par rapport à 2023-2024, en excluant de la dépense probable 2023-2024 les dépenses des feux de forêt ainsi que les autres dépenses sans récurrence au Budget 2024-2025.

Le service de la dette s'établit à 6 433,1 M\$, soit une augmentation de 218,8 M\$ par rapport à 2023-2024, ou de 3,5 %, s'expliquant notamment par l'augmentation du niveau de la dette.

Au total, pour l'exercice financier 2024-2025, les dépenses budgétaires du gouvernement présentent une augmentation de 7,6 % par rapport aux dépenses budgétaires comparatives 2023-2024, pour s'établir à 130 705,3 M\$.

Variation des dépenses budgétaires 2024-20251

(en millions de dollars)

	2024-2025	2022 2024	Variati	on
		2023-2024	M\$	%
Dépenses de programmes	124 272,2	116 751,8	7 520,4	6,4
Moins : feux de forêt		(235,2)	235,2	
Moins : autres dépenses sans récurrence au Budget 2024-2025		(1 236,6)	1 236,6	
Dépenses de programmes comparatives	124 272,2	115 280,0	8 992,2	7,8
Service de la dette	6 433,1	6 214,3	218,8	3,5
Dépenses budgétaires comparatives	130 705,3	121 494,3	9 211,0	7,6

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Comptes publics 2022-2023

En considérant les mesures du Budget 2024-2025 intégrées au Fonds de suppléance de 1 845,5 M\$, la variation des dépenses de programmes de 8 992,2 M\$ en 2024-2025 est attribuable aux variations suivantes :

- une augmentation de 2 744,1 M\$ au ministère de la Santé et des Services sociaux, soit de 5,3 %;
- une augmentation de 1 354,9 M\$ au ministère de l'Éducation, soit de 7,6 %;
- une augmentation de 335,7 M\$ au ministère de l'Enseignement supérieur, soit de 4,0 %;
- une augmentation de 1 082,9 M\$ aux autres ministères, soit de 4,2 %;
- une augmentation nette de 4 074,7 M\$ de la provision Fonds de suppléance administrée par le Conseil du trésor, qui comprend notamment des sommes pour couvrir les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux au cours de l'exercice financier et celles pour les infrastructures subventionnées.

Répartition de la croissance des dépenses de programmes 2024-2025 en considérant les mesures du Budget 2024-2025 intégrées au Fonds de suppléance^{1,2}

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses	Dépense probable	Variati	ion	
	2024-2025	comparative 2023-2024	М\$	%	
Santé et Services sociaux	54 368,1	51 624,0	2 744,1	5,3	
Éducation	19 080,5	17 725,7	1 354,9	7,6	
Enseignement supérieur	8 831,2	8 495,5	335,7	4,0	
Autres ministères	27 081,9	25 999,0	1 082,9	4,2	
Fonds de suppléance	15 510,5	11 435,8	4 074,7		
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	(600,0)	-	(600,0)		
Total	124 272,2	115 280,0	8 992,2	7,8	

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

L'annexe 1 présente la croissance des dépenses de programmes 2024-2025 par ministère.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Augmentation de 2 744,1 M\$ du budget de dépenses en 2024-2025

La croissance allouée au ministère de la Santé et des Services sociaux s'élève à 2 744,1 M\$ en 2024-2025, représentant 5,3 %.

Cette croissance permet notamment d'assurer le financement :

 de la poursuite des engagements gouvernementaux, notamment le soutien aux aînés et aux personnes proches aidantes, l'amélioration des soins de première ligne, et le renforcement des services en santé mentale, physique, en déficience physique et intellectuelle ainsi qu'aux jeunes en difficulté;

² Excluant la ventilation des dépenses d'infrastructures subventionnées planifiées au Plan québécois des infrastructures 2024-2034 et intégrées au Fonds de suppléance

- de l'effort de rattrapage des chirurgies;
- des principaux facteurs de croissance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment les dépenses de rémunération et l'indexation des autres dépenses.

Le budget de dépenses 2024-2025 permet également de financer le fonctionnement des organismes relevant du ministre de la Santé et de soutenir les divers organismes œuvrant dans le secteur de la santé et des services sociaux.

ÉDUCATION

Augmentation de 1 354,9 M\$ du budget de dépenses en 2024-2025

La croissance allouée au ministère de l'Éducation s'élève à 1 354,9 M\$ en 2024-2025, représentant 7,6 %.

Cette variation s'explique principalement par :

- le financement des facteurs de croissance du portefeuille visant à assurer la prestation de services de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire;
- l'augmentation des sommes octroyées pour différentes mesures dans le cadre du Budget 2023-2024, notamment pour rendre plus attrayante la formation professionnelle et contrer la rareté de main-d'œuvre ainsi qu'accélérer l'entretien du parc immobilier scolaire;
- les sommes octroyées dans le cadre du Budget 2024-2025, notamment pour soutenir les élèves en difficulté pour le retour en classe ainsi que pour poursuivre l'Offensive formation en construction.

Le budget de dépenses 2024-2025 permet également de financer les programmes liés au secteur du loisir et du sport et de soutenir le fonctionnement des organismes relevant du ministre de l'Éducation et des divers organismes œuvrant en éducation.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Augmentation de 335,7 M\$ du budget de dépenses en 2024-2025

La croissance allouée au ministère de l'Enseignement supérieur s'élève à 335,7 M\$ en 2024-2025, représentant 4,0 %.

Cette variation s'explique principalement par :

- le financement des facteurs de croissance du portefeuille visant à assurer la prestation de services des réseaux de l'enseignement supérieur;
- le soutien à l'accès et à la réussite des étudiantes et étudiants en enseignement supérieur;
- la priorisation des besoins en main-d'œuvre.

AUTRES MINISTÈRES

Augmentation de 1 082,9 M\$ du budget de dépenses en 2024-2025, représentant une croissance globale de 4,2~%

Les principales variations des autres ministères sont les suivantes :

- le budget de l'**Assemblée nationale** augmente de 4,9 M\$. Cette variation s'explique notamment par l'augmentation des budgets requis afin de permettre la réalisation des objectifs de l'organisation en matière d'ouverture aux citoyens, de conciliation travail-famille et de préservation des actifs patrimoniaux sous sa responsabilité;
- le budget des **Personnes désignées par l'Assemblée nationale** augmente de 4,9 M\$. Cette variation s'explique principalement par une augmentation des budgets en rémunération, de même que par l'indexation des dépenses non salariales;
- le budget du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation augmente de 233,1 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'effet combiné de l'augmentation des sommes accordées dans le cadre du programme de partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec, des mesures annoncées au Budget 2024-2025 et du financement bonifié en 2023-2024 visant la construction de nouveaux logements sociaux et abordables;
- le budget du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation augmente de 30,0 M\$.
 Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de certaines mesures budgétaires des années antérieures et de certains programmes d'aide financière, de même que par les mesures annoncées au Budget 2024-2025;
- en excluant le Fonds de suppléance, le budget du **Conseil du trésor et de l'Administration gouvernementale** augmente de 61,1 M\$. Cette variation est principalement attribuable à la révision des coûts des régimes de retraite;
- le budget du **ministère du Conseil exécutif** diminue de 97,2 M\$. Cette variation s'explique principalement par la fin progressive, au Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité, des programmes de subventions relatifs au branchement de tous les Québécois à l'Internet haute vitesse:
- le budget du **ministère de la Culture et des Communications** augmente de 25,9 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'effet combiné des mesures annoncées au Budget 2024-2025 et la fin de mesures budgétaires antérieures;
- le budget du **ministère de la Cybersécurité et du Numérique** diminue de 15,8 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'effet combiné des mesures des Budgets 2022-2023 et 2023-2024 concernant le Programme de rehaussement de la cybersécurité, lequel est en partie compensé par une mesure annoncée au Budget 2024-2025;
- le budget du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie diminue de 228,0 M\$. Cette variation s'explique principalement par la réévaluation du coût des interventions financières réalisées dans le cadre des mandats gouvernementaux et financées à partir du budget de dépenses du Ministère ainsi que par la fin de mesures non récurrentes annoncées lors de budgets précédents, lesquelles sont compensées en partie par les mesures annoncées au Budget 2024-2025:
- le budget du **ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale** augmente de 80,6 M\$. Cette variation s'explique principalement par les mesures annoncées au Budget 2024-2025;

- le budget du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs diminue de 8,0 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des montants des mesures du Plan nature 2030 annoncé au Budget 2023-2024 et par la fin de certaines mesures liées à des budgets antérieurs;
- le budget du ministère de la Famille diminue de 113,0 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'impact financier en 2024-2025 d'un versement anticipé pour le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés. En excluant cet impact, les dépenses de ce ministère présentent une augmentation de 172,0 M\$ s'expliquant notamment par la mise en œuvre des mesures du Grand chantier pour les familles Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, par la conversion de places de garde non subventionnées en places subventionnées, ainsi que par l'actualisation des paramètres de financement du réseau;
- en excluant le service de la dette, le budget du ministère des Finances augmente de 8,5 M\$. Cette variation s'explique principalement par le rehaussement des sommes consacrées à la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État, notamment dans le cadre d'une mesure annoncée au Budget 2024-2025;
- le budget du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration augmente de 27,2 M\$. Cette variation s'explique par le financement des mesures budgétaires annoncées dans le cadre de budgets précédents, notamment pour l'apprentissage du français par le déploiement de Francisation Québec, par la favorisation de l'attraction et de la rétention des travailleurs ainsi que par les mesures annoncées au Budget 2024-2025;
- le budget du **ministère de la Justice** augmente de 92,9 M\$. Cette variation s'explique principalement par le financement du régime d'indemnisation des personnes victimes d'actes criminels, par la poursuite de la mise en œuvre du Plan pour moderniser le système de justice ainsi que par les mesures annoncées aux Budgets 2023-2024 et 2024-2025;
- le budget du ministère de la Langue française augmente de 4,2 M\$. Cette variation s'explique par l'effet combiné de l'ajout de sommes en lien avec des mesures annoncées au Budget 2023-2024 afin d'assurer la mise en œuvre de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (L.Q. 2022, chapitre 14) et la fin de mesures annoncées dans les budgets antérieurs à celui de 2022-2023;
- le budget du **ministère des Relations internationales et de la Francophonie** est sensiblement au même niveau que celui de l'exercice précédent;
- le budget du **ministère des Ressources naturelles et des Forêts** augmente de 111,8 M\$. Cette variation s'explique principalement par la révision des montants de mesures annoncées dans le cadre de budgets précédents ainsi que par le déploiement de la mesure Accélérer le reboisement en réponse aux feux de forêt annoncée à la mise à jour économique de novembre 2023, combinée aux mesures annoncées au Budget 2024-2025:
- le budget du **ministère de la Sécurité publique** diminue de 24,6 M\$. Cette variation s'explique principalement par des dépenses additionnelles en 2023-2024 pour le rétablissement de sinistres majeurs autres que les feux de forêt;

- le budget du ministère du Tourisme diminue de 17,3 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'ajustement à la baisse en 2024-2025 des sommes allouées au Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique ainsi qu'aux services de dette compensé par une augmentation des sommes allouées aux mesures du Budget 2020-2021 liées au Cadre d'intervention touristique 2021-2025 : Agir aujourd'hui. Transformer demain., et aux mesures annoncées au Budget 2024-2025;
- le budget du **ministère des Transports et de la Mobilité durable** augmente de 901,6 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de la contribution du Ministère au Fonds des réseaux de transport terrestre prévue en 2024-2025, notamment pour le financement des dépenses reliées aux infrastructures subventionnées de ce fonds, ainsi que par l'augmentation des dépenses de transfert, principalement pour les transports maritime et ferroviaire;
- le budget du **ministère du Travail** augmente de 1,1 M\$. Cette variation s'explique principalement par la mesure annoncée au Budget 2024-2025.

FONDS DE SUPPLÉANCE

Augmentation de 4 074,7 M\$ du budget de dépenses en 2024-2025

La croissance nette allouée à la provision Fonds de suppléance du Conseil du trésor s'élève à 4 074,7 M\$ en 2024-2025.

Cette croissance permet notamment d'assurer le financement :

- des dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux au cours de l'exercice financier;
- des dépenses d'infrastructures subventionnées planifiées au Plan québécois des infrastructures 2024-2034;
- des obligations de mise hors service des immobilisations.

À cette croissance s'ajoutent les sommes nettes prévues de 1 845,5 M\$ afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2024-2025.

RÉALLOCATION DES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES EN COURS D'EXERCICE

Réallocation de 600,0 M\$ en 2024-2025

Le Budget de dépenses 2024-2025 s'inscrit dans la poursuite des efforts qui ont été déployés au cours des dernières années afin d'accroître l'efficience et d'assurer une saine gestion des dépenses publiques.

En assurant un suivi rigoureux des enveloppes budgétaires allouées aux ministères et organismes, le gouvernement favorise le respect des objectifs fixés et rend possible la réallocation d'environ 1 % des dépenses de programmes en cours d'exercice financier.

Sur la base des réinvestissements constatés des dernières années, une réallocation des dépenses gouvernementales de 600,0 M\$ est anticipée dès le début de l'exercice financier 2024-2025. Cette réallocation contribue en partie à la marge de manœuvre prévue pour l'année 2024-2025 et permet de maintenir le niveau de services aux citoyens.

ANNEXE 1

Budget de dépenses¹ (en millions de dollars)

Personnes désignées par l'Assemblée nationale² 151,9 - 151,9 147,1 Affaires municipales et Habitation 3 042,9 187,3 3 230,2 3 207,1 Agriculture, Pécheries et Alimentation² 1 236,6 11.0 1 247,6 1 217,6 Conseil du trésor et Administration gouvernementale⁴ 18 354,2 (1845,5) 16 508,7 1 2373,0 Conseil exécutif 717,3 5,0 722,3 819,5 Culture et Communications 895,3 43,9 393,2 916,0 Cybersécurité et Numérique 123,7 48,6 172,3 150,6 Économie, Innovation et Énergie 1 545,4 50,5 1 595,9 1 828,4 Éducation 18 699,5 381,0 19 080,5 17 594,8 Emploi et Solidarité sociale 5 095,0 82,1 5 177,1 5 177,1 5 177,1 5 17,1 5 177,1 5 177,1 5 177,1 5 177,1 5 177,1 5 177,1 5 177,1 5 177,1 5 177,1 5 177,1 5 177,1 5 177,1 5 177,1 5 177,1 5 177,1		Budget de dépenses 2024-2025	Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	Budget de dépenses 2024-2025 (incluant les mesures)	Dépense probable 2023-2024
Affaires municipales et Habitation 3 042,9 187,3 3 230,2 3 207,1 Agriculture, Pécheries et Alimentation³ 1 236,6 11,0 1 247,6 1 217,6 Conseil du trésor et Administration gouvernementale⁴ 18 354,2 (1 845,5) 16 508,7 12 373,0 Conseil exécutif 717,3 5,0 722,3 819,5 Culture et Communications 895,3 43,9 939,2 916,0 Culture et Communications 895,3 43,9 939,2 916,0 Culture et Communications 895,3 43,9 939,2 150,6 Economie, Innovation et Énergie 1545,4 50,5 1 595,9 1 828,4 Éducation 18 899,5 381,0 19 080,5 17 594,8 Emploi et Solidarité sociale 5095,0 82,1 5 177,1 5 171,3 Enseignement supérieur 8 821,7 9,5 8 831,2 8 470,7 Environnement, Lutte contre les changements climatiques, 541,6 6,1 547,7 555,7 Faune et Parcs Famille⁵ 3511,5 16,0 3 527,5 3 926,9 Finances 202,3 3,0 205,3 153,8 Immigration, Francisation et Intégration 731,1 80,0 811,1 548,1 Justice Langue française 68,0 1,0 811,1 548,1 Justice 150,0 1,0 620,2 721,9 Santé et Services sociaux 53 638,0 730,1 54 368,1 52 248,3 Sécurité publique 201,7 39,3 2041,0 2107,0 Tourisme 219,0 7,2 226,2 243,8 Sécurité publique 2001,7 39,3 2041,0 2107,0 Tourisme 219,0 7,2 226,2 243,8 Réallocation des dépenses gouvernementales en cours (600,0) - (60	Assemblée nationale ²	190,4	-	190,4	185,5
Agriculture, Pécheries et Alimentation³ 1 236.6 Conseil du trésor et Administration gouvernementale⁴ 18 354.2 Conseil exécutif 717.3 5.0 722.3 819.5 Culture et Communications 895.3 43.9 939.2 916.0 Cybersécurité et Numérique 123.7 48.6 172.3 150.6 Économie, Innovation et Énergie 1545.4 50.5 1595.9 18 282.4 Education 18 699.5 381.0 19 080.5 Emploi et Solidarité sociale 5095.0 82.1 5177.1 517.3 Enseignement supérieur 8 821.7 Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faunie et Parcs Faune et Parcs F	Personnes désignées par l'Assemblée nationale ²	151,9	-	151,9	147,1
Conseil du trésor et Administration gouvernementaleé 18 354,2 (1 845,5) 16 508,7 12 373,0 Conseil exécutif 717,3 5,0 722,3 819,5 Culture et Communications 895,3 43,9 939,2 916,0 Cybersécutifé et Numérique 123,7 48,6 172,3 150,6 Économie, Innovation et Énergie 1 545,4 50,5 1 595,9 1 828,4 Éducation 18 699,5 381,0 19 080,5 17 594,8 Emploi et Solidarité sociale 5 095,0 82,1 5 177,1 5 171,3 Enseignement supérieur 8 821,7 9,5 8 831,2 8 470,7 Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faulles 541,6 6,1 547,7 555,7 Famille ⁵ 3 511,5 16,0 3 527,5 3 926,9 Finances 202,3 3,0 205,3 153,8 Immigration, Francisation et Intégration 731,1 80,0 811,1 548,1 Justice 1 596,4 13,5 1 609,9 1 524,9	Affaires municipales et Habitation	3 042,9	187,3	3 230,2	3 207,1
Conseil exécutif 717,3 5,0 722,3 819,5 Culture et Communications 895,3 43,9 939,2 916,0 Cybersécurité et Numérique 123,7 48,6 172,3 150,6 Économie, Innovation et Énergie 1 545,4 50,5 1 595,9 1 828,4 Éducation 18 699,5 381,0 19 080,5 17 594,8 Emploi et Solidarité sociale 5 095,0 82,1 5 177,1 5 171,3 Enseignement supérieur 8 821,7 9,5 8 831,2 8 470,7 Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faure et Parcs 541,6 6,1 547,7 555,7 Famille ⁵ 3 511,5 16,0 3 527,5 3 926,9 Finances 202,3 3,0 205,3 153,8 Immigration, Francisation et Intégration 731,1 80,0 811,1 548,1 Justice 1 596,4 13,5 1 609,9 1 524,9 Langue française 68,0 1,0 69,0 64,8 Relations intermat	Agriculture, Pêcheries et Alimentation ³	1 236,6	11,0	1 247,6	1 217,6
Culture et Communications 895,3 43,9 939,2 916,0 Cybersécurité et Numérique 123,7 48,6 172,3 150,6 Économie, Innovation et Énergie 1 545,4 50,5 1 595,9 1 828,4 Éducation 18 699,5 381,0 19 080,5 17 594,8 Emploi et Solidarité sociale 5 095,0 82,1 5 177,1 5 171,3 Enseignement supérieur 8 821,7 9,5 8 831,2 8 470,7 Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faume et Parcs 541,6 6,1 547,7 555,7 Famille ⁵ 3 511,5 16,0 3 527,5 3 926,9 Finances 202,3 3,0 205,3 153,8 Immigration, Francisation et Intégration 731,1 80,0 811,1 548,1 Langue française 68,0 1,0 69,0 64,8 Relations internationales et Francophonie 169,0 - 169,0 172,0 Ressources naturelles et Forêts 519,2 101,0 620,2 721,9 Santé et Services sociaux 53 638,0 730,1 54 368,1 <td>Conseil du trésor et Administration gouvernementale⁴</td> <td>18 354,2</td> <td>(1 845,5)</td> <td>16 508,7</td> <td>12 373,0</td>	Conseil du trésor et Administration gouvernementale ⁴	18 354,2	(1 845,5)	16 508,7	12 373,0
Cybersécurité et Numérique 123,7 48,6 172,3 150,6 Économie, Innovation et Énergie 1 545,4 50,5 1 595,9 1 828,4 Éducation 18 699,5 381,0 19 080,5 17 594,8 Emploi et Solidarité sociale 5 095,0 82,1 5 177,1 5 171,3 Enseignement supérieur 8 821,7 9,5 8 831,2 8 470,7 Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs 541,6 6,1 547,7 555,7 Familles 3 511,5 16,0 3 527,5 3 926,9 Finances 202,3 3,0 205,3 153,8 Immigration, Francisation et Intégration 731,1 80,0 811,1 548,1 Justice 1 596,4 13,5 1 609,9 1 524,9 Langue française 68,0 1,0 69,0 64,8 Relations internationales et Francophonie 169,0 - 169,0 172,0 Resources naturelles et Forêts 519,2 101,0 620,2 721,9	Conseil exécutif	717,3	5,0	722,3	819,5
Économie, Innovation et Énergie 1 545,4 50,5 1 595,9 1 828,4 Éducation 18 699,5 381,0 19 080,5 17 594,8 Emploi et Solidarité sociale 5 095,0 82,1 5 177,1 5 171,3 Enseignement supérieur 8 821,7 9,5 8 831,2 8 470,7 Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs 541,6 6,1 547,7 555,7 Familles 3 511,5 16,0 3 527,5 3 926,9 Finances 202,3 3,0 205,3 153,8 Immigration, Francisation et Intégration 731,1 80,0 811,1 548,1 Justice 1 596,4 13,5 1 609,9 1 524,9 Langue française 68,0 1,0 69,0 64,8 Relations internationales et Francophonie 169,0 - 169,0 172,0 Ressources naturelles et Forêts 519,2 101,0 620,2 721,9 Santé et Services sociaux 53 638,0 730,1 54 368,1 52 248,3	Culture et Communications	895,3	43,9	939,2	916,0
Éducation 18 699,5 381,0 19 080,5 17 594,8 Emploi et Solidarité sociale 5 095,0 82,1 5 177,1 5 171,1 Enseignement supérieur 8 821,7 9,5 8 831,2 8 470,7 Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs 541,6 6,1 547,7 555,7 Famille ⁵ 3 511,5 16,0 3 527,5 3 926,9 Finances 202,3 3,0 205,3 153,8 Immigration, Francisation et Intégration 731,1 80,0 811,1 548,1 Justice 1 596,4 13,5 1 609,9 1 524,9 Langue française 68,0 1,0 69,0 64,8 Relations internationales et Francophonie 169,0 - 169,0 172,0 Ressources naturelles et Forêts 519,2 101,0 620,2 721,9 Santé et Services sociaux 53 638,0 730,1 54 368,1 52 248,3 Sécurité publique 2 001,7 39,3 2 041,0 2 107,0	Cybersécurité et Numérique	123,7	48,6	172,3	150,6
Emploi et Solidarité sociale 5 095,0 82,1 5 177,1 5 177,1 5 171,3 Enseignement supérieur 8 821,7 9,5 8 831,2 8 470,7 Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faunce et Parcs 541,6 6,1 547,7 555,7 Famille ⁶ 3 511,5 16,0 3 527,5 3 926,9 Finances 202,3 3,0 205,3 153,8 Immigration, Francisation et Intégration 731,1 80,0 811,1 548,1 Justice 1 596,4 13,5 1 609,9 1 524,9 Langue française 68,0 1,0 69,0 64,8 Relations internationales et Francophonie 169,0 - 169,0 172,0 Ressources naturelles et Forêts 519,2 101,0 620,2 721,9 Santé et Services sociaux 53 638,0 730,1 54 368,1 52 248,3 Sécurité publique 2 001,7 39,3 2 041,0 2 107,0 Tourisme 2 19,0 7,2 226,2 243,8	Économie, Innovation et Énergie	1 545,4	50,5	1 595,9	1 828,4
Enseignement supérieur Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs Famille 3 3 511,5 16,0 3 527,5 3 926,9 Finances Pamille 4 202,3 3,0 205,3 153,8 Immigration, Francisation et Intégration 731,1 80,0 811,1 548,1 Justice 1 596,4 13,5 1 609,9 1 524,9 Langue française 68,0 1,0 69,0 64,8 Relations internationales et Francophonie 169,0 - 169,0 172,0 Ressources naturelles et Forêts 519,2 101,0 620,2 721,9 Santé et Services sociaux 53 638,0 730,1 54 368,1 52 248,3 Sécurité publique 2 001,7 39,3 2 041,0 2 107,0 Tourisme 2 19,0 7,2 226,2 243,8 Travail 36,3 0,6 36,9 46,5 Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice Dépenses de programmes 124 272,2 - 124 272,2 116 751,8 Service de la dette 6 433,1 - 6 433,1 6 214,3	Éducation	18 699,5	381,0	19 080,5	17 594,8
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs 541,6 6,1 547,7 555,7 Famille ⁶ 3 511,5 16,0 3 527,5 3 926,9 Finances 202,3 3,0 205,3 153,8 Immigration, Francisation et Intégration 731,1 80,0 811,1 548,1 Justice 1 596,4 13,5 1 609,9 1 524,9 Langue française 68,0 1,0 69,0 64,8 Relations internationales et Francophonie 169,0 - 169,0 172,0 Ressources naturelles et Forêts 519,2 101,0 620,2 721,9 Santé et Services sociaux 53 638,0 730,1 54 368,1 52 248,3 Sécurité publique 2 001,7 39,3 2 041,0 2 107,0 Tourisme 219,0 7,2 226,2 243,8 Travail 36,3 0,6 36,9 46,5 Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice (600,0) - (600,0) - Dépe	Emploi et Solidarité sociale	5 095,0	82,1	5 177,1	5 171,3
Faune et Parcs Famille ⁵ 3 511,5 16,0 3 527,5 3 926,9 Finances 202,3 3,0 205,3 153,8 Immigration, Francisation et Intégration 731,1 80,0 811,1 548,1 Justice 1596,4 13,5 1609,9 1524,9 Langue française 68,0 1,0 69,0 64,8 Relations internationales et Francophonie 169,0 - 169,0 172,0 Ressources naturelles et Forêts 519,2 101,0 620,2 721,9 Santé et Services sociaux 53 638,0 730,1 54 368,1 52 248,3 Sécurité publique 2001,7 39,3 2041,0 2107,0 Tourisme 219,0 7,2 226,2 243,8 Transports et Mobilité durable ⁶ 2 764,1 28,8 2 792,9 2 356,8 Travail 36,3 0,6 36,9 46,5 Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice Dépenses de programmes 124 272,2 - 124 272,2 116 751,8 Service de la dette 6433,1 - 6433,1 6214,3	Enseignement supérieur	8 821,7	9,5	8 831,2	8 470,7
Finances 202,3 3,0 205,3 153,8 Immigration, Francisation et Intégration 731,1 80,0 811,1 548,1 Justice 1 596,4 13,5 1 609,9 1 524,9 Langue française 68,0 1,0 69,0 64,8 Relations internationales et Francophonie 169,0 - 169,0 172,0 Ressources naturelles et Forêts 519,2 101,0 620,2 721,9 Santé et Services sociaux 53 638,0 730,1 54 368,1 52 248,3 Sécurité publique 2 001,7 39,3 2 041,0 2 107,0 Tourisme 219,0 7,2 226,2 243,8 Travail 36,3 0,6 36,9 46,5 Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice (600,0) - (600,0) - 124 272,2 - 124 272,2 116 751,8 Service de la dette 6 433,1 - 6 433,1 - 6 433,1 6 214,3		541,6	6,1	547,7	555,7
Immigration, Francisation et Intégration 731,1 80,0 811,1 548,1 Justice 1 596,4 13,5 1 609,9 1 524,9 Langue française 68,0 1,0 69,0 64,8 Relations internationales et Francophonie 169,0 - 169,0 172,0 Ressources naturelles et Forêts 519,2 101,0 620,2 721,9 Santé et Services sociaux 53 638,0 730,1 54 368,1 52 248,3 Sécurité publique 2 001,7 39,3 2 041,0 2 107,0 Tourisme 219,0 7,2 226,2 243,8 Transports et Mobilité durable ⁶ 2 764,1 28,8 2 792,9 2 356,8 Travail 36,3 0,6 36,9 46,5 Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice (600,0) - (600,0) - Dépenses de programmes 124 272,2 - 124 272,2 116 751,8 Service de la dette 6 433,1 - 6 433,1 6 214,3	Famille⁵	3 511,5	16,0	3 527,5	3 926,9
Justice 1 596,4 13,5 1 609,9 1 524,9 Langue française 68,0 1,0 69,0 64,8 Relations internationales et Francophonie 169,0 - 169,0 172,0 Ressources naturelles et Forêts 519,2 101,0 620,2 721,9 Santé et Services sociaux 53 638,0 730,1 54 368,1 52 248,3 Sécurité publique 2 001,7 39,3 2 041,0 2 107,0 Tourisme 219,0 7,2 226,2 243,8 Transports et Mobilité durable ⁶ 2 764,1 28,8 2 792,9 2 356,8 Travail 36,3 0,6 36,9 46,5 Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice (600,0) - (600,0) - Dépenses de programmes 124 272,2 - 124 272,2 116 751,8 Service de la dette 6 433,1 - 6 433,1 6 214,3	Finances	202,3	3,0	205,3	153,8
Langue française 68,0 1,0 69,0 64,8 Relations internationales et Francophonie 169,0 - 169,0 172,0 Ressources naturelles et Forêts 519,2 101,0 620,2 721,9 Santé et Services sociaux 53 638,0 730,1 54 368,1 52 248,3 Sécurité publique 2 001,7 39,3 2 041,0 2 107,0 Tourisme 219,0 7,2 226,2 243,8 Transports et Mobilité durable ⁶ 2 764,1 28,8 2 792,9 2 356,8 Travail 36,3 0,6 36,9 46,5 Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice (600,0) - (600,0) - Dépenses de programmes 124 272,2 - 124 272,2 116 751,8 Service de la dette 6 433,1 - 6 433,1 - 6 433,1 6 214,3	Immigration, Francisation et Intégration	731,1	80,0	811,1	548,1
Relations internationales et Francophonie 169,0 - 169,0 172,0 Ressources naturelles et Forêts 519,2 101,0 620,2 721,9 Santé et Services sociaux 53 638,0 730,1 54 368,1 52 248,3 Sécurité publique 2 001,7 39,3 2 041,0 2 107,0 Tourisme 219,0 7,2 226,2 243,8 Transports et Mobilité durable ⁶ 2 764,1 28,8 2 792,9 2 356,8 Travail 36,3 0,6 36,9 46,5 Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice (600,0) - (600,0) - Dépenses de programmes 124 272,2 - 124 272,2 116 751,8 Service de la dette 6 433,1 - 6 433,1 6 214,3	Justice	1 596,4	13,5	1 609,9	1 524,9
Ressources naturelles et Forêts 519,2 101,0 620,2 721,9 Santé et Services sociaux 53 638,0 730,1 54 368,1 52 248,3 Sécurité publique 2 001,7 39,3 2 041,0 2 107,0 Tourisme 219,0 7,2 226,2 243,8 Transports et Mobilité durable ⁶ 2 764,1 28,8 2 792,9 2 356,8 Travail 36,3 0,6 36,9 46,5 Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice (600,0) - (600,0) - Dépenses de programmes 124 272,2 - 124 272,2 116 751,8 Service de la dette 6 433,1 - 6 433,1 6 214,3	Langue française	68,0	1,0	69,0	64,8
Santé et Services sociaux 53 638,0 730,1 54 368,1 52 248,3 Sécurité publique 2 001,7 39,3 2 041,0 2 107,0 Tourisme 219,0 7,2 226,2 243,8 Transports et Mobilité durable ⁶ 2 764,1 28,8 2 792,9 2 356,8 Travail 36,3 0,6 36,9 46,5 Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice (600,0) - (600,0) - Dépenses de programmes 124 272,2 - 124 272,2 116 751,8 Service de la dette 6 433,1 - 6 433,1 6 214,3	Relations internationales et Francophonie	169,0	-	169,0	172,0
Sécurité publique 2 001,7 39,3 2 041,0 2 107,0 Tourisme 219,0 7,2 226,2 243,8 Transports et Mobilité durable ⁶ 2 764,1 28,8 2 792,9 2 356,8 Travail 36,3 0,6 36,9 46,5 Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice (600,0) - (600,0) - Dépenses de programmes 124 272,2 - 124 272,2 116 751,8 Service de la dette 6 433,1 - 6 433,1 6 214,3	Ressources naturelles et Forêts	519,2	101,0	620,2	721,9
Tourisme 219,0 7,2 226,2 243,8 Transports et Mobilité durable ⁶ 2 764,1 28,8 2 792,9 2 356,8 Travail 36,3 0,6 36,9 46,5 Réallocation des dépenses gouvernementales en cours (600,0) - (600,0) - Dépenses de programmes 124 272,2 - 124 272,2 116 751,8 Service de la dette 6 433,1 - 6 433,1 6 214,3	Santé et Services sociaux	53 638,0	730,1	54 368,1	52 248,3
Transports et Mobilité durable ⁶ 2 764,1 28,8 2 792,9 2 356,8 Travail 36,3 0,6 36,9 46,5 Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice (600,0) - (600,0) - Dépenses de programmes 124 272,2 - 124 272,2 116 751,8 Service de la dette 6 433,1 - 6 433,1 6 214,3	Sécurité publique	2 001,7	39,3	2 041,0	2 107,0
Travail 36,3 0,6 36,9 46,5 Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice (600,0) - (600,0) - Dépenses de programmes 124 272,2 - 124 272,2 116 751,8 Service de la dette 6 433,1 - 6 433,1 6 214,3	Tourisme	219,0	7,2	226,2	243,8
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice (600,0) - (600,0) - Dépenses de programmes 124 272,2 - 124 272,2 116 751,8 Service de la dette 6 433,1 - 6 433,1 6 214,3	Transports et Mobilité durable ⁶	2 764,1	28,8	2 792,9	2 356,8
Dépenses de programmes 124 272,2 - 124 272,2 116 751,8 Service de la dette 6 433,1 - 6 433,1 6 214,3	Travail	36,3	0,6	36,9	46,5
Service de la dette 6 433,1 - 6 433,1 6 214,3		(600,0)	-	(600,0)	-
	Dépenses de programmes	124 272,2	-	124 272,2	116 751,8
Dépenses budgétaires 130 705,3 - 130 705,3 122 966,1	Service de la dette	6 433,1	-	6 433,1	6 214,3
	Dépenses budgétaires	130 705,3	-	130 705,3	122 966,1

ANNEXE 1 (suite)

	Éléments s	ans récurren	ce au Budget	2024-2025		Variat	tion
	Feux de forêt	Transferts de provisions	Autres dépenses sans récurrence	Total	Dépense probable comparative 2023-2024	М\$	%
Assemblée nationale ²	-	-	-	-	185,5	4,9	2,6
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ²	-	-	-	-	147,1	4,9	3,3
Affaires municipales et Habitation	-	-	$(210,0)^7$	(210,0)	2 997,1	233,1	7,8
Agriculture, Pêcheries et Alimentation ³	-	-	-	-	1 217,6	30,0	5,8
Conseil du trésor et Administration gouvernementale ⁴	-	-	-	-	12 373,0	4 135,7	6,5
Conseil exécutif	-	-	-	-	819,5	(97,2)	(11,9)
Culture et Communications	-	(2,6)	-	(2,6)	913,4	25,9	2,8
Cybersécurité et Numérique	-	37,4	-	37,4	188,0	(15,8)	(8,4)
Économie, Innovation et Énergie	(4,5)	-	-	(4,5)	1 823,9	(228,0)	(12,5)
Éducation	-	(144,7)	275,6 8	130,9	17 725,7	1 354,9	7,6
Emploi et Solidarité sociale	-	(74,8)	-	(74,8)	5 096,5	80,6	1,6
Enseignement supérieur	-	(34,2)	59,0 ⁹	24,8	8 495,5	335,7	4,0
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	-	-	-	-	555,7	(8,0)	(1,4)
Famille ⁵	-	(1,3)	$(285,0)^{10}$	(286,3)	3 640,6	(113,0)	4,7
Finances	-	43,1	-	43,1	196,9	8,5	4,3
Immigration, Francisation et Intégration	-	235,8	-	235,8	783,9	27,2	3,5
Justice	-	(7,9)	-	(7,9)	1 517,0	92,9	6,1
Langue française	-	-	-	-	64,8	4,2	6,4
Relations internationales et Francophonie	-	(0,6)	$(1,5)^{11}$	(2,1)	169,9	(0,9)	(0,5)
Ressources naturelles et Forêts	(213,0)	(0,5)	-	(213,5)	508,4	111,8	22,0
Santé et Services sociaux	(2,0)	(12,5)	$(609,8)^{12}$	(624,3)	51 624,0	2 744,1	5,3
Sécurité publique	(15,7)	(25,7)	-	(41,4)	2 065,6	(24,6)	(1,2)
Tourisme	-	(0,2)	-	(0,2)	243,6	(17,3)	(7,1)
Transports et Mobilité durable ⁶	-	(0,6)	(464,9) ¹³	(465,5)	1 891,3	901,6	8,0
Travail	-	(10,7)	-	(10,7)	35,8	1,1	3,2
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	-	-	-	-	-	(600,0)	-
Dépenses de programmes	(235,2)	-	(1 236,6)	(1 471,8)	115 280,0	8 992,2	7,8
Service de la dette	-	-	-		6 214,3	218,8	3,5
Dépenses budgétaires	(235,2)	-	(1 236,6)	(1 471,8)	121 494,3	9 211,0	7,6

- ¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.
- 2 L'information portant sur les crédits et les dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume « Crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées ».
- ³ En incluant aux mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance une somme de 40,5 M\$ en 2024-2025 provisionnée au Fonds de suppléance pour assurer le financement du Programme de crédit de taxes foncières agricoles, la variation est de 70,5 M\$ et le pourcentage de variation est de 5.8 %.
- ⁴ En excluant, du Budget de dépenses 2024-2025 et de la dépense probable comparative 2023-2024, le programme 5 Fonds de suppléance et en considérant la mesure du Budget intégrée au Fonds de suppléance pour le Conseil du trésor et Administration gouvernementale de 4,2 M\$, la variation est de 61,1 M\$ et le pourcentage de variation est de 6,5 %.
- ⁵ En excluant l'impact financier, au Budget de dépenses 2024-2025, d'un versement anticipé en 2023-2024 de 285,0 M\$ pour le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, la variation est de 172,0 M\$ et le pourcentage de variation est de 4,7 %.
- ⁶ En excluant du Budget de dépenses 2024-2025, une compensation de 750,0 M\$ versée au Fonds des réseaux de transport terrestre à la suite de la modification d'application de la norme comptable sur les paiements de transferts, la variation est de 151,6 M\$ et le pourcentage de variation est de 8,0 %.
- Mesure de la mise à jour économique de novembre 2023 visant la construction de 8 000 logements sociaux et abordables, qui prévoit un déploiement rapide en 2023-2024
- ⁸ Effet combiné de la non-réalisation de dépenses en rémunération découlant de la grève du personnel scolaire et des mesures du Plan de rattrapage scolaire.
- ⁹ Non-réalisation de dépenses en rémunération découlant de la grève du personnel scolaire.
- ¹⁰Versement anticipé pour le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés
- ¹¹Aide financière d'urgence offerte à des organismes de coopération internationale québécois en appui aux efforts déployés pour soutenir la population marocaine à la suite du tremblement de terre du 8 septembre 2023.
- ¹²Mesure du Budget 2022-2023 pour le financement d'actions découlant de la pandémie de la COVID-19 et mesure du Budget 2023-2024 concernant la prolongation de certaines primes
- ¹³Mesures ponctuelles de la mise à jour économique de novembre 2023 en soutien au transport collectif et paiements anticipés pour des projets d'infrastructures annoncés au Budget 2023-2024

LES BUDGETS DES FONDS SPÉCIAUX, DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES, DES RÉSEAUX ET DES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE

1. LES RÉSULTATS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES EN 2024-2025

Les revenus et les dépenses prévus des entités consolidées s'élèvent respectivement à 129 365,8 M\$ et 126 969,9 M\$ pour l'exercice financier 2024-2025, avant les ajustements de la consolidation, pour un impact favorable de 2 395,9 M\$ sur les résultats financiers du gouvernement. Par rapport à 2023-2024, ces résultats représentent une augmentation de 633,9 M\$ qui se répartit ainsi :

- une augmentation de 853,0 M\$ des résultats prévus des fonds spéciaux;
- une diminution de 76,0 M\$ des résultats prévus des organismes autres que budgétaires;
- une diminution de 3,6 M\$ des résultats prévus du réseau de l'éducation;
- une diminution de 107,0 M\$ des résultats prévus des réseaux de l'enseignement supérieur;
- aucune variation des résultats prévus du réseau de la santé et des services sociaux;
- une diminution de 32,5 M\$ des résultats prévus des comptes à fin déterminée.

Résultats des entités consolidées en 2024-2025^{1,2,3}

(en millions de dollars)

		2024-2025			2023-2024 ⁴			
	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	Variation des résultats	
Fonds spéciaux ⁵	26 454,4	23 644,1	2 810,3	25 928,2	23 970,9	1 957,3	853,0	
Organismes autres que budgétaires ⁵	31 513,4	31 921,9	(408,5)	32 495,8	32 828,3	(332,5)	(76,0)	
Réseau de l'éducation ⁶	20 233,2	20 250,2	(17,0)	18 866,5	18 879,9	(13,4)	(3,6)	
Réseaux de l'enseignement supérieur ⁶	6 045,4	6 013,1	32,3	5 820,1	5 680,8	139,3	(107,0)	
Réseau de la santé et des services sociaux ⁶	43 717,0	43 717,0	-	40 540,0	40 540,0	-	-	
Comptes à fin déterminée ⁵	1 402,4	1 423,6	(21,2)	1 434,4	1 423,1	11,3	(32,5)	
Résultat des entités consolidées	129 365,8	126 969,9	2 395,9	125 085,0	123 323,0	1 762,0	633,9	

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² À ces prévisions s'ajoutent des mesures du Budget 2024-2025 et d'autres éléments de variation.

³ Les résultats des entités consolidées sont présentés avant les ajustements de la consolidation. Ces ajustements ont pour effet d'éliminer les opérations conclues entre les entités du périmètre comptable du gouvernement et pour le fonds général du fonds consolidé du revenu, d'harmoniser les conventions comptables en usage dans les entités consolidées avec celles utilisées par le gouvernement et d'effectuer les reclassifications adéquates.

- ⁴ Les données sont présentées conformément à la structure budgétaire 2024-2025.
- 5 Les changements apportés à la liste des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires et des comptes à fin déterminée par portefeuille sont présentés au volume Crédits et dépenses des portefeuilles.
- ⁶ Source : ministère des Finances

2. LES RÉSULTATS DES FONDS SPÉCIAUX EN 2024-2025

Les fonds spéciaux présentent un surplus prévu de 2 810,3 M\$ avant les ajustements de la consolidation pour l'exercice financier 2024-2025, soit une augmentation de 853,0 M\$ par rapport à 2023-2024. En excluant l'augmentation des résultats de 541,0 M\$ au Fonds des générations, les résultats des fonds spéciaux sont en augmentation de 312,0 M\$. Cette augmentation s'explique en grande partie par les facteurs suivants :

- un surplus prévu de 284,3 M\$ au Fonds des réseaux de transport terrestre en 2024-2025 comparativement à un surplus anticipé de 20,8 M\$ en 2023-2024. Cette augmentation des résultats de 263,6 M\$ s'explique principalement par l'augmentation des revenus anticipés provenant des droits de permis de conduire et d'immatriculation de véhicules ainsi que par la diminution des dépenses de transfert prévues pour les infrastructures subventionnées;
- des résultats à l'équilibre au Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux en 2024-2025 comparativement à un déficit anticipé de 84,2 M\$ en 2023-2024.
 Cette augmentation des résultats de 84,2 M\$ s'explique principalement par la fin des contrats liés à la crise sanitaire et par l'augmentation des dépenses capitalisables découlant des projets en réalisation;
- un déficit prévu de 9,8 M\$ au Fonds régions et ruralité en 2024-2025 comparativement à un déficit anticipé de 80,4 M\$ en 2023-2024. Cette augmentation des résultats de 70,7 M\$ est attribuable à la comptabilisation plus rapide des dépenses en 2023-2024 en lien avec le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert;
- un déficit prévu de 34,1 M\$ au Fonds de développement du marché du travail en 2024-2025 comparativement à un surplus anticipé de 35,4 M\$ en 2023-2024. Cette diminution des résultats de 69,5 M\$ s'explique principalement par la fin de la bonification des ententes de transfert sur le développement du marché du travail et de la main-d'œuvre avec le gouvernement fédéral;
- un surplus prévu de 32,9 M\$ au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique en 2024-2025 comparativement à un déficit anticipé de 25,5 M\$ en 2023-2024. Cette augmentation des résultats de 58,4 M\$ est principalement attribuable au rythme de réalisation des projets financés par le Fonds;
- un déficit prévu de 19,9 M\$ au Fonds du Plan Nord en 2024-2025 comparativement à un surplus anticipé de 23,1 M\$ en 2023-2024. Cette diminution des résultats de 43,0 M\$ s'explique principalement par une augmentation des transferts à la Société du Plan Nord en lien notamment avec la mise en œuvre du Plan d'action nordique 2023-2028;
- un déficit prévu de 61,5 M\$ au Fonds de la cybersécurité et du numérique en 2024-2025 comparativement à un déficit anticipé de 22,0 M\$ en 2023-2024. Cette diminution des résultats de 39,5 M\$ s'explique principalement par la fin de la mesure budgétaire Accélérer le rythme de la transformation numérique de l'État ainsi que par l'augmentation de la dépense d'amortissement en lien avec la mise en service de certains projets majeurs.

Résultats 2024-2025 des fonds spéciaux 1,2,3

(en millions de dollars)

	2024-2025				Variation		
	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	des résultats
Fonds des réseaux de transport terrestre	6 243,9	5 959,5	284,3	6 073,8	6 053,1	20,8	263,6
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	613,9	613,9	-	624,0	708,2	(84,2)	84,2
Fonds régions et ruralité	271,9	281,7	(9,8)	271,7	352,1	(80,4)	70,7
Fonds de développement du marché du travail	1 175,8	1 209,8	(34,1)	1 373,9	1 338,5	35,4	(69,5)
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	230,1	197,2	32,9	147,0	172,5	(25,5)	58,4
Fonds du Plan Nord	125,8	145,7	(19,9)	128,6	105,5	23,1	(43,0)
Fonds de la cybersécurité et du numérique	559,8	621,3	(61,5)	572,2	594,2	(22,0)	(39,5)
Autres fonds spéciaux	14 611,2	14 614,9	(3,8)	14 656,0	14 646,8	9,2	(13,0)
	23 832,4	23 644,1	188,3	23 847,2	23 970,9	(123,7)	312,0
Fonds des générations	2 622,0	-	2 622,0	2 081,0	-	2 081,0	541,0
Résultat avant les ajustements de la consolidation	26 454,4	23 644,1	2 810,3	25 928,2	23 970,9	1 957,3	853,0

Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² À ces prévisions s'ajoutent des mesures du Budget 2024-2025 et d'autres éléments de variation.

³ Les résultats des fonds spéciaux sont présentés à la section Sommaire du budget des fonds spéciaux au volume Crédits et dépenses des portefeuilles.

3. LES RÉSULTATS DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES EN 2024-2025

Les résultats prévus des organismes autres que budgétaires affichent un déficit de 408,5 M\$ en 2024-2025 avant les ajustements de la consolidation comparativement à un déficit prévu de 332,5 M\$ en 2023-2024. Cette diminution des résultats prévus de 76,0 M\$ s'explique en partie par les facteurs suivants :

- un surplus prévu de 97,5 M\$ à la Société de développement de la Baie-James en 2024-2025 comparativement à un surplus anticipé de 25,5 M\$ en 2023-2024. Cette augmentation des résultats de 71,9 M\$ est principalement attribuable à une augmentation des contributions du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral au projet de réfection de la route Billy-Diamond et des mandats additionnels en gestion d'infrastructures de transport accordés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable:
- un déficit prévu de 306,5 M\$ à la Société d'habitation du Québec en 2024-2025 comparativement à un déficit anticipé de 264,7 M\$ en 2023-2024. Cette diminution des résultats de 41,9 M\$ est principalement attribuable à des dépenses dans les programmes permettant la réalisation de logements sociaux et abordables et de rénovation des logements à loyer modique, financées à partir de revenus déjà perçus pour leur mise en œuvre;
- un déficit prévu de 89,6 M\$ à La Financière agricole du Québec en 2024-2025 comparativement à un déficit anticipé de 68,3 M\$ en 2023-2024. Cette diminution des résultats de 21,4 M\$ est principalement attribuable à l'augmentation prévue des dépenses de transfert pour les programmes d'assurances et de protection du revenu;
- un surplus prévu de 54,7 M\$ à la Société de financement des infrastructures locales du Québec en 2024-2025 comparativement à un surplus anticipé de 75,6 M\$ en 2023-2024. Cette diminution des résultats de 20,9 M\$ est principalement attribuable à une diminution des transferts du gouvernement fédéral partiellement compensée par la diminution du volume des projets d'infrastructures locales réalisés par les municipalités;
- des résultats à l'équilibre à Héma-Québec en 2024-2025 comparativement à un surplus anticipé de 18,5 M\$ en 2023-2024. Cette diminution des résultats de 18,5 M\$ est principalement attribuable à des revenus en provenance du réseau de la santé et des services sociaux plus élevés qu'anticipés en 2023-2024;
- un déficit prévu de 3,0 M\$ à la Régie de l'énergie en 2024-2025 comparativement à un surplus anticipé de 6,2 M\$ en 2023-2024. Cette diminution des résultats de 9,2 M\$ est attribuable principalement à une diminution de l'apport des redevances annuelles, lesquelles incluaient, en 2023-2024, une contribution exceptionnelle pour la relocalisation et l'aménagement de nouveaux locaux.

Résultats 2024-2025 des organismes autres que budgétaires 1,2,3

(en millions de dollars)

	2024-2025				Variation		
	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	des résultats
Société de développement de la Baie-James	205,1	107,7	97,5	107,5	82,0	25,5	71,9
Société d'habitation du Québec	1 783,6	2 090,2	(306,5)	2 106,9	2 371,6	(264,7)	(41,9)
La Financière agricole du Québec	622,4	712,0	(89,6)	619,4	687,7	(68,3)	(21,4)
Société de financement des infrastructures locales du Québec	583,0	528,3	54,7	1 341,5	1 265,9	75,6	(20,9)
Héma-Québec	574,5	574,5	-	542,2	523,7	18,5	(18,5)
Régie de l'énergie	17,5	20,5	(3,0)	24,6	18,4	6,2	(9,2)
Autres organismes ⁴	27 727,2	27 888,7	(161,5)	27 753,6	27 879,1	(125,5)	(36,0)
Résultat avant les ajustements de la consolidation	31 513,4	31 921,9	(408,5)	32 495,8	32 828,3	(332,5)	(76,0)

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

4. LES RÉSULTATS DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 2024-2025

Les résultats prévus du réseau de la santé et des services sociaux et de ceux de l'éducation et de l'enseignement supérieur présentent un surplus de 15,3 M\$ pour l'exercice financier 2024-2025 comparativement à un surplus de 125,9 M\$ en 2023-2024, soit une diminution de 110,6 M\$.

² À ces prévisions s'ajoutent les mesures du Budget 2024-2025 et les autres éléments de variation.

³ Les résultats des organismes autres que budgétaires sont présentés à la section Sommaire du budget des organismes autres que budgétaires au volume Crédits et dépenses des portefeuilles.

Incluant, entre autres, la Régie de l'assurance maladie du Québec dont les revenus et les dépenses s'établissent à 14 073,1 M\$ en 2024-2025 et le Fonds de l'assurance médicaments dont les revenus et les dépenses s'établissent à 4 141,3 M\$ pour ce même exercice.

Résultats 2024-2025 des entités des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur 1,2

(en millions de dollars)

	2024-2025				Variation		
	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	des résultats
Réseau de l'éducation	20 233,2	20 250,2	(17,0)	18 866,5	18 879,9	(13,4)	(3,6)
Réseaux de l'enseignement supérieur	6 045,4	6 013,1	32,3	5 820,1	5 680,8	139,3	(107,0)
Réseau de la santé et des services sociaux	43 717,0	43 717,0	-	40 540,0	40 540,0	-	-
Résultat avant les ajustements de la consolidation	69 995,6	69 980,3	15,3	65 226,6	65 100,7	125,9	(110,6)

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

5. LES RÉSULTATS DES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE EN 2024-2025

Les résultats prévus des comptes à fin déterminée présentent un déficit de 21,2 M\$ pour l'exercice financier 2024-2025 comparativement à un surplus de 11,3 M\$ en 2023-2024, soit une diminution de 32,5 M\$.

Résultats 2024-2025 des comptes à fin déterminée¹

(en millions de dollars)

		2024-2025		2023-2024			
	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses F	Résultats	Variation des résultats
Résultat avant les ajustements de la consolidation	1 402,4	1 423,6	(21,2)	1 434,4	1 423,1	11,3	(32,5)

Les résultats des comptes à fin déterminée sont présentés à la section Sommaire du budget des comptes à fin déterminée au volume Crédits et dépenses des portefeuilles.

² Source : ministère des Finances

6. L'ÉVOLUTION DE LA PRÉVISION DES RÉSULTATS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES EN 2023-2024

Les résultats prévus des entités consolidées avant les ajustements de la consolidation sont inférieurs de 41,7 M\$ à ceux présentés au Budget de dépenses 2023-2024 :

- les résultats prévus des fonds spéciaux sont en augmentation de 4,1 M\$;
- les résultats prévus des organismes autres que budgétaires sont en diminution de 273,7 M\$;
- les résultats prévus du réseau de l'éducation sont en augmentation de 43,2 M\$;
- les résultats prévus des réseaux de l'enseignement supérieur sont en augmentation de 139,3 M\$;
- les résultats prévus du réseau de la santé et des services sociaux demeurent à l'équilibre;
- les résultats prévus des comptes à fin déterminée sont en augmentation de 45,4 M\$.

Évolution de la prévision des résultats des entités consolidées en 2023-2024^{1,2} (en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget	Budget de dépenses 2023-2024 ³			
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	des résultats	
Fonds spéciaux	25 928,2	23 970,9	1 957,3	25 517,8	23 564,7	1 953,2	4,1	
Organismes autres que budgétaires	32 495,8	32 828,3	(332,5)	31 523,1	31 581,8	(58,8)	(273,7)	
	58 424,0	56 799,2	1 624,8	57 040,9	55 146,5	1 894,4	(269,6)	
Réseau de l'éducation ⁴	18 866,5	18 879,9	(13,4)	18 240,9	18 297,5	(56,6)	43,2	
Réseaux de l'enseignement supérieur ⁴	5 820,1	5 680,8	139,3	5 658,3	5 658,3	-	139,3	
Réseau de la santé et des services sociaux ⁴	40 540,0	40 540,0	-	38 336,0	38 336,0	-	-	
Comptes à fin déterminée	1 434,4	1 423,1	11,3	1 339,3	1 373,4	(34,1)	45,4	
Résultat avant les ajustements de la consolidation	125 085,0	123 323,0	1 762,0	120 615,4	118 811,7	1 803,7	(41,7)	

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les résultats probables des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires sont présentés respectivement aux annexes 1 et 2.

³ Les mesures du Budget 2023-2024 ainsi que les montants additionnels liés à la modification d'application de la norme sur les paiements de transfert pour certains fonds spéciaux ont été intégrés aux prévisions.

⁴ Source : ministère des Finances

Plus précisément, les principales variations des résultats prévus des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires avant les ajustements de la consolidation s'expliquent par les facteurs suivants :

· Pour les fonds spéciaux :

- un surplus prévu de 2 081,0 M\$ au Fonds des générations en 2023-2024 comparativement à un surplus anticipé de 2 373,0 M\$ au Budget de dépenses 2023-2024. Cette diminution des résultats de 292,0 M\$ s'explique par une diminution des revenus de placement et des redevances hydrauliques;
- un surplus prévu de 20,8 M\$ au Fonds des réseaux de transport terrestre en 2023-2024 comparativement à un déficit anticipé de 175,7 M\$ au Budget de dépenses 2023-2024. Cette augmentation des résultats de 196,5 M\$ s'explique principalement par l'augmentation des revenus provenant du ministère des Transports et de la Mobilité durable et de la taxe sur les carburants;
- un surplus prévu de 35,4 M\$ au Fonds de développement du marché du travail en 2023-2024 comparativement à un déficit anticipé de 127,1 M\$ au Budget de dépenses 2023-2024. Cette augmentation des résultats de 162,5 M\$ s'explique principalement par la diminution des activités associées aux services publics d'emploi notamment pour les mesures de formation de la main-d'œuvre, les subventions salariales ainsi que les mesures destinées aux entreprises;
- un déficit prévu de 84,2 M\$ au Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux en 2023-2024 comparativement à un déficit anticipé de 8,2 M\$ au Budget de dépenses 2023-2024. Cette diminution des résultats de 76,0 M\$ s'explique principalement par la réalisation, en 2023-2024, de dépenses en lien avec le Dossier de santé numérique initialement prévues en 2022-2023;
- un déficit prévu de 54,7 M\$ au Fonds des ressources naturelles du ministère des Ressources naturelles et Forêts en 2023-2024 comparativement à un déficit anticipé de 27,8 M\$ au Budget de dépenses 2023-2024. Cette diminution des résultats de 26,9 M\$ s'explique principalement par des dépenses additionnelles pour le Programme de remboursement des coûts pour des activités d'aménagement forestier sur des chemins multiusages ainsi que pour le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées;
- un surplus prévu de 71,6 M\$ au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État en 2023-2024 comparativement à un surplus anticipé de 50,7 M\$ au Budget de dépenses 2023-2024. Cette amélioration des résultats de 20,9 M\$ s'explique essentiellement par l'augmentation des redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles et un ralentissement du rythme de réalisation pour le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.

Pour les organismes autres que budgétaires :

un déficit prévu de 264,7 M\$ à la Société d'habitation du Québec comparativement à un déficit anticipé de 67,3 M\$ au Budget de dépenses 2023-2024. Cette diminution des résultats de 197,4 M\$ est notamment attribuable aux dépenses prévues dans les programmes permettant la réalisation de logements sociaux et abordables, financées à partir de revenus déjà perçus pour leur mise en œuvre;

- un déficit prévu de 165,0 M\$ à la Société de l'assurance automobile du Québec comparativement à un déficit anticipé de 70,9 M\$ au Budget de dépenses 2023-2024. Cette diminution des résultats de 94,1 M\$ est notamment attribuable aux dépenses supplémentaires pour supporter la transformation numérique des services ainsi que pour assurer le maintien du niveau de service à la clientèle et des activités de contrôle routier;
- un déficit prévu de 36,5 M\$ à la Société des Traversiers du Québec comparativement à un surplus anticipé de 53,2 M\$ au Budget de dépenses 2023-2024. Cette diminution des résultats de 89,7 M\$ est principalement attribuable à la diminution des revenus de transfert provenant du ministère des Transports et de la Mobilité durable en lien avec le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert dû à des investissements non réalisés ou reportés par la Société aux exercices financiers ultérieurs ainsi qu'à l'augmentation des dépenses de fonctionnement et d'amortissement;
- un déficit prévu de 68,3 M\$ à La Financière agricole du Québec comparativement à un déficit anticipé de 113,4 M\$ au Budget de dépenses 2023-2024. Cette augmentation des résultats de 45,1 M\$ s'explique notamment par des revenus de placement plus élevés qu'anticipés combinés à des dépenses de transfert plus élevées pour les programmes;
- un surplus prévu de 123,1 M\$ à l'Autorité des marchés financiers comparativement à un surplus anticipé de 91,2 M\$ au Budget de dépenses 2023-2024. Cette augmentation des résultats de 31,9 M\$ est principalement attribuable à des revenus de placement supérieurs à ceux prévus, de même qu'à l'application de la nouvelle norme comptable SP-3400 sur les revenus;
- un surplus prévu de 75,6 M\$ à la Société de financement des infrastructures locales comparativement à un surplus anticipé de 53,3 M\$ au Budget de dépenses 2023-2024. Cette augmentation des résultats de 22,3 M\$ est principalement attribuable à l'évolution du rythme des projets d'infrastructures locales réalisés par les municipalités.

Évolution de la prévision des résultats des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires en 2023-2024¹

	Rés	sultats probab	les	Budget	de dépenses 2	023-2024 ²	Variation	
•	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	des résultats	
Fonds spéciaux								
Fonds des générations	2 081,0	-	2 081,0	2 373,0	-	2 373,0	(292,0)	
Fonds des réseaux de transport terrestre	6 073,8	6 053,1	20,8	5 865,8	6 041,5	(175,7)	196,5	
Fonds de développement du marché du travail	1 373,9	1 338,5	35,4	1 360,0	1 487,1	(127,1)	162,5	
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	624,0	708,2	(84,2)	550,0	558,2	(8,2)	(76,0)	
Fonds des ressources naturelles (MRNF)	783,2	837,9	(54,7)	673,8	701,6	(27,8)	(26,9)	
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	299,2	227,6	71,6	294,8	244,0	50,7	20,9	
Autres fonds spéciaux	14 693,1	14 805,7	(112,6)	14 400,5	14 532,2	(131,7)	19,1	
•	25 928,2	23 970,9	1 957,3	25 517,8	23 564,7	1 953,2	4,1	
Organismes autres que budgétaires								
Société d'habitation du Québec	2 106,9	2 371,6	(264,7)	1 771,9	1 839,2	(67,3)	(197,4)	
Société de l'assurance automobile du Québec	300,5	465,5	(165,0)	318,7	389,6	(70,9)	(94,1)	
Société des Traversiers du Québec	250,2	286,6	(36,5)	324,5	271,3	53,2	(89,7)	
La Financière agricole du Québec	619,4	687,7	(68,3)	535,8	649,2	(113,4)	45,1	
Autorité des marchés financiers	305,4	182,3	123,1	275,2	184,0	91,2	31,9	
Société de financement des infrastructures locales du Québec	1 341,5	1 265,9	75,6	719,9	666,5	53,3	22,3	
Autres organismes autres que budgétaires	27 571,9	27 568,7	3,2	27 577,1	27 582,0	(5,0)	8,2	
•	32 495,8	32 828,3	(332,5)	31 523,1	31 581,8	(58,8)	(273,7)	
Résultats avant les ajustements de la consolidation	58 424,0	56 799,2	1 624,8	57 040,9	55 146,5	1 894,4	(269,6)	

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les mesures du Budget 2023-2024 ainsi que les montants additionnels liés à la modification d'application de la norme sur les paiements de transfert pour certains fonds spéciaux ont été intégrés aux prévisions.

ANNEXE 1

Résultats probables 2023-2024 des fonds spéciaux¹

	Ré	sultats prob	ables	Budget d	Variation		
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	des résultats
Affaires municipales et Habitation							
Fonds régions et ruralité	271,7	352,1	(80,4)	271,1	312,6	(41,5)	(38,9)
	271,7	352,1	(80,4)	271,1	312,6	(41,5)	(38,9)
Conseil du trésor et Administration gouvernementale							
Fonds de la région de la Capitale-Nationale	27,5	27,5	-	25,0	25,0	-	-
	27,5	27,5	-	25,0	25,0	-	-
Culture et Communications							
Fonds Avenir Mécénat Culture	5,0	5,4	(0,3)	5,0	5,0	-	(0,3)
Fonds du patrimoine culturel québécois	25,4	23,1	2,3	39,4	50,3	(11,0)	13,3
	30,4	28,4	2,0	44,4	55,4	(11,0)	12,9
Cybersécurité et Numérique							
Fonds de la cybersécurité et du numérique	572,2	594,2	(22,0)	543,9	558,9	(15,0)	(7,0)
	572,2	594,2	(22,0)	543,9	558,9	(15,0)	(7,0)
Économie, Innovation et Énergie							
Capital ressources naturelles et énergie	8,8	2,1	6,7	1,1	0,2	1,0	5,7
Fonds des ressources naturelles	6,3	7,2	(0,9)	11,7	15,1	(3,4)	2,6
Fonds du développement économique	1 043,2	1 043,2	-	1 285,9	1 285,9	-	-
Fonds pour la croissance des entreprises québécoises	0,3	0,1	0,2	0,4	0,2	0,3	(0,1)
	1 058,6	1 052,6	6,0	1 299,1	1 301,3	(2,2)	8,2
Éducation							
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	147,0	172,5	(25,5)	185,5	191,3	(5,8)	(19,7)
	147,0	172,5	(25,5)	185,5	191,3	(5,8)	(19,7)
Emploi et Solidarité sociale							
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	59,6	67,4	(7,8)	50,3	51,1	(8,0)	(7,0)
Fonds de développement du marché du travail	1 373,9	1 338,5	35,4	1 360,0	1 487,1	(127,1)	162,5
Fonds des biens et des services	181,6	195,7	(14,1)	169,8	184,6	(14,9)	0,7
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	17,9	17,9	-	18,1	18,1	-	-
Fonds québécois d'initiatives sociales	54,0	55,8	(1,8)	12,0	13,6	(1,5)	(0,2)
	1 687,1	1 675,4	11,7	1 610,2	1 754,4	(144,2)	156,0

ANNEXE 1 (suite)

Résultats probables 2023-2024 des fonds spéciaux¹

	Ré	sultats prob	ables	Budget d	e dépenses	2023-2024 ²	Variation des
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	résultats
Enseignement supérieur							
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	25,0	25,0	-	25,0	25,0	-	-
	25,0	25,0	-	25,0	25,0	-	-
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs							
Fonds bleu	50,4	33,6	16,8	50,0	50,0	-	16,8
Fonds d'électrification et de changements climatiques	1 611,4	1 609,4	2,0	1 607,4	1 605,6	1,8	0,1
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	299,2	227,6	71,6	294,8	244,0	50,7	20,9
Fonds des ressources naturelles	-	-	-	0,1	0,1	-	-
Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques	155,5	154,4	1,1	274,7	288,5	(13,7)	14,8
	2 116,5	2 024,9	91,6	2 227,0	2 188,1	38,9	52,7
Famille							
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	3 765,4	3 765,4	-	3 349,7	3 349,7	-	-
	3 765,4	3 765,4	-	3 349,7	3 349,7	-	-
Finances							
Fonds de financement	2 811,8	2 757,9	53,9	2 746,3	2 703,1	43,2	10,7
Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux	219,0	219,0	-	231,0	231,0	-	-
Fonds de lutte contre les dépendances	222,4	222,3	0,1	213,2	213,1	0,1	-
Fonds des générations	2 081,0	-	2 081,0	2 373,0	-	2 373,0	(292,0)
Fonds du centre financier de Montréal	2,2	1,9	0,3	2,0	1,9	0,1	0,3
Fonds du Plan Nord	128,6	105,5	23,1	124,9	128,3	(3,4)	26,4
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers	3,4	3,4	-	3,3	3,8	(0,4)	0,5
Fonds relatif à l'administration fiscale	1 246,1	1 246,1	-	1 174,2	1 174,2	-	-
	6 714,6	4 556,1	2 158,4	6 868,0	4 455,4	2 412,6	(254,1)
Justice							
Fonds Accès Justice	26,2	33,1	(6,8)	24,6	32,2	(7,5)	0,7
Fonds affecté à l'aide des personnes victimes d'infractions criminelles	39,5	52,4	(12,8)	31,0	50,6	(19,6)	6,7
Fonds des registres du ministère de la Justice	44,6	50,4	(5,8)	40,2	46,3	(6,1)	0,3
Fonds du Tribunal administratif du Québec	56,9	49,6	7,3	54,8	54,1	0,7	6,7
Fonds relatif aux contrats publics	0,4	9,3	(8,9)	-	-	-	(8,9)
	167,7	194,7	(27,0)	150,7	183,2	(32,5)	5,5

ANNEXE 1 (suite)

Résultats probables 2023-2024 des fonds spéciaux¹

	Rés	ultats proba	ables	Budget de	dépenses 2	023-2024 ²	Variation
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	des résultats
Ressources naturelles et Forêts	•	=					
Fonds des ressources naturelles	783,2	837,9	(54,7)	673,8	701,6	(27,8)	(26,9)
Fonds d'information sur le territoire	181,8	174,6	7,1	186,6	181,0	5,6	1,6
	965,0	1 012,5	(47,6)	860,4	882,6	(22,2)	(25,3)
Santé et Services sociaux							
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	98,5	138,8	(40,3)	91,8	118,7	(26,9)	(13,4)
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	624,0	708,2	(84,2)	550,0	558,2	(8,2)	(76,0)
	722,5	847,0	(124,5)	641,8	676,9	(35,1)	(89,4)
Sécurité publique							
Fonds des services de police	792,1	792,1	-	762,6	762,6	-	-
	792,1	792,1	-	762,6	762,6	-	-
Tourisme							
Fonds de partenariat touristique	366,5	367,0	(0,4)	358,9	358,8	0,1	(0,5)
	366,5	367,0	(0,4)	358,9	358,8	0,1	(0,5)
Transports et Mobilité durable							
Fonds aérien	103,4	101,9	1,5	104,6	102,3	2,3	(0,8)
Fonds de gestion de l'équipement roulant	162,3	163,8	(1,5)	164,0	162,2	1,8	(3,3)
Fonds de la sécurité routière	66,2	71,9	(5,7)	62,2	79,4	(17,2)	11,5
Fonds des réseaux de transport terrestre	6 073,8	6 053,1	20,8	5 865,8	6 041,5	(175,7)	196,5
	6 405,7	6 390,7	15,1	6 196,6	6 385,4	(188,8)	203,9
Travail							
Fonds du Tribunal administratif du travail	92,6	92,6	-	98,0	98,0	-	-
	92,6	92,6	-	98,0	98,0	-	-
Total avant les ajustements de la consolidation	25 928,2	23 970,9	1 957,3	25 517,8	23 564,7	1 953,2	4,1

Les données étant arrondies, les montants inscrits peuvent ne pas correspondre au total. Les résultats des entités consolidées sont présentés avant les ajustements de la consolidation.

Les mesures du Budget 2023-2024 ainsi que les montants additionnels liés à la modification d'application de la norme sur les paiements de transfert pour certains fonds spéciaux ont été intégrés aux prévisions.

ANNEXE 2

Résultats probables 2023-2024 des organismes autres que budgétaires¹
(en millions de dollars)

	Rés	sultats prob	ables	Budget d			
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	des résultats
Affaires municipales et Habitation							
Société d'habitation du Québec	2 106,9	2 371,6	(264,7)	1 771,9	1 839,2	(67,3)	(197,4)
	2 106,9	2 371,6	(264,7)	1 771,9	1 839,2	(67,3)	(197,4)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation Institut de technologie agroalimentaire du Québec	39,2	42,4	(3,1)	38,4	41,3	(2,9)	(0,2)
La Financière agricole du Québec	619,4	687,7	(68,3)	535,8	649,2	(113,4)	45,1
	658,6	730,1	(71,4)	574,3	690,6	(116,3)	44,9
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	000,0		(, -,	0,0	000,0	(110,0)	,0
Autorité des marchés publics	37,2	36,7	0,4	37,5	37,5	-	0,4
Centre d'acquisitions gouvernementales	57,8	54,5	3,2	54,3	55,7	(1,3)	4,5
Commission de la capitale nationale du Québec		35,3	14,2	54,1	32,1	22,0	(7,7)
Office des professions du Québec	12,8	13,7	(0,8)	12,4	12,9	(0,5)	(0,3)
Société québécoise des infrastructures	3 633,7	3 622,9	10,8	3 862,2	3 860,9	1,3	9,5
	3 791,0	3 763,1	27,9	4 020,5	3 999,1	21,4	6,4
Conseil exécutif							
Centre de la francophonie des Amériques	3,0	3,3	(0,3)	2,9	3,1	(0,2)	(0,1)
	3,0	3,3	(0,3)	2,9	3,1	(0,2)	(0,1)
Culture et Communications							
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	108,6	109,3	(0,7)	-	107,7	(4,7)	4,0
Conseil des arts et des lettres du Québec	193,5	193,5	-	145,8	146,4	(0,6)	0,6
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	36,3	37,1	(0,7)	35,6	35,6	0,1	(8,0)
Musée d'Art contemporain de Montréal	15,5	15,6	-	14,1	15,4	(1,3)	1,3
Musée de la Civilisation	42,9	44,7	(1,7)	47,3	49,0	(1,7)	(0,1)
Musée national des beaux-arts du Québec	30,5	32,2	(1,7)	30,4	32,4	(2,0)	0,3
Société de développement des entreprises culturelles	207,1	194,2	12,9	188,2	180,2	8,0	4,9
Société de la Place des Arts de Montréal	47,1	47,2	(0,1)	44,4	44,8	(0,4)	0,2
Société de télédiffusion du Québec	123,4	122,9	0,5	97,9	97,9	-	0,5
Société du Grand Théâtre de Québec	17,2	17,9	(0,7)	15,6	16,2	(0,6)	(0,1)
	822,3	814,6	7,7	722,5	725,6	(3,2)	10,9

ANNEXE 2 (suite)

Résultats probables 2023-2024 des organismes autres que budgétaires¹

	Rés	sultats prob	ables	Budget d	e dépenses	2023-2024 ²	Variation des
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	résultats
Économie, Innovation et Énergie							
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	111,6	114,7	(3,1)	79,4	79,4	-	(3,1)
Fonds de recherche du Québec - Santé	152,2	153,3	(1,1)	127,9	127,9	-	(1,1)
Fonds de recherche du Québec - Société et culture	96,8	100,2	(3,4)	78,0	78,0	-	(3,4)
Régie de l'énergie	24,6	18,4	6,2	24,4	20,6	3,8	2,4
	385,2	386,5	(1,3)	309,7	305,9	3,8	(5,2)
Éducation	4.0	4.0	(0.0)	4.0	4.0	(0.0)	0.4
Institut national des mines	1,0	1,2	(0,3)		1,3	(0,3)	0,1
Société des établissements de plein air du Québec	253,6	257,6	(4,0)	247,6	255,6	(8,0)	4,0
	254,6	258,9	(4,3)	248,6	256,9	(8,3)	4,1
Emploi et Solidarité sociale							
Office de la sécurité économique des chasseurs cris	28,4	28,4	-	31,1	31,1	-	-
	28,4	28,4	-	31,1	31,1	-	-
Enseignement supérieur Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	55,9	55,9	_	48,2	48,2	_	_
	55,9	55,9		48,2	48,2		
Environnement, Lutte contre les	55,5	33,3		40,2	40,2		
changements climatiques, Faune et Parcs							
Fondation de la faune du Québec	15,4	15,4	-	13,2	13,2	-	-
Société québécoise de récupération et de recyclage	79,7	79,5	0,2	75,6	80,2	(4,6)	4,8
	95,1	94,9	0,2	88,7	93,4	(4,6)	4,8
Finances							
Agence du revenu du Québec	1 497,9	1 547,1	(49,2)	-	1 471,0	-	(49,2)
Autorité des marchés financiers	305,4	182,3	123,1	275,2	184,0	91,2	31,9
Financement-Québec	344,8	336,1	8,7	352,9	343,7	9,3	(0,6)
Institut de la statistique du Québec	50,9	53,4	(2,5)	50,6	52,1	(1,5)	(1,0)
Société de financement des infrastructures locales du Québec	1 341,5	1 265,9	75,6	719,9	666,5	53,3	22,3
	3 540,5	3 384,8	155,7	2 869,5	2 717,2	152,3	3,4
Justice							
Commission des services juridiques	192,7	229,2	(36,5)	186,3	214,5	(28,2)	(8,4)
Fonds d'aide aux actions collectives	7,0	4,5	2,5	3,9	4,5	(0,6)	3,1
Société québécoise d'information juridique	22,2	22,2	-	21,5	21,5	-	-
	221,8	255,9	(34,1)	211,7	240,5	(28,8)	(5,3)

ANNEXE 2 (suite)

Résultats probables 2023-2024 des organismes autres que budgétaires¹

	Rés	sultats prob	ables	Budget d	e dépenses	2023-2024 ²	Variation
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	des résultats
Relations internationales et Francophonie							
Office Québec-Monde pour la jeunesse	10,6	11,0	(0,4)	9,4	10,3	(0,9)	0,5
	10,6	11,0	(0,4)	9,4	10,3	(0,9)	0,5
Ressources naturelles et Forêts							
Société de développement de la Baie-James	107,5	82,0	25,5	97,3	83,1	14,2	11,4
Société du Plan Nord	122,3	110,5	11,9	156,4	149,4	7,1	4,8
	229,8	192,4	37,4	253,7	232,5	21,2	16,2
Santé et Services sociaux							
Corporation d'urgences-santé	200,9	200,9	-	192,6	192,7	(0,1)	0,1
Fonds de l'assurance médicaments	4 377,5	4 377,5	-	4 377,5	4 377,5	-	-
Héma-Québec	542,2	523,7	18,5	516,1	516,1	-	18,5
Institut national de santé publique du Québec	103,0	105,2	(2,1)	103,6	106,1	(2,5)	0,4
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	38,2	36,6	1,6	34,4	34,8	(0,4)	2,0
Régie de l'assurance maladie du Québec	14 162,7	14 162,7	-	14 181,5	14 181,5	-	-
	19 424,5	19 406,5	18,0	19 405,7	19 408,7	(3,0)	21,0
Sécurité publique							
École nationale de police du Québec	58,1	59,0	(0,9)	57,1	57,2	(0,1)	(0,8)
École nationale des pompiers du Québec	2,8	3,2	(0,4)	2,6	3,0	(0,4)	-
	60,9	62,2	(1,3)	59,7	60,2	(0,5)	(0,8)
Tourisme Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique	68,4	79,9	(11,5)	70,2	81,9	(11,7)	0,2
Société du Centre des congrès de Québec	28,5	31,3	(2,7)	27,4	30,5	(3,2)	0,4
Société du Palais des congrès de Montréal	56,0	59,9	(3,9)	54,5	56,3	(1,8)	(2,1)
	153,0	171,1	(18,1)	152,1	168,7	(16,7)	(1,5)
Transports et Mobilité durable						, ,	, ,
Société de l'assurance automobile du Québec	300,5	465,5	(165,0)	318,7	389,6	(70,9)	(94,1)
Société des Traversiers du Québec	250,2	286,6	(36,5)	324,5	271,3	53,2	(89,7)
	550,6	752,1	(201,5)	643,2	660,9	(17,7)	(183,8)
Travail	400.0	04.0	40.4	20.2	00.7	0.0	0.0
Régie du bâtiment du Québec	103,0	84,9	18,1	99,6	89,7	9,9	8,2
Total avant les ajustements de la	103,0	84,9	18,1	99,6	89,7	9,9	8,2
consolidation	32 495,8	32 828,3	(332,5)	31 523,1	31 581,8	(58,8)	(273,7)

Les données étant arrondies, les montants inscrits peuvent ne pas correspondre au total. Les résultats des entités consolidées sont présentés avant les ajustements de la consolidation

 $^{^{2}\,\,}$ Les mesures du Budget 2023-2024 ont été intégrés aux prévisions.

LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2024-2025 PAR CATÉGORIE ET PAR BÉNÉFICIAIRE

1. LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES PAR CATÉGORIE

Pour l'exercice financier 2024-2025, les dépenses budgétaires du gouvernement s'établissent à 130 705,3 M\$, dont 124 272,2 M\$, soit 95,1 %, sont consacrées aux dépenses de programmes et 6 433,1 M\$, soit 4,9 %, au service de la dette.

Les dépenses de programmes 2024-2025 se ventilent principalement entre les catégories suivantes :

- 60 162,6 M\$, soit 48,4 %, en dépenses de rémunération;
- 27 425,2 M\$, soit 22,1 %, en dépenses relatives au support;
- 23 967,7 M\$, soit 19,3 %, en dépenses de fonctionnement et autres.

La répartition du budget de dépenses par portefeuille et par catégorie est présentée à l'annexe 1.

Budget de dépenses 2024-2025 par supercatégorie et catégorie¹ (en millions de dollars)

		C	Catégories				Tota	ıl
	Rémunération	Fonctionnement et autres	Capital	Intérêt	Support	Créances douteuses et autres provisions	М\$	%
Supercatégories								
Rémunération	4 319,7	-	-	-	-	-	4 319,7	3,3
Fonctionnement	-	9 882,1	-	-	-	-	9 882,1	7,6
Transfert	55 213,3	14 000,3	11 135,0	1 299,2	20 482,3	-	102 130,0	78,1
Affectation à un fonds spécial	629,6	685,3	39,8	26,6	6 942,9	-	8 324,3	6,4
Créances douteuses et autres provisions	-	-	-	-	-	216,1	216,1	0,2
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	-	(600,0)	-	-	-	-	(600,0)	(0,5)
Dépenses de programmes	60 162,6	23 967,7	11 174,8	1 325,8	27 425,2	216,1	124 272,2	95,1
%	48,4	19,3	9,0	1,1	22,1	0,2	100,0	
Service de la dette	-	-	-	6 433,1	-	-	6 433,1	4,9
Dépenses budgétaires	60 162,6	23 967,7	11 174,8	7 758,9	27 425,2	216,1	130 705,3	100,0
Dépenses comparatives 2023-2024 ²	57 689,2	20 013,3	10 801,0	7 612,8	26 631,8	217,8	122 966,1	

Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total. La répartition du budget de dépenses par portefeuille et par catégorie est présentée par portefeuille à l'annexe 1.

Pour ce chapitre, les dépenses comparatives 2023-2024 représentent le budget de dépenses 2023-2024 présenté en structure 2024-2025 pour une meilleure comparaison.

LES DÉPENSES DE RÉMUNÉRATION

Les dépenses de rémunération comprennent les sommes allouées pour les dépenses encourues dans le cadre de la réalisation des programmes des ministères et des organismes budgétaires pour la rémunération normale, les heures supplémentaires et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés. Elles comprennent également les traitements et les indemnités encourus envers les membres de l'Assemblée nationale, toute personne nommée ou désignée par cette dernière pour exercer une charge publique et le personnel qu'elle dirige, les juges, ainsi que les membres de la Sûreté du Québec, en plus de comprendre tous les avantages sociaux fournis aux employés ainsi que les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur.

Finalement, les dépenses de rémunération comprennent les transferts pour la rémunération du personnel d'organismes contrôlés par le gouvernement, soit ceux inclus à son périmètre comptable, et pour les honoraires des professionnels de la santé, ainsi que les affectations pour la rémunération du personnel imputé sur un fonds spécial.

Les dépenses de rémunération s'élèvent à 60 162,6 M\$ en 2024-2025 et se ventilent comme suit :

- 26 567,0 M\$, soit 44,2 %, consacrés aux établissements de santé et de services sociaux;
- 18 947,0 M\$, soit 31,5 %, destinés aux institutions d'enseignement;
- 8 958,7 M\$, soit 14,9 %, alloués aux professionnels de la santé;
- 5 689,9 M\$, soit 9,4 %, associés au personnel des ministères et aux autres bénéficiaires.

En 2024-2025, les dépenses de rémunération augmentent de 2 473,4 M\$ par rapport aux dépenses comparatives 2023-2024². Cette augmentation résulte principalement des variations suivantes :

- au portefeuille « Santé et Services sociaux », une augmentation de 1 256,2 M\$ s'expliquant principalement par les ajustements salariaux, la progression dans les échelles salariales, la révision des coûts des régimes de retraite et l'effet des clientèles sur le réseau de la santé et des services sociaux;
- au portefeuille « Éducation », une augmentation de 946,4 M\$ s'expliquant principalement par les ajustements salariaux, la progression dans les échelles salariales, la révision des coûts des régimes de retraite et l'effet des clientèles sur les réseaux de l'éducation;
- au portefeuille « Enseignement supérieur », une augmentation de 112,9 M\$ s'expliquant principalement par les ajustements salariaux, la progression dans les échelles salariales et la révision des coûts des régimes de retraite. Elle s'explique également par les engagements des exercices précédents, notamment pour favoriser la réussite et la maîtrise du français ainsi que pour rehausser la formation et les services dans les régions;
- au portefeuille « Sécurité publique », une augmentation de 58,1 M\$ s'expliquant principalement par les ajustements requis pour assurer la prestation de services rendus par la Sûreté du Québec;

_

² Les dépenses comparatives 2023-2024 incluent notamment un correctif de 3 694,8 M\$ par rapport au budget de dépenses initial 2023-2024 en raison de reclassements de transferts de la catégorie « Rémunération » vers la catégorie « Support » pour les universités à charte, les collèges privés et les établissements privés conventionnés du réseau de santé et des services sociaux puisque ces entités ne font pas partie du périmètre comptable du gouvernement.

•	au portefeuill s'expliquant du gouverne	le « Conseil d principaleme ment et des c	lu trésor et ent par ui organisme	: Administra ne révision s publics.	ition g des	ouvern coûts	emer des	ntale », ur régimes	ne au de	ugmenta retraite	tion d des	le 45,7 M\$ employés

Dépenses de rémunération prévues en 2024-2025 par portefeuille et par bénéficiaire^{1,2} (en millions de dollars)

		Budget de d	lépenses 202	24-2025			
	Salaires	Contribu		Tota	l	Dépenses comparatives	Variation
	et honoraires	Régimes de retraite	Autres	M\$	%	2023-2024	
Santé et Services sociaux							
Établissements de santé et de services sociaux	22 230,4	1 720,0	2 615,4	26 565,7	44,2	25 286,7	1 279,0
Professionnels de la santé	8 958,7	-	-	8 958,7	14,9	8 990,1	(31,4)
Autres bénéficiaires	437,1	-	54,3	491,4	0,8	482,9	8,5
	31 626,1	1 720,0	2 669,7	36 015,8	59,9	34 759,7	1 256,2
Éducation							
Institutions d'enseignement	12 495,9	1 359,3	1 395,9	15 251,0	25,3	14 311,5	939,5
Ministère	94,0	-	9,1	103,1	0,2	96,2	6,9
	12 589,9	1 359,3	1 405,0	15 354,1	25,5	14 407,7	946,4
Enseignement supérieur							
Institutions d'enseignement	3 111,9	240,4	321,6	3 673,9	6,1	3 563,8	110,1
Ministère	49,2	-	5,6	54,7	0,1	53,5	1,3
Entreprises et organismes d'État	19,5	-	3,7	23,2	-	21,6	1,5
	3 180,5	240,4	330,9	3 751,8	6,2	3 638,9	112,9
Sécurité publique							
Ministère	1 134,5		94,3	1 228,8	2,0	1 170,7	58,1
	1 134,5	-	94,3	1 228,8	2,0	1 170,7	58,1
Conseil du trésor et Administration gouvernementale							
Ministère	122,6	514,6	43,2	680,4	1,1	630,4	49,9
Institutions d'enseignement	-	21,0	1,1	22,1	-	24,0	(1,9)
Établissements de santé et de services sociaux	-	-	1,3	1,3	-	1,3	-
Autres bénéficiaires	40,8	-	7,7	48,6	0,1	50,9	(2,3)
	163,4	535,6	53,3	752,3	1,3	706,6	45,7
Autres portefeuilles							
Ministères	2 438,3	11,2	264,4	2 713,9	4,5	2 661,8	52,1
Entreprises et organismes d'État	302,8		43,1	345,9	0,6	343,9	2,1
	2 741,1	11,2	307,5	3 059,8	5,1	3 005,7	54,1
Total	51 435,5	3 866,5	4 860,7	60 162,6	100,0	57 689,2	2 473,4
Dépenses comparatives 2023-2024	49 664,1	3 452,9	4 572,3	57 689,2			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la supercatégorie « Rémunération » et de la catégorie « Rémunération » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial »

Dépenses de rémunération prévues en 2024-2025 par portefeuille^{1,2}

		Budget de d	épenses 202	4-2025			
	Salaires	Contribu		Total		Dépenses comparatives	Variation
	et honoraires	Régimes de retraite	Autres	M\$	%	2023-2024	
Assemblée nationale	118,2	10,8	14,3	143,2	0,2	140,1	3,1
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	90,7	0,4	9,5	100,7	0,2	97,1	3,6
Affaires municipales et Habitation	104,3	-	15,0	119,3	0,2	118,7	0,6
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	207,9	-	14,4	222,3	0,4	221,9	0,4
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	163,4	535,6	53,3	752,3	1,3	706,6	45,7
Conseil exécutif	127,8	-	13,8	141,6	0,2	135,7	5,9
Culture et Communications	117,4	-	19,0	136,4	0,2	133,6	2,8
Cybersécurité et Numérique	43,2	-	5,3	48,5	0,1	45,8	2,7
Économie, Innovation et Énergie	62,2	-	7,1	69,3	0,1	66,5	2,8
Éducation	12 589,9	1 359,3	1 405,0	15 354,1	25,5	14 407,7	946,4
Emploi et Solidarité sociale	325,1	-	36,1	361,2	0,6	356,0	5,2
Enseignement supérieur	3 180,5	240,4	330,9	3 751,8	6,2	3 638,9	112,9
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	195,1	-	23,4	218,5	0,4	220,2	(1,6)
Famille	92,5	-	10,6	103,1	0,2	101,3	1,8
Finances	98,2	-	9,9	108,0	0,2	104,3	3,8
Immigration, Francisation et Intégration	123,4	-	12,2	135,6	0,2	145,8	(10,2)
Justice	633,0	-	72,8	705,8	1,2	684,5	21,3
Langue française	38,6	-	4,1	42,8	0,1	38,5	4,3
Relations internationales et Francophonie	79,7	-	4,2	83,9	0,1	80,7	3,2
Ressources naturelles et Forêts	142,2	-	18,1	160,3	0,3	157,2	3,1
Santé et Services sociaux	31 626,1	1 720,0	2 669,7	36 015,8	59,9	34 759,7	1 256,2
Sécurité publique	1 134,5	-	94,3	1 228,8	2,0	1 170,7	58,1
Tourisme	24,2	-	2,4	26,6	-	27,9	(1,3)
Transports et Mobilité durable	105,4	-	14,1	119,5	0,2	116,8	2,8
Travail	12,1		1,2	13,3		13,2	0,1
Total	51 435,5	3 866,5	4 860,7	60 162,6	100,0	57 689,2	2 473,4
Dépenses comparatives 2023-2024	49 664,1	3 452,9	4 572,3	57 689,2	·		

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

Incluant les dépenses de la supercatégorie « Rémunération » et de la catégorie « Rémunération » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial »

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement comprennent les sommes allouées pour les dépenses de soutien et d'administration encourues dans le cadre de la réalisation des programmes des ministères et des organismes budgétaires, incluant le Fonds de suppléance. Elles incluent notamment le coût lié à la réévaluation et aux obligations du gouvernement relatives à la réhabilitation de sites contaminés, l'amortissement des immobilisations, les dépenses de désactualisation, de même que les dépenses découlant d'une opération de restructuration. Les dépenses de fonctionnement comprennent les sommes pouvant être virées à un fonds spécial par un ministère ou un organisme budgétaire en application d'une disposition législative à cet effet, jusqu'à concurrence des sommes portées au débit du fonds pour des biens ou des services fournis à ce ministère ou à cet organisme.

Finalement, elles comprennent les transferts pour le fonctionnement d'organismes contrôlés par le gouvernement, soit ceux inclus à son périmètre comptable, et les affectations pour le fonctionnement d'un fonds spécial, incluant notamment l'amortissement des immobilisations et les autres coûts découlant des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 23 967,7 M\$ en 2024-2025 et se ventilent comme suit :

- 10 514,8 M\$, soit 43,9 %, pour les établissements de santé et de services sociaux;
- 9 967,3 M\$, soit 41,6 %, pour les ministères;
- 2 875,5 M\$, soit 12,0 %, pour les institutions d'enseignement;
- 610,1 M\$, soit 2,5 %, pour les autres bénéficiaires.

En 2024-2025, les dépenses de fonctionnement augmentent de 3 954,4 M\$ par rapport aux dépenses comparatives 2023-2024. Cette augmentation résulte principalement des variations suivantes :

- au portefeuille « Santé et Services sociaux », une augmentation de 256,0 M\$ s'expliquant principalement par l'indexation des dépenses non salariales du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que par la poursuite des engagements gouvernementaux, notamment la consolidation des initiatives liées au soutien des aînés et des personnes proches aidantes;
- au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale », une augmentation de 4 122,9 M\$ s'expliquant principalement par les sommes intégrées pour les mesures du Budget 2024-2025 et pour les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux au cours de l'exercice financier ainsi que par l'augmentation des dépenses d'infrastructures subventionnées planifiées au Plan québécois des infrastructures 2024-2034 et par celle des obligations de mise hors service des immobilisations;
- au portefeuille « Éducation », une augmentation de 190,0 M\$, s'expliquant principalement par l'indexation des dépenses non salariales des réseaux de l'éducation et les sommes additionnelles découlant des mesures du Budget 2023-2024, dont la mesure visant le rehaussement du niveau de littératie et de numératie des jeunes et celle pour accélérer l'entretien du parc immobilier scolaire;

- au portefeuille « Transports et Mobilité durable », une augmentation de 116,6 M\$ s'expliquant principalement par l'augmentation des coûts pour l'entretien hivernal des routes;
- au portefeuille « Ressources naturelles et Forêts », une diminution de 116,1 M\$ attribuable principalement aux dépenses exceptionnelles de l'été 2023 nécessaires à la suppression des feux de forêt compensées par la mise en œuvre de la mesure Accélérer le reboisement en réponse aux feux de forêt annoncée à la mise à jour économique de l'automne 2023 au cours de l'exercice financier 2024-2025;
- une réallocation des dépenses gouvernementales de 600,0 M\$ est anticipée dès le début de l'exercice financier 2024-2025. Cette réallocation contribue en partie à la marge de manœuvre prévue pour l'année 2024-2025 et permet de maintenir le niveau de services aux citoyens.

Dépenses de fonctionnement et autres prévues en 2024-2025 par portefeuille et par bénéficiaire^{1,2} (en millions de dollars)

	Вι	idget de dép	enses 2024	l-2025		Dámanasa	
	Fonctionnement	Tran	sfert	Tota	I	Dépenses comparatives	Variation
	et autres	Réseaux	Autres	М\$	%	2023-2024	
Santé et Services sociaux							
Établissements de santé et de services sociaux	-	10 514,8	-	10 514,8	43,9	10 231,0	283,7
Ministère	505,9	-	-	505,9	2,1	546,8	(40,9)
Autres bénéficiaires		-	289,9	289,9	1,2	276,7	13,2
	505,9	10 514,8	289,9	11 310,6	47,2	11 054,6	256,0
Conseil du trésor et Administration gouvernementale							
Ministère	6 717,0	-	-	6 717,0	28,0	2 597,7	4 119,3
Autres bénéficiaires		-	34,0	34,0	0,1	30,4	3,6
	6 717,0	-	34,0	6 751,1	28,2	2 628,1	4 122,9
Éducation							
Institutions d'enseignement	-	2 262,0	-	2 262,0	9,4	2 132,1	129,9
Ministère	314,4	-	-	314,4	1,3	258,4	56,0
Entreprises et organismes d'État		-	4,1	4,1	-		4,1
	314,4	2 262,0	4,1	2 580,6	10,8	2 390,6	190,0
Transports et Mobilité durable							
Ministère	575,9	-	-	575,9	2,4	459,3	116,6
	575,9	-	-	575,9	2,4	459,3	116,6
Ressources naturelles et Forêts							
Ministère	239,3	-	-	239,3	1,0	355,4	(116,1)
	239,3	-	-	239,3	1,0	355,4	(116,1)
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice							
Ministère	(600,0)	-	-	(600,0)	(2,5)	-	(600,0)
	(600,0)	-	-	(600,0)	(2,5)	-	(600,0)
Autres portefeuilles							
Ministères	2 214,8	-	-	2 214,8	9,2	2 293,6	(78,8)
Institutions d'enseignement	-	613,5	-	613,5	2,6	593,5	20,0
Autres bénéficiaires		-	282,0	282,0	1,2	238,2	43,8
	2 214,8	613,5	282,0	3 110,3	13,0	3 125,4	(15,1)
Total	9 967,4	13 390,2	610,1	23 967,7	100,0	20 013,3	3 954,4
Dépenses comparatives 2023-2024	6 511,3	12 956,7	545,4	20 013,3			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la supercatégorie « Fonctionnement » et de la catégorie « Fonctionnement » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial »

Dépenses de fonctionnement et autres prévues en 2024-2025 par portefeuille^{1,2}

	Вι	ıdget de dép	enses 2024	4-2025		Dímana	
	Fonctionnement	Tran	sfert	Tota	I	Dépenses comparatives	Variation
	et autres	Réseaux	Autres	М\$	%	2023-2024	
Assemblée nationale	47,1	-	-	47,1	0,2	45,3	1,8
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	37,7	-	-	37,7	0,2	35,4	2,3
Affaires municipales et Habitation	34,0	-	22,8	56,8	0,2	54,2	2,6
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	78,7	-	32,2	110,9	0,5	101,3	9,6
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	6 717,0	-	34,0	6 751,1	28,2	2 628,1	4 122,9
Conseil exécutif	38,5	-	2,4	40,9	0,2	47,2	(6,3)
Culture et Communications	36,8	-	161,3	198,1	0,8	165,8	32,2
Cybersécurité et Numérique	75,0	-	-	75,0	0,3	132,9	(57,9)
Économie, Innovation et Énergie	29,9	-	3,2	33,0	0,1	37,9	(4,9)
Éducation	314,4	2 262,0	4,1	2 580,6	10,8	2 390,6	190,0
Emploi et Solidarité sociale	183,4	-	0,7	184,1	0,8	188,0	(3,9)
Enseignement supérieur	52,9	613,5	9,0	675,3	2,8	654,0	21,3
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	147,9	-	-	147,9	0,6	140,9	7,0
Famille	115,0	-	-	115,0	0,5	117,8	(2,8)
Finances	51,3	-	5,9	57,2	0,2	58,0	(0,7)
Immigration, Francisation et Intégration	361,6	-	-	361,6	1,5	370,8	(9,2)
Justice	335,5	-	23,1	358,6	1,5	337,8	20,7
Langue française	16,3	-	-	16,3	0,1	14,8	1,5
Relations internationales et Francophonie	28,9	-	-	28,9	0,1	28,4	0,6
Ressources naturelles et Forêts	239,3	-	-	239,3	1,0	355,4	(116,1)
Santé et Services sociaux	505,9	10 514,8	289,9	11 310,6	47,2	11 054,6	256,0
Sécurité publique	520,1	-	5,1	525,1	2,2	560,8	(35,6)
Tourisme	17,0	-	16,3	33,3	0,1	26,5	6,9
Transports et Mobilité durable	575,9	-	-	575,9	2,4	459,3	116,6
Travail	7,3	-	-	7,3	-	7,4	(0,1)
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	(600,0)	-	-	(600,0)	(2,5)	-	(600,0)
Total	9 967,4	13 390,2	610,1	23 967,7	100,0	20 013,3	3 954,4
Dépenses comparatives 2023-2024	6 511,3	12 956,7	545,4	20 013,3			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la supercatégorie « Fonctionnement » et de la catégorie « Fonctionnement » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial »

LES DÉPENSES DE CAPITAL

Les dépenses de capital comprennent les transferts et les affectations pour l'acquisition, la construction, le développement et l'amélioration d'immobilisations. Elles incluent notamment les travaux de construction, de rénovation ou de maintien de bâtiments, en plus d'inclure les travaux sur les infrastructures technologiques comme ceux pour le développement de nouvelles applications gouvernementales. Les transferts et les affectations peuvent être effectués pour des organismes contrôlés par le gouvernement, soit ceux inclus à son périmètre comptable, comme les hôpitaux et les centres de services scolaires, ou être destinés à subventionner des immobilisations qui appartiennent à des tiers, comme les municipalités dans le cas du transport collectif et de l'assainissement des eaux ou les institutions culturelles dans le cas des équipements culturels.

La plupart des dépenses en capital pour fins d'immobilisations se rapportent à des infrastructures publiques et sont planifiées sur une période de dix ans au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034. Les infrastructures subventionnées inscrites au PQI ont une incidence budgétaire de 10 794,2 M\$ pour l'exercice financier 2024-2025. Ce montant fait l'objet de l'inscription d'une provision au Fonds de suppléance.

À cet effet, au Budget 2024-2025, les dépenses affectées pour le remboursement du principal d'un service de dette à long terme ont été retirées des prévisions 2023-2024 et 2024-2025 des ministères et des organismes budgétaires puisque les subventions relatives à des immobilisations sont dorénavant versées au comptant, en remboursement des emprunts temporaires contractés pendant la construction, le développement et l'amélioration. La nouvelle provision de 10 794,2 M\$ pour les infrastructures subventionnées sera constituée des dépenses additionnelles, qui antérieurement étaient présentées dans la provision en application de la norme comptable sur les paiements de transfert, de même que de ces dépenses.

Par ailleurs, des dépenses en capital sont aussi prévues en dehors du PQI pour des immobilisations privées subventionnées. Ces dépenses sont inscrites dans les portefeuilles concernés.

Les dépenses prévues pour le capital s'élèvent à 11 174,8 M\$ en 2024-2025 et se ventilent essentiellement dans les ministères aux fins du Budget 2024-2025. Les bénéficiaires ultimes de la provision inscrite au Fonds de suppléance seront connus au terme de son utilisation.

En 2024-2025, les dépenses prévues pour le capital augmentent de 373,8 M\$ par rapport aux dépenses comparatives 2023-2024. Cette augmentation résulte principalement des variations suivantes :

- au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale », une augmentation de 460,1 M\$ attribuable principalement aux sommes provisionnées au Fonds de suppléance pour les infrastructures subventionnées;
- au portefeuille « Transports et Mobilité durable », une augmentation de 76,4 M\$ attribuable principalement à l'augmentation des dépenses de transfert pour le financement d'infrastructures de transport maritime et ferroviaire;
- au portefeuille « Affaires municipales et Habitation », une diminution de 130,0 M\$ en lien avec le financement bonifié en 2023-2024 pour la construction de nouveaux logements sociaux et abordables en partenariat avec les fonds fiscalisés;
- au portefeuille « Ressources naturelles et Forêts », une diminution de 16,9 M\$ attribuable principalement au financement du programme de remboursement des coûts pour des activités d'aménagement forestier sur des chemins multiusages.

Dépenses de capital prévues en 2024-2025 par portefeuille et par bénéficiaire 1,2

		Budget de dépens	es 2024-2025		Dépenses	
	Tuenefest	Affectation à	Total		comparatives	Variation
	Transfert	un fonds — spécial	M\$	%	2023-2024	
Conseil du trésor et Administration gouvernementale						
Ministère	10 794,2	-	10 794,2	96,6	10 334,1	460,1
	10 794,2	-	10 794,2	96,6	10 334,1	460,1
Transports et Mobilité durable						
Entreprises	111,7	-	111,7	1,0	37,3	74,4
Entreprises et organismes d'État	36,5	-	36,5	0,3	36,5	-
Personnes	17,3	-	17,3	0,2	15,3	2,0
	165,4	-	165,4	1,5	89,0	76,4
Affaires municipales et Habitation						
Municipalités	63,8	-	63,8	0,6	193,8	(130,0)
	63,8	-	63,8	0,6	193,8	(130,0)
Ressources naturelles et Forêts						
Ministère		33,3	33,3	0,3	50,2	(16,9)
	-	33,3	33,3	0,3	50,2	(16,9)
Autres portefeuilles						
Entreprises	89,0	-	89,0	0,8	89,8	(0,8)
Autres bénéficiaires	22,6	6,5	29,1	0,3	44,2	(15,0)
	111,6	6,5	118,1	1,1	133,9	(15,8)
Total	11 135,0	39,8	11 174,8	100,0	10 801,0	373,8
Dépenses comparatives 2023-2024	10 719,0	82,0	10 801,0			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la catégorie « Capital » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial »

Dépenses de capital prévues en 2024-2025 par portefeuille^{1,2}

		Budget de dépens	es 2024-2025		Dépenses	
		Affectation à	Total		comparatives	Variation
	Transfert	un fonds — spécial	M\$	%	2023-2024	
Affaires municipales et Habitation	63,8	-	63,8	0,6	193,8	(130,0)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	89,3	-	89,3	0,8	90,1	(0,8)
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	10 794,2	-	10 794,2	96,6	10 334,1	460,1
Culture et Communications	1,0	-	1,0	-	-	1,0
Économie, Innovation et Énergie	21,3	-	21,3	0,2	12,0	9,3
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	-	-	-	-	23,1	(23,1)
Ressources naturelles et Forêts	-	33,3	33,3	0,3	50,2	(16,9)
Tourisme	-	6,5	6,5	0,1	8,7	(2,2)
Transports et Mobilité durable	165,4	-	165,4	1,5	89,0	76,4
Total	11 135,0	39,8	11 174,8	100,0	10 801,0	373,8
Dépenses comparatives 2023-2024	10 719,0	82,0	10 801,0			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la catégorie « Capital » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial »

LES DÉPENSES D'INTÉRÊT

Les dépenses d'intérêt comprennent les transferts et les affectations pour le paiement des intérêts sur des emprunts contractés pour des immobilisations subventionnées lorsque la dépense d'intérêt est assumée en tout ou en partie par le gouvernement. Les transferts et les affectations peuvent être effectués pour des organismes contrôlés par le gouvernement, soit ceux inclus à son périmètre comptable, ou être destinés à subventionner les intérêts sur des emprunts contractés pour des immobilisations qui appartiennent à des tiers. Les dépenses d'intérêt comprennent également les dépenses servant au paiement des intérêts sur la dette du gouvernement.

Les dépenses d'intérêt assumées par le gouvernement s'élèvent à 7 758,9 M\$ en 2024-2025. Elles augmentent de 146,1 M\$ par rapport aux dépenses comparatives 2023-2024.

Intérêts sur la dette imputable aux dépenses de programmes

Les intérêts sur la dette imputable aux dépenses de programmes s'élèvent à 1 325,8 M\$, ce qui représente une diminution de 72,8 M\$ comparativement à 2023-2024, s'expliquant notamment par une diminution au portefeuille « Santé et Services sociaux » attribuable au remboursement du principal sur la dette subventionnée de son réseau, compensée en partie par une augmentation aux portefeuilles « Éducation » et « Enseignement supérieur » découlant de la variation des taux d'intérêt et du volume d'emprunt dans leurs réseaux respectifs.

Intérêts sur la dette du fonds général du fonds consolidé du revenu

Les dépenses 2024-2025 affectées au service de la dette augmentent de 218,8 M\$ par rapport à 2023-2024, pour s'établir à 6 433,1 M\$. Cette augmentation s'explique notamment par l'augmentation du niveau de la dette.

Dépenses d'intérêt prévues en 2024-2025 par portefeuille et par bénéficiaire¹

	В	Sudget de dépenses 2	024-2025		Dépenses	
	Dette	Dette	Total		comparatives	Variation
	subventionnée et autres ²	gouvernementale	М\$	%	2023-2024	
Éducation						
Institutions d'enseignement	395,6	-	395,6	29,8	339,9	55,7
Autres bénéficiaires	1,6	-	1,6	0,1	15,5	(13,9)
	397,2	-	397,2	30,0	355,4	41,8
Santé et Services sociaux						
Établissements de santé et de services sociaux	391,9	-	391,9	29,6	553,2	(161,3)
	391,9	-	391,9	29,6	553,2	(161,3)
Enseignement supérieur						
Institutions d'enseignement	224,3	-	224,3	16,9	210,3	14,0
Entreprises et organismes d'État	1,7	-	1,7	0,1	2,1	(0,3)
	226,0	-	226,0	17,0	212,4	13,6
Autres portefeuilles						
Municipalités	165,1	-	165,1	12,5	149,5	15,6
Organismes à but non lucratif	85,2	-	85,2	6,4	80,8	4,4
Autres bénéficiaires	60,4	-	60,4	4,6	47,4	13,1
	310,7	-	310,7	23,4	277,6	33,1
Dépenses de programmes	1 325,8	-	1 325,8	100,0	1 398,6	(72,8)
Service de la dette						
Dette directe	-	6 455,1	6 455,1		6 027,3	427,8
Compte des régimes de retraite	-	33,0	33,0		245,0	(212,0)
Avantages sociaux futurs	-	(55,0)	(55,0)		(58,0)	3,0
	-	6 433,1	6 433,1		6 214,3	218,8
Total	1 325,8	6 433,1	7 758,9		7 612,8	146,1
Dépenses comparatives 2023-2024	1 398,6	6 214,3	7 612,8			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la catégorie « Intérêt » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial »

Dépenses d'intérêt prévues en 2024-2025 par portefeuille¹

	В	sudget de dépenses 2	024-2025		- Dépenses	
	Dette	Dette	Total		comparatives	Variation
	subventionnée et autres ²	gouvernementale	М\$	%	2023-2024	
Affaires municipales et Habitation	216,6	-	216,6	16,3	199,1	17,5
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	-	-	-	-	-	-
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1,0	-	1,0	0,1	2,5	(1,5)
Conseil exécutif	3,0	-	3,0	0,2	1,6	1,4
Culture et Communications	51,7	-	51,7	3,9	40,1	11,6
Économie, Innovation et Énergie	1,3	-	1,3	0,1	2,6	(1,3)
Éducation	397,2	-	397,2	30,0	355,4	41,8
Emploi et Solidarité sociale	0,8	-	0,8	0,1	0,8	-
Enseignement supérieur	226,0	-	226,0	17,0	212,4	13,6
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	0,6	-	0,6	-	0,7	(0,1)
Famille	22,0	-	22,0	1,7	13,7	8,3
Ressources naturelles et Forêts	0,4	-	0,4	-	1,1	(0,6)
Santé et Services sociaux	391,9	-	391,9	29,6	553,2	(161,3)
Sécurité publique	0,7	-	0,7	0,1	0,1	0,6
Tourisme	10,4	-	10,4	0,8	13,0	(2,6)
Transports et Mobilité durable	2,1	-	2,1	0,2	2,3	(0,2)
Dépenses de programmes	1 325,8	-	1 325,8	100,0	1 398,6	(72,8)
Service de la dette						
Dette directe	-	6 455,1	6 455,1		6 027,3	427,8
Compte des régimes de retraite	-	33,0	33,0		245,0	(212,0)
Avantages sociaux futurs		(55,0)	(55,0)		(58,0)	3,0
	-	6 433,1	6 433,1		6 214,3	218,8
Total	1 325,8	6 433,1	7 758,9		7 612,8	146,1
Dépenses comparatives 2023-2024	1 398,6	6 214,3	7 612,8			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la catégorie « Intérêt » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial »

LES DÉPENSES DE SUPPORT

Les dépenses de support comprennent les transferts et les affectations destinés à fournir aux bénéficiaires un soutien financier pour les fins autres que celles mentionnées aux catégories « Rémunération », « Fonctionnement », « Capital » et « Intérêt ». Elles ne constituent pour le gouvernement ni des acquisitions directes de biens et de services, ni des sommes accordées en vue d'obtenir un rendement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement, ni des sommes pour lesquelles il s'attend à obtenir un remboursement ultérieur comme dans le cas des prêts.

Les dépenses de support s'élèvent à 27 425,2 M\$ en 2024-2025 et se ventilent comme suit :

- 8 597,7 M\$, soit 31,3 %, pour les personnes;
- 6 289,6 M\$, soit 22,9 %, pour les organismes à but non lucratif;
- 3 342,9 M\$, soit 12,2 %, pour les entreprises;
- 3 341,3 M\$, soit 12,2 %, pour les institutions d'enseignement;
- 2 935,3 M\$, soit 10,7 %, pour les municipalités;
- 2 918,4 M\$, soit 10,7 %, pour les autres bénéficiaires.

En 2024-2025, les dépenses de support augmentent de 793,3 M\$ par rapport aux dépenses comparatives 2023-2024³. Cette augmentation résulte principalement des variations suivantes :

- au portefeuille « Santé et Services sociaux », une augmentation de 52,2 M\$ s'expliquant principalement par la poursuite des engagements gouvernementaux, notamment la consolidation des initiatives liées aux services préhospitaliers d'urgence et l'appui aux organismes communautaires;
- au portefeuille « Emploi et Solidarité sociale », une augmentation de 70,7 M\$ s'expliquant principalement par l'indexation des prestations d'assistance sociale;
- au portefeuille « Enseignement supérieur », une augmentation de 178,0 M\$ s'expliquant notamment par l'accroissement des montants d'aide financière aux étudiants à la suite de l'indexation des différents paramètres, ainsi que l'augmentation des transferts pour le fonctionnement et la rémunération des universités à charte et des collèges privés, soit ceux exclus du périmètre comptable du gouvernement;
- au portefeuille « Famille », une diminution de 135,9 M\$ s'expliquant principalement par l'impact financier en 2024-2025 d'un versement anticipé de 285,0 M\$ pour le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés. En excluant cet impact, les dépenses de support de ce portefeuille présentent une augmentation de 149,1 M\$ s'expliquant notamment par la mise en œuvre des mesures du Grand chantier pour les familles Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, par la conversion de places de garde non subventionnées en places subventionnées, ainsi que par l'actualisation des paramètres de financement du réseau;

.

³ Les dépenses comparatives 2023-2024 incluent notamment un correctif de 3 694,8 M\$ par rapport au budget de dépenses initial 2023-2024 en raison de reclassements de transferts de la catégorie « Rémunération » vers la catégorie « Support » pour les universités à charte, les collèges privés et les établissements privés conventionnés du réseau de santé et des services sociaux puisque ces entités ne font pas partie du périmètre comptable du gouvernement.

- au portefeuille « Affaires municipales et Habitation », une augmentation de 292,8 M\$ s'expliquant principalement par l'augmentation des sommes accordées dans le cadre du programme de partage d'un point de la taxe de vente du Québec et dans le cadre des programmes d'aide à la réalisation de logements de la Société d'habitation du Québec;
- au portefeuille « Transports et Mobilité durable », une augmentation de 576,0 M\$ s'expliquant principalement par l'augmentation de la contribution du Ministère au Fonds des réseaux de transport terrestre prévue au cours de l'exercice financier 2024-2025, notamment pour le financement des dépenses reliées aux infrastructures subventionnées de ce fonds.

Dépenses de support prévues en 2024-2025 par portefeuille et par bénéficiaire¹ (en millions de dollars)

		Budget de dépense	es 2024-2025		Dépenses	
	Transfert	Affectation à un fonds —	Total		comparatives	Variation
	Transiert	spécial	M\$	%	2023-2024	
Santé et Services sociaux						
Personnes	2 676,5	-	2 676,5	9,8	2 747,7	(71,2
Établissements de santé et de services sociaux	1 105,7	183,4	1 289,1	4,7	1 240,2	49,0
Organismes à but non lucratif	1 166,2	-	1 166,2	4,3	1 126,7	39,4
Entreprises	785,2	-	785,2	2,9	750,2	35,0
Municipalités	2,7	-	2,7	-	2,7	-
	5 736,3	183,4	5 919,7	21,6	5 867,5	52,2
Emploi et Solidarité sociale						
Personnes	3 485,0	277,8	3 762,8	13,7	3 632,9	129,9
Organismes à but non lucratif	65,3	449,1	514,5	1,9	521,9	(7,4)
Entreprises	12,2	127,7	139,9	0,5	190,7	(50,8
Institutions d'enseignement	-	52,2	52,2	0,2	54,5	(2,3)
Municipalités	-	16,6	16,6	0,1	14,5	2,0
Autres bénéficiaires	-	57,5	57,5	0,2	58,2	(0,7)
	3 562,6	980,9	4 543,4	16,6	4 472,7	70,7
Enseignement supérieur						
Institutions d'enseignement	3 078,4	25,0	3 103,4	11,3	3 059,9	43,5
Personnes	1 038,1	-	1 038,1	3,8	912,0	126,1
Organismes à but non lucratif	21,1	-	21,1	0,1	12,7	8,5
	4 137,6	25,0	4 162,6	15,2	3 984,6	178,0
Famille						
Organismes à but non lucratif	99,5	2 385,0	2 484,4	9,1	2 599,0	(114,6
Entreprises	3,8	777,6	781,4	2,8	800,6	(19,2)
Municipalités	1,5	1,4	3,0	-	3,9	(0,9)
Personnes	1,8	-	1,8	-	2,0	(0,2)
Institutions d'enseignement	0,7	-	0,7	-	1,6	(0,9)
	107,3	3 164,0	3 271,3	11,9	3 407,1	(135,9)
Affaires municipales et Habitation						
Municipalités	1 621,4	227,8	1 849,2	6,7	1 725,9	123,2
Organismes à but non lucratif	399,8	38,0	437,8	1,6	174,5	263,3
Personnes	291,0	-	291,0	1,1	388,3	(97,3
Entreprises	4,4	1,6	6,0	-	3,4	2,6
Institutions d'enseignement		2,5	2,5	-	1,5	1,1
	2 316,6	269,8	2 586,4	9,4	2 293,6	292,8

Dépenses de support prévues en 2024-2025 par portefeuille et par bénéficiaire¹

	E	Budget de dépens	es 2024-2025		Dépenses	
	T	Affectation à	Total		comparatives	Variation
		un fonds — spécial	М\$	%	2023-2024	
Transports et Mobilité durable						
Entreprises et organismes d'État	195,2	1 215,0	1 410,2	5,1	664,2	746,0
Municipalités	140,2	160,0	300,2	1,1	264,7	35,5
Entreprises	0,4	132,6	133,0	0,5	337,2	(204,2)
Personnes	50,0	-	50,0	0,2	51,8	(1,8)
Organismes à but non lucratif	7,4	-	7,4	-	6,9	0,5
Institutions d'enseignement	0,3	-	0,3	-	0,3	-
	393,5	1 507,6	1 901,0	6,9	1 325,0	576,0
Autres portefeuilles						
Organismes à but non lucratif	1 501,3	156,9	1 658,2	6,0	1 807,8	(149,6)
Entreprises	944,2	553,2	1 497,4	5,5	1 548,6	(51,2)
Personnes	777,5	-	777,5	2,8	745,5	32,0
Municipalités	705,3	58,3	763,6	2,8	748,9	14,7
Institutions d'enseignement	182,2	-	182,2	0,7	193,7	(11,5)
Autres bénéficiaires	118,0	43,9	161,8	0,6	236,8	(75,0)
	4 228,5	812,2	5 040,7	18,4	5 281,3	(240,5)
Total	20 482,3	6 942,9	27 425,2	100,0	26 631,8	793,3
Dépenses comparatives 2023-2024	20 096,9	6 534,9	26 631,8			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

Dépenses de support prévues en 2024-2025 par portefeuille¹

<u>-</u>	E	Budget de dépense	es 2024-2025		Dépenses	
	Transfert	Affectation à un fonds —	Total		comparatives	Variation
	ITAIISIEIL	spécial	M\$	%	2023-2024	
Assemblée nationale	0,1	-	0,1	-	0,1	-
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	13,6	-	13,6	-	13,3	0,2
Affaires municipales et Habitation	2 316,6	269,8	2 586,4	9,4	2 293,6	292,8
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	814,1	-	814,1	3,0	792,9	21,2
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	26,1	29,5	55,6	0,2	57,8	(2,2)
Conseil exécutif	530,8	-	530,8	1,9	632,6	(101,8)
Culture et Communications	508,0	-	508,0	1,9	572,3	(64,3)
Cybersécurité et Numérique	0,2	-	0,2	-	0,4	(0,3)
Économie, Innovation et Énergie	772,9	459,5	1 232,5	4,5	1 234,9	(2,4)
Éducation	367,2	0,5	367,7	1,3	341,8	25,9
Emploi et Solidarité sociale	3 562,6	980,9	4 543,4	16,6	4 472,7	70,7
Enseignement supérieur	4 137,6	25,0	4 162,6	15,2	3 984,6	178,0
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	135,4	39,0	174,5	0,6	230,0	(55,6)
Famille	107,3	3 164,0	3 271,3	11,9	3 407,1	(135,9)
Finances	36,5	0,6	37,1	0,1	34,8	2,2
Immigration, Francisation et Intégration	233,9	-	233,9	0,9	238,7	(4,8)
Justice	496,5	20,6	517,1	1,9	456,2	60,8
Langue française	9,0	-	9,0	-	11,6	(2,6)
Relations internationales et Francophonie	53,1	3,1	56,2	0,2	59,3	(3,1)
Ressources naturelles et Forêts	0,6	85,2	85,8	0,3	142,5	(56,7)
Santé et Services sociaux	5 736,3	183,4	5 919,7	21,6	5 867,5	52,2
Sécurité publique	215,0	32,0	247,0	0,9	279,2	(32,2)
Tourisme	-	142,2	142,2	0,5	167,3	(25,1)
Transports et Mobilité durable	393,5	1 507,6	1 901,0	6,9	1 325,0	576,0
Travail	15,7		15,7	0,1	15,7	0,1
Total	20 482,3	6 942,9	27 425,2	100,0	26 631,8	793,3
Dépenses comparatives 2023-2024	20 096,9	6 534,9	26 631,8			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

LES DÉPENSES RELATIVES AUX PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES PROVISIONS

Les dépenses relatives aux provisions pour créances douteuses et autres provisions sont composées de la variation des provisions pour créances douteuses, des provisions pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement ainsi que des provisions pour moins-value sur les prêts, les placements et les avances.

Les dépenses relatives aux provisions pour créances douteuses et autres provisions s'élèvent à 216,1 M\$ en 2024-2025. Aucune variation significative n'est constatée par rapport aux dépenses comparatives 2023-2024. Plus précisément :

- les dépenses attribuables aux provisions pour créances douteuses totalisent 26,8 M\$, augmentant de 0,4 M\$ par rapport à 2023-2024;
- les dépenses liées aux autres provisions s'établissent à 189,3 M\$ en 2024-2025, diminuant de 2,1 M\$ par rapport à 2023-2024.

Dépenses relatives aux provisions pour créances douteuses et autres provisions prévues en 2024-2025 par portefeuille¹

	Ві	udget de dépense	s 2024-2025		Dépenses	
	Créances	Autres	Tot	al	comparatives	Variation
	douteuses	provisions	М\$	%	2023-2024	
Conseil exécutif	-	1,0	1,0	0,5	1,0	-
Culture et Communications	-	0,2	0,2	0,1	0,2	-
Économie, Innovation et Énergie	-	188,1	188,1	87,0	190,2	(2,1)
Emploi et Solidarité sociale	5,5	-	5,5	2,5	5,5	-
Enseignement supérieur	6,0	-	6,0	2,8	6,0	-
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	0,1	-	0,1	-	0,1	-
Famille	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	-
Justice	15,0	-	15,0	6,9	14,7	0,4
Total	26,8	189,3	216,1	100,0	217,8	(1,7)
Dépenses comparatives 2023-2024	26,4	191,4	217,8			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

2. LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES PAR BÉNÉFICIAIRE

Les dépenses de programmes 2024-2025 de 124 272,2 M\$ se répartissent principalement entre les trois bénéficiaires suivants :

- 38 800,4 M\$, ou 31,2 %, pour les établissements de santé et de services sociaux;
- 25 994,0 M\$, ou 20,9 %, pour les ministères;
- 25 785,7 M\$, ou 20,8 %, pour les institutions d'enseignement.

Le solde de 33 692,1 M\$ se répartit entre les bénéficiaires suivants :

- 17 574,0 M\$, ou 14,1 %, accordés aux dépenses consacrées aux personnes, dont 8 958,7 M\$, ou 7,2 %, destinés aux professionnels de la santé;
- 6 423,4 M\$, ou 5,2 %, affectés aux organismes à but non lucratif;
- 3 545,4 M\$, ou 2,9 %, attribués aux entreprises;
- 3 164,0 M\$, ou 2,5 %, consacrés aux municipalités;
- 2 985,3 M\$, ou 2,4 %, assignés aux entreprises et organismes d'État.

La répartition des dépenses de programmes par portefeuille et par bénéficiaire est présentée à l'annexe 2.

Répartition du Budget de dépenses 2024-2025 par portefeuille et par catégorie¹ (en millions de dollars)

ANNEXE 1

	Rémunération	Fonctionnement et autres	Capital	Intérêt	Support	douteuses et autres provisions	Total
Assemblée nationale	143,2	47,1	•	ı	0,1	ı	190,4
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	100,7	37,7		•	13,6		151,9
Affaires municipales et Habitation	119,3	56,8	63,8	216,6	2 586,4	•	3 042,9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	222,3	110,9	89,3		814,1	•	1 236,6
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	752,3	6 751,1	10 794,2	1,0	55,6	1	18 354,2
Conseil exécutif	141,6	40,9	,	3,0	530,8	1,0	717,3
Culture et Communications	136,4	198,1	1,0	51,7	508,0	0,2	895,3
Cybersécurité et Numérique	48,5	75,0	•		0,2	•	123,7
Économie, Innovation et Énergie	69,3	33,0	21,3	1,3	1 232,5	188,1	1 545,4
Éducation	15 354,1	2 580,6	•	397,2	367,7	•	18 699,5
Emploi et Solidarité sociale	361,2	184,1		8,0	4 543,4	5,5	5 095,0
Enseignement supérieur	3 751,8	675,3		226,0	4 162,6	0,9	8 821,7
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	218,5	147,9	•	9'0	174,5	0,1	541,6
Famille	103,1	115,0	•	22,0	3 271,3	0,2	3 511,5
Finances	108,0	57,2			37,1	•	202,3
Immigration, Francisation et Intégration	135,6	361,6			233,9	•	731,1
Justice	705,8	358,6			517,1	15,0	1 596,4
Langue française	42,8	16,3			0'6		68,0
Relations internationales et Francophonie	83,9	28,9	•	•	56,2	•	169,0
Ressources naturelles et Forêts	160,3	239,3	33,3	0,4	82'8	•	519,2
Santé et Services sociaux	36 015,8	11 310,6	•	391,9	5 919,7	•	53 638,0
Sécurité publique	1 228,8	525,1	•	2,0	247,0		2 001,7
Tourisme	26,6	33,3	6,5	10,4	142,2		219,0
Transports et Mobilité durable	119,5	575,9	165,4	2,1	1 901,0		2 764,1
Travail	13,3	7,3	,	•	15,7	•	36,3
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	•	(0,009)	•		•	•	(600,0)
Dépenses de programmes	60 162,6	23 967,7	11 174,8	1 325,8	27 425,2	216,1	124 272,2
Service de la dette		-	-	6 433,1	-	-	6 433,1
Dónoneos hudaótairos	0 007	1000					1 0 0

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

ANNEXE 2

Répartition des dépenses de programmes 2024-2025 par portefeuille et par bénéficiaire¹ (en millions de dollars)

(
	Établissements de santé et de services sociaux	Institutions d'enseignement	Personnes ²	Ministères	Organismes à but non lucratif	Entreprises	Entreprises Municipalités	Entreprises et organismes d'État	Total
Assemblée nationale		ı		190,4	0,1				190,4
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	•	•	•	138,4	13,6	•	•	1	151,9
Affaires municipales et Habitation	•	2,9	291,3	131,0	501,7	0,9	2 064,2	45,9	3 042,9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	0,1	15,3	•	215,2	114,2	766,3	5,1	120,4	1 236,6
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1,3	23,7	•	18 191,6	5,6	4,5	40,3	87,2	18 354,2
Conseil exécutif	•	2,1	•	181,1	49,0	92,5	390,1	2,4	717,3
Culture et Communications	•	2,4	16,6	81,0	384,6	111,4	20,6	278,8	895,3
Cybersécurité et Numérique	•	•	•	123,5	0,2	•	•	•	123,7
Économie, Innovation et Énergie	37,1	118,5	96,5	279,4	376,8	515,6	106,3	15,3	1 545,4
Éducation	•	17 947,6	40,1	417,5	282,1	•	•	12,2	18 699,5
Emploi et Solidarité sociale	0,5	52,2	3 762,8	549,4	514,5	139,9	16,6	59,2	5 095,0
Enseignement supérieur	ı	7 615,0	1 038,1	113,6	21,1	1	1	33,9	8 821,7
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	1	,	1	366,6	105,5	ı	14,0	55,6	541,6
Famille	•	2,0	1,8	240,2	2 484,4	781,4	3,0	1	3 511,5
Finances	•	2,0	•	140,7	19,9	•	3,8	36,0	202,3
Immigration, Francisation et Intégration	•	•	135,5	497,2	89,1	1	6,9	1	731,1
Justice	•	•	475,6	956,2	41,5	1		123,2	1 596,4
Langue française	ı	0,5	1	29,0	6,2	0,2	0,1	2,0	68,0
Relations internationales et Francophonie	1	2,1	0,3	112,8	49,4	1,9	1	2,5	169,0
Ressources naturelles et Forêts	•	•	•	432,9	22,0	61,2	0,4	2,7	519,2
Santé et Services sociaux	38 761,5		11 635,2	674,4	1 193,2	785,2	2,7	585,7	53 638,0
Sécurité publique	•	0,4	12,9	1 749,0	30,8	2,7	186,0	19,7	2 001,7
Tourisme	ı			36,7	110,3	30,1	1,3	40,5	219,0
Transports et Mobilité durable	ı	6,0	6,79	695,5	7,4	246,5	300,5	1 446,7	2 764,1
Travail	ı			20,6	0,2	1	ı	15,5	36,3
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	1	1	•	(600,0)	•	•	1	•	(600,0)
Dépenses de programmes	38 800,4	25 785,7	17 574,0	25 994,0	6 423,4	3 545,4	3 164,0	2 985,3	124 272,2

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant l'aide aux personnes et les professionnels de la santé

LES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES, DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC ET DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

1. LE NIVEAU D'EFFECTIFS 2024-2025 ET LA CROISSANCE ANTICIPÉE

L'allocation des niveaux d'effectifs 2024-2025 s'effectuera en considérant les investissements responsables requis permettant d'assurer des services publics de qualité et de répondre aux besoins de la population. La croissance est par ailleurs établie en cohérence avec la capacité d'embauche et l'évolution de la population active.

Ainsi, pour l'exercice financier 2024-2025, une croissance totale de la consommation des effectifs de l'administration publique de 7 800 équivalents temps complet (ETC) est anticipée⁴, ou de 1,4 %, dont 6 900 ETC sont prévus pour les effectifs des organismes hors fonction publique.

L'établissement de ces niveaux d'effectifs permettra au gouvernement de respecter ses engagements. Ces niveaux ont d'ailleurs été établis dans l'objectif de servir les intérêts des citoyens.

Cette croissance permettra principalement d'assurer la réalisation des initiatives suivantes :

- Santé et services sociaux : appuyer une organisation humaine et efficace des soins de santé et des services sociaux et permettre l'ajout de la main-d'œuvre indépendante qui choisit d'intégrer le réseau, conformément à la Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux (L.Q., 2023, chapitre 8);
- Éducation : favoriser la réussite éducative des jeunes et assurer un enseignement de qualité en offrant notamment plus d'aide pour les enseignants ainsi que les élèves, entre autres par l'ajout de 4 000 ETC pour les aides à la classe;
- Langue française : soutenir la promotion et la valorisation de la langue française;
- Immigration, Francisation et Intégration: répondre à la hausse importante de la clientèle en francisation;
- Cybersécurité et Numérique : poursuivre l'accélération de la transformation numérique gouvernementale;
- Sécurité publique : accroître la capacité d'intervention du Québec face aux sinistres et bonifier la sécurité dans les palais de justice.

Dans un souci de gestion saine et responsable des finances publiques, un suivi sera réalisé en collaboration avec les ministères et les organismes afin d'assurer le respect des niveaux d'effectifs établis conformément à ces initiatives. Un tel suivi permettra d'assurer une gestion efficiente des effectifs, en plus d'assurer une prestation de services aux citoyens de qualité.

Budget de dépenses 2024 - 2025

⁴ Pour une meilleure comparaison, la croissance exclut l'impact de la non-consommation d'effectifs découlant des grèves estimé à 8 375 ETC. Dans le contexte où cette situation exceptionnelle implique une baisse ponctuelle de la consommation d'effectifs en 2023-2024, un rétablissement est attendu en 2024-2025.

2. LA CONSOMMATION PRÉVUE EN 2023-2024

Pour l'exercice financier 2023-2024, la consommation prévue des heures rémunérées des organismes publics, sur la base des données réelles des mois d'avril à décembre 2023, est estimée à 1 044,4 millions d'heures rémunérées, soit l'équivalent de 571 880 ETC. Comparativement à la consommation réelle de l'exercice financier 2022-2023 de 1 032,5 millions d'heures rémunérées, soit l'équivalent de 565 368 ETC, une augmentation de 6 512 ETC est anticipée pour 2023-2024, ou de 1,2 %. La croissance totale de la consommation des effectifs de l'administration publique prévue dans la Stratégie de gestion des dépenses 2023-2024 était de 6 800 ETC, ou de 1,2 %.

- Pour les ministères et organismes dont le personnel est assujetti à la Loi sur la fonction publique, une consommation de 78 456 ETC est anticipée, laquelle représente une croissance de 4 030 ETC par rapport à 2022-2023.
- En ce qui concerne les organismes hors fonction publique, lesquels représentent plus de 85,0 % du total des effectifs de l'exercice financier 2023-2024, une consommation de 493 424 ETC est anticipée. Comparativement à l'exercice 2022-2023, il s'agit d'une augmentation nette de 2 482 ETC⁵.

Globalement, cette augmentation nette s'explique entre autres par certains événements survenus au cours de l'exercice 2023-2024 ainsi que par la mise en œuvre des priorités gouvernementales, notamment :

- les mesures mises en place dans les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur pour bonifier les services directs à la population;
- l'augmentation des demandes d'aide financière de dernier recours concernant particulièrement les demandeurs d'asile et les ressortissants ukrainiens;
- la croissance importante de la demande en francisation;
- la mise en œuvre du plan de transformation numérique de la Société de l'assurance automobile du Québec;
- l'ajustement de l'horaire de travail passant de 35 heures à 37,5 heures par semaine pour certains corps d'emploi;
- l'impact de la non-consommation d'effectifs découlant des grèves.

-

⁵ Incluant l'impact de la non-consommation d'effectifs découlant des grèves estimé à 8 375 ETC

Variation de la consommation des effectifs 1,2

(en milliers d'heures rémunérées et en ETC)

	Fonction pu	blique	Hors fonction	oublique	Total	
	Heures rémunérées	ETC	Heures rémunérées	ETC	Heures rémunérées	ETC
Consommation d'effectifs en 2021-2022²	132 944,0	72 794	886 079,0	485 177	1 019 023,0	557 971
Variation	2 980,3	1 632	10 528,9	5 765	13 509,2	7 397
Consommation d'effectifs en 2022-2023	135 924,2	74 426	896 608,2	490 942	1 032 532,4	565 368
Variation prévue	7 359,2	4 030	4 532,6	2 482	11 891,8	6 512
Consommation d'effectifs prévue en 2023-2024	143 283,4	78 456	901 140,8	493 424³	1 044 424,2	571 880³

Du point de vue du contrôle des effectifs, l'Assemblée nationale et les personnes désignées par cette dernière, l'Université du Québec et ses universités constituantes, les instituts de recherche et écoles supérieures, les commissions scolaires visées par la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (RLRQ, chapitre I-14), de même que le Commissaire à la lutte contre la corruption et Investissement Québec sont exclus. Sont également exclues les heures rémunérées concernant le personnel embauché pour combler un emploi étudiant ou pour effectuer un stage dans les ministères et les organismes assujettis à la Loi sur la fonction publique.

3. LA CONSOMMATION RÉALISÉE EN 2022-2023

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, l'ensemble des organismes publics assujettis à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) ont présenté une consommation totale de 1 032,5 millions d'heures rémunérées, ce qui correspond à 565 368 ETC. Comparativement à l'exercice financier 2021-2022 (557 971 ETC), il s'agit d'une croissance de 7 397 ETC, ou de 1,3 %. Cette croissance respecte l'objectif défini dans la Stratégie de gestion des dépenses 2022-2023 qui était alors de 10 735 ETC, ou de 2,0 %.

Pour les ministères et les organismes dont le personnel est assujetti à la Loi sur la fonction publique, une consommation de 74 426 ETC a été constatée en 2022-2023, laquelle représente une croissance de 1 632 ETC, ou de 2,2 %, par rapport à l'exercice précédent (72 794 ETC).

Par ailleurs, pour les organismes hors fonction publique, une consommation totale de 490 942 ETC a été observée. Par rapport à l'exercice financier 2021-2022 (485 177 ETC), il s'agit d'une croissance de 5 765 ETC, ou de 1,2 %.

Le détail par organisme public dont le personnel est assujetti à la Loi sur la fonction publique et par organisme considéré comme hors fonction publique est présenté respectivement aux annexes 1 et 2.

² Les données historiques tiennent compte de redressements effectués au cours des exercices financiers antérieurs.

Incluant l'impact de la non-consommation d'effectifs découlant des grèves estimé à 8 375 ETC

Consommation des effectifs 2022-2023 Ministères, organismes, réseaux du secteur public et sociétés d'État (en heures rémunérées et en ETC)^{1,2}

	Fonction publique		Hors fonction publique		Total	
	Heures rémunérées	ETC	Heures rémunérées	ETC	Heures rémunérées	ETC
Affaires municipales et Habitation	3 270 569	1 791			3 270 569	1 791
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	3 766 508	2 062	467 961	256	4 234 469	2 319
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 867 772	1 023	2 906 194	1 591	4 773 966	2 614
Conseil exécutif	2 380 335	1 303	28 412	16	2 408 747	1 319
Culture et Communications	724 440	397	3 442 395	1 885	4 166 835	2 282
Cybersécurité et Numérique	3 293 558	1 803			3 293 558	1 803
Économie et Innovation	930 782	510	291 365	160	1 222 147	669
Éducation	2 047 193	1 121	249 221 790	136 463	251 268 983	137 584
Énergie et Ressources naturelles	2 656 832	1 455	43 338 674	23 730	45 995 506	25 185
Enseignement supérieur	1 314 479	720	43 715 572	23 937	45 030 051	24 656
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	4 062 215	2 224	145 892	80	4 208 107	2 304
Famille	2 495 481	1 366			2 495 481	1 366
Finances	5 626 813	3 081	36 230 680	19 838	41 857 493	22 919
Forêts, Faune et Parcs	5 040 785	2 760	3 224 297	1 765	8 265 082	4 526
Immigration, Francisation et Intégration	3 269 935	1 790			3 269 935	1 790
Justice	11 930 712	6 533	2 372 248	1 299	14 302 960	7 832
Région de la Capitale nationale			87 626	48	87 626	48
Relations internationales et francophonie	1 065 647	584	46 306	25	1 111 953	609
Santé et Services sociaux	5 866 517	3 212	507 957 163	278 135	513 823 680	281 347
Sécurité publique	29 538 674	16 174	625 921	343	30 164 595	16 517
Tourisme	372 663	204	1 001 880	549	1 374 543	753
Transports	22 498 600	12 319	1 477 761	809	23 976 361	13 128
Travail, Emploi et Solidarité sociale	21 903 692	11 993	26 019	14	21 929 711	12 008
Consommation d'effectifs en 2022-2023	135 924 204	74 426	896 608 156	490 942	1 032 532 360	565 368

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les données sont présentées conformément à la structure budgétaire 2022-2023.

ANNEXE 1

Consommation des effectifs 2022-2023 Loi sur la fonction publique

Affaires municipales et Habitation 1 058 892 580 Affaires municipales du Québec 147 758 81 Régie du bâtiment du Québec 588 564 322 Société d'habitation du Québec 588 564 322 Tribunal administratif du logement 444 322 243 Total Affaires municipales et Habitation 3 270 569 179 Agriculture, Pêcheries et Alimentation 2 434 888 1 333 Commission de protection du territoire agricole du Québec 1075 505 60 La Financière agricole du Québec 64 615 35 Agriculture, Pêcheries et Alimentation 3 766 508 206 Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec 64 615 35 A Financière agricole du Québec 64 615 35 Total Agriculture, Pêcheries et Alimentation 3 600 20 Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec 60 07 21 32 Conseil du trêsor et Administration gouvernementale 1 20 7113 661 Conseil du trêsor et Administration gouvernementale 1 86 772 102 Conseil du Secutif 2 38 426		Heures rémunérées	ETC
Commission municipale du Québec 147758 81 Régie du bâtiment du Québec 1031033 565 Société d'habitation du Québec 588 664 322 Tribunal administratif du logement 444 322 243 Total Affaires municipales et Habitation 370 585 1791 Agriculture, Pêcheries et Alimentation 2434 898 1333 Commission de protection du territoire agricole du Québec 1795 103 600 Agie des marchés agricoles et alimentaires du Québec 64 615 35 Total Agriculture, Pêcheries et Alimentation 376 505 20 Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec 64 615 35 Agriculture, Pêcheries et Alimentation 76 600 66 66 Conseil du trésor et Administration gouvernementale 1207 11 66 60 721 220	Affaires municipales et Habitation		
Régie du bâtiment du Québec 1031 033 565 Société d'habitation du Québec 586 544 322 Tribunal administratif du logement 444 322 243 Total Affaires municipales et Habitation 3 270 569 1791 Agriculture, Pêcheries et Alimentation 2 434 898 1333 Commission de protection du territoire agricole du Québec 1095 103 600 La Financière agricole du Québec 1095 103 600 Régie des marchés agricoles et alimentation 3 766 508 2062 Régie des marchés agricoles et alimentation 3 766 508 2062 Conseil du trésor et Administration gouvernementale 1 207 113 661 Centre d'acquisitions gouvernementales 600 721 329 Conseil du trésor et Administration gouvernementale 1 207 113 661 Centre d'acquisitions gouvernementales 600 721 329 Commission de la fonction publique 59 910 33 Total Conseil du trésor et Administration gouvernementale 1 220 41 225 Commission de la forction publique 3 23 50 1 225 Comseil exécutif	Affaires municipales et Habitation	1 058 892	580
Société d'habitation du Québec 588 564 322 Tribunal administratif du logement 444 322 243 Total Affaires municipales et Habitation 3270 568 1791 Agriculture, Pêcheries et Alimentation 2 434 898 1 333 Commission de protection du territoire agricole du Québec 1 71 892 94 La Financière agricole du Québec 1 95 103 600 Régie des marchés agricoles et alimentatires du Québec 64 615 35 Total Agriculture, Pêcheries et Alimentation 3 66 68 2 62 Conseil du trésor et Administration gouvernementale 1 207 113 661 Conseil du trésor et Administration gouvernementale 1 207 113 661 Contre d'acquisitions gouvernementales 6 00 721 329 Commission de la fonction publique 59 910 33 Total Conseil du trésor et Administration gouvernementale 1 867 772 1 022 Commission de la fonction publique 59 910 33 Total Conseil du trésor et Administration gouvernementale 2 236 426 1 225 Conseil du Secutif 2 236 426 1 225 Conseil	Commission municipale du Québec	147 758	81
Tribunal administratif du logement 444 322 243 Total Affaires municipales et Habitation 3 270 569 1791 Agriculture, Pêcheries et Alimentation 2 434 898 1 333 Commission de protection du territorier agricole du Québec 1 095 103 600 Régie des marchés agricoles et alimentatires du Québec 64 615 35 Total Agriculture, Pêcheries et Alimentation 3 766 508 2 062 Conseil du trésor et Administration gouvernementale 1 207 113 661 Conseil du trésor et Administration gouvernementale 600 721 329 Commission de la fonction publique 59 910 33 Total Conseil du trésor et Administration gouvernementale 1 867 772 1 023 Commission de la fonction publique 59 910 33 Total Conseil du trésor et Administration gouvernementale 2 236 426 1225 Conseil exécutif 2 236 426 1225 Conseil exécutif 2 380 335 1 303 Culture et Communications 7 16 887 393 Culture et Communications 7 24 440 397 Cybersécurité et Numérique	Régie du bâtiment du Québec	1 031 033	565
Total Affaires municipales et Habitation 3 270 569 1 791 Agriculture, Pêcheries et Alimentation 2 434 898 1 333 Agriculture, Pêcheries et Alimentation 2 434 898 1 333 Commission de protection du territoire agricole du Québec 171 892 94 La Financière agricole du Québec 1095 103 600 Régie des marchés agricoles et alimentarises du Québec 646 15 35 Total Agriculture, Pêcheries et Alimentation 3 766 508 2 062 Conseil du trésor et Administration gouvernementale 1 207 113 661 Conseil du trésor et Administration gouvernementale 600 721 329 Commission de la fonction publique 59 910 33 Total Conseil du trésor et Administration gouvernementale 1 867 772 1 023 Commission d'accès à l'information gouvernementale 2 236 426 1 225 Conseil exécutif 2 236 426 1 225 Conseil exécutif 2 380 335 1 303 Culture et Communications 716 887 393 Culture et Communications 716 887 393 Conseil du patrimoine culturel du Qué	Société d'habitation du Québec	588 564	322
Agriculture, Pêcheries et Alimentation 2 434 898 1 333 Agriculture, Pêcheries et Alimentation 2 434 898 1 333 Commission de protection du territoire agricole du Québec 1 77 892 94 La Financière agricole du Québec 1 095 103 600 Régle des marchés agricoles et alimentaires du Québec 64 615 35 Total Agriculture, Pêcheries et Alimentation 3 76 6508 2 062 Conseil du trésor et Administration gouvernementale 1 207 113 661 Centre d'acquisitions gouvernementales 600 721 329 Commission de la fonction publique 59 910 33 Total Conseil du trésor et Administration gouvernementale 1 867 772 1 023 Commission de la fonction publique 59 910 33 Total Conseil exécutif 2 236 426 1 225 Conseil exécutif 2 236 426 1 225 Conseil exécutif 3 83 1 303 Culture et Communications 7 16 887 393 Collet et Communications 7 16 887 393 Conseil du patrimoine culturel du Québec 7 553 4 <	Tribunal administratif du logement	444 322	243
Agriculture, Pêcheries et Alimentation 2 434 898 1 333 Commission de protection du territoire agricole du Québec 1 171 892 94 La Financière agricole du Québec 1 695 135 35 Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec 64 615 35 Total Agriculture, Pêcheries et Alimentation 3 766 508 2 062 Conseil du trésor et Administration gouvernementale 1 207 113 661 Contre d'acquisitions gouvernementales 600 721 329 Centre d'acquisitions gouvernementales 600 721 329 Commission de la fonction publique 59 910 33 Total Conseil exécutif 2 364 26 1 225 Conseil exécutif 2 380 335 1 303 Conseil exécutif 2 380 335 1 303 Culture et Communications 716 887 393 Culture et Communications 776 887 393 Cunseil du patrimoine culturel du Québec 7 553 4 Total Culture et Communications 724 440 397 Cybersécurité et Numérique 694 199 380 Fonds de la	Total Affaires municipales et Habitation	3 270 569	1 791
Commission de protection du territoire agricole du Québec 171 892 94 La Financière agricole du Québec 1095 103 600 Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec 64 615 35 Total Agriculture, Pêcheries et Alimentation 3766 508 2 062 Conseil du trésor et Administration gouvernementale 1 207 113 661 Centre d'acquisitions gouvernementales 59 910 33 Commission de la fonction publique 59 910 33 Total Conseil du trésor et Administration gouvernementale 1 867 772 1 023 Commission de la fonction publique 59 910 33 Total Conseil exécutif 2 236 426 1 225 Conseil exécutif 2 328 335 1 225 Commission d'accès à l'information 143 909 7 6 Total Conseil exécutif 2 380 335 1 303 Culture et Communications 716 887 393 Conseil du patrimoine culturel du Québec 7 553 4 Total Culture et Communications 724 440 397 Cybersécurité et Numérique 694 199 380	Agriculture, Pêcheries et Alimentation		
La Financière agricole du Québec 1 095 103 600 Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec 64 615 35 Total Agriculture, Pêcheries et Alimentation 3 766 508 2 062 Conseil du trésor et Administration gouvernementale 1 207 113 661 Centre d'acquisitions gouvernementales 600 721 329 Commission de la fonction publique 59 910 33 Total Conseil du trésor et Administration gouvernementale 1 867 772 1 023 Commission de la fonction publique 59 910 33 Total Conseil exécutif 2 236 426 1 225 Commission d'accès à l'information 143 909 79 Total Conseil exécutif 2 380 335 1 303 Culture et Communications 7 16 887 393 Culture et Communications 7 16 887 393 Conseil du patrimoine culturel du Québec 7 553 4 Total Culture et Communications 724 440 397 Cybersécurité et Numérique 69 4 199 380 Fonds de la cybersécurité et du numérique 2 599 359 1 423	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2 434 898	1 333
Régie des marchés agricoles et alimentatires du Québec 64 615 35 Total Agriculture, Pêcheries et Alimentation 3 766 508 2 062 Conseil du trésor et Administration gouvernementale 1 207 113 661 Conseil du trésor et Administration gouvernementales 600 721 329 Centre d'acquisitions gouvernementales 600 721 329 Commission de la fonction publique 59 910 33 Total Conseil ut trésor et Administration gouvernementale 1 867 772 1 023 Conseil exécutif 2 236 426 1 225 Commission d'accès à l'information 143 909 79 Total Conseil exécutif 2 380 335 1 303 Culture et Communications 716 887 393 Conseil du patrimoine culturel du Québec 7 553 4 Total Culture et Communications 716 887 393 Conseil du patrimoine culturel du Québec 7 553 4 Total Euleure et Numérique 694 199 380 Cybersécurité et Numérique 694 199 380 Fonds de la cybersécurité et Numérique 2 599 359 1 423 </td <td>Commission de protection du territoire agricole du Québec</td> <td>171 892</td> <td>94</td>	Commission de protection du territoire agricole du Québec	171 892	94
Total Agriculture, Pécheries et Alimentation 3 766 508 2 062 Conseil du trésor et Administration gouvernementale 1 207 113 661 Centre d'acquisitions gouvernementales 600 721 329 Commission de la fonction publique 59 910 33 Total Conseil du trésor et Administration gouvernementale 1 867 772 1 023 Conseil exécutif 2 236 426 1 225 Commission d'accès à l'information 143 909 79 Total Conseil exécutif 2 380 335 1 303 Culture et Communications 716 887 393 Culture et Communications 716 887 393 Conseil du patrimoine culturel du Québec 7 553 4 Total Culture et Communications 724 440 397 Cybersécurité et Numérique 694 199 380 Fonds de la cybersécurité et du numérique 694 199 380 Fonds de la cybersécurité et Numérique 3 293 558 1 803 Économie et Innovation 91 079 503 Économie et Innovation 91 079 503 Conseil du statut de la femme <td>La Financière agricole du Québec</td> <td>1 095 103</td> <td>600</td>	La Financière agricole du Québec	1 095 103	600
Conseil du trésor et Administration gouvernementale 1 207 113 661 Centre d'acquisitions gouvernementales 600 721 329 Commission de la fonction publique 59 910 33 Total Conseil du trésor et Administration gouvernementale 1 867 772 1 023 Conseil exécutif 2 236 426 1 225 Conseil exécutif 2 380 335 1 303 Commission d'accès à l'information 143 909 79 Total Conseil exécutif 2 380 335 1 303 Culture et Communications 716 887 393 Culture et Communications 716 887 393 Conseil du patrimoine culturel du Québec 7 553 4 Total Culture et Communications 724 440 397 Cybersécurité et Numérique 694 199 380 Cybersécurité et Numérique 2 599 359 1 423 Total Cybersécurité et du numérique 2 599 359 1 423 Economie et Innovation 919 079 503 Economie et Innovation 910 079 503 Conseil du statut de la femme 47 619 26	Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	64 615	35
Conseil du trésor et Administration gouvernementales 1 207 113 661 Centre d'acquisitions gouvernementales 600 721 329 Commission de la fonction publique 59 910 33 Total Conseil du trésor et Administration gouvernementale 1 867 772 1 023 Conseil exécutif 2 236 426 1 225 Commission d'accès à l'information 143 909 79 Total Conseil exécutif 2 380 335 1 303 Culture et Communications 716 887 393 Conseil du patrimoine culturel du Québec 7 553 4 Total Culture et Communications 724 440 397 Cybersécurité et Numérique 694 199 380 Conseil du patrimoine culturel du Québec 7 553 4 Total Culture et Communications 724 440 397 Cybersécurité et Numérique 2 599 359 1 423 Fonds de la cybersécurité et Numérique 2 599 359 1 423 Total Cybersécurité et Numérique 9 99 79 503 Économie et Innovation 91 90 79 503 Commission de l'éthique en science e	Total Agriculture, Pêcheries et Alimentation	3 766 508	2 062
Centre d'acquisitions gouvernementales 600 721 329 Commission de la fonction publique 59 910 33 Total Conseil exécutif 1 867 772 1 023 Conseil exécutif 2 236 426 1 225 Commission d'accès à l'information 143 909 79 Total Conseil exécutif 2 380 335 1 303 Culture et Communications 716 887 39 Conseil du patrimoine culturel du Québec 7 553 4 Total Culture et Communications 724 440 397 Cybersécurité et Numérique 694 199 380 Cybersécurité et Numérique 2 599 359 1 423 Fonds de la cybersécurité et Numérique 2 599 359 1 423 Total Cybersécurité et Numérique 3 293 558 1 803 Économie et Innovation 919 079 503 Commission de l'éthique en science et en technologie 11 704 6 Éducation 1 941 933 1 063 Éducation 1 941 933 1 063 Conseil du statut de la femme 47 619 26 Conse	Conseil du trésor et Administration gouvernementale		
Commission de la fonction publique 59 910 3 Total Conseil du trésor et Administration gouvernementale 1 867 772 1 023 Conseil exécutif 2 236 426 1 225 Commission d'accès à l'information 143 909 79 Total Conseil exécutif 2 380 335 1 303 Culture et Communications 716 887 393 Conseil du patrimoine culturel du Québec 7 553 4 Total Culture et Communications 724 440 397 Cybersécurité et Numérique 694 199 380 Cybersécurité et Numérique 694 199 380 Fonds de la cybersécurité et du numérique 2 599 359 1 423 Total Cybersécurité et Numérique 9 93 782 1 803 Économie et Innovation 919 079 503 Économie et Innovation 919 079 503 Économie et Innovation 91 979 503 Éducation 930 782 510 Éducation 1 941 933 1 063 Conseil du statut de la femme 47 619 26 Conseil supérieur de	Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 207 113	661
Total Conseil du trésor et Administration gouvernementale 1 867 772 1 023 Conseil exécutif 2 236 426 1 225 Commission d'accès à l'information 143 909 79 Total Conseil exécutif 2 380 335 1 303 Culture et Communications 716 887 393 Culture et Communications 7 553 4 Conseil du patrimoine culturel du Québec 7 553 4 Total Culture et Communications 724 440 397 Cybersécurité et Numérique 694 199 380 Cybersécurité et Numérique 694 199 380 Fonds de la cybersécurité et du numérique 2 599 359 1 423 Total Cybersécurité et Numérique 939 355 1 803 Économie et Innovation 919 079 503 Commission de l'éthique en science et en technologie 11 704 6 Total Économie et Innovation 930 782 510 Éducation 1 941 933 1 063 Conseil du statut de la femme 47 619 26 Conseil supérieur de l'éducation 2 047 193 1 121	Centre d'acquisitions gouvernementales	600 721	329
Conseil exécutif 2 236 426 1 225 Commission d'accès à l'information 143 909 79 Total Conseil exécutif 2 380 335 1 303 Culture et Communications Culture et Communications 716 887 393 Conseil du patrimoine culturel du Québec 7 553 4 Total Culture et Communications 724 440 397 Cybersécurité et Numérique 694 199 380 Cobsersécurité et Numérique 694 199 380 Fonds de la cybersécurité et du numérique 2 599 359 1 423 Total Cybersécurité et Numérique 939 359 1 803 Économie et Innovation 919 079 503 Économie et Innovation 919 079 503 Commission de l'éthique en science et en technologie 11 704 6 Total Économie et Innovation 930 782 510 Éducation 1 941 933 1 063 Conseil du statut de la femme 47 619 26 Conseil supérieur de l'éducation 2 047 193 1 22 Énergie et Ressources naturelles	Commission de la fonction publique	59 910	33
Conseil exécutif 2 236 426 1 225 Commission d'accès à l'information 143 909 79 Total Conseil exécutif 2 380 335 1 303 Culture et Communications 716 887 393 Conseil du patrimoine culturel du Québec 7 553 4 Total Culture et Communications 724 440 397 Cybersécurité et Numérique 694 199 380 Cybersécurité et Numérique 2 599 359 1 423 Fonds de la cybersécurité et du numérique 2 599 359 1 423 Total Cybersécurité et Numérique 3 293 558 1 803 Économie et Innovation 919 079 503 Commission de l'éthique en science et en technologie 11 704 6 Total Économie et Innovation 930 782 510 Éducation 1 941 933 1 063 Conseil du statut de la femme 47 619 26 Conseil supérieur de l'éducation 57 641 32 Total Éducation 2 047 193 1 115 Énergie et Ressources naturelles 1 115 437 611	Total Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 867 772	1 023
Commission d'accès à l'information 143 909 79 Total Conseil exécutif 2 380 335 1 303 Culture et Communications 716 887 393 Conseil du patrimoine culturel du Québec 7 553 4 Total Culture et Communications 724 440 397 Cybersécurité et Numérique 694 199 380 Cybersécurité et Numérique 694 199 380 Fonds de la cybersécurité et du numérique 2 599 359 1 423 Total Cybersécurité et Numérique 3 293 558 1 803 Économie et Innovation 919 079 503 Commission de l'éthique en science et en technologie 11 704 6 Total Économie et Innovation 930 782 510 Éducation 1 941 933 1 063 Conseil du statut de la femme 47 619 26 Conseil supérieur de l'éducation 57 641 32 Total Éducation 2 047 193 1 115 Énergie et Ressources naturelles 1 115 437 611	Conseil exécutif		
Total Conseil exécutif 2 380 335 1 303 Culture et Communications 716 887 393 Conseil du patrimoine culturel du Québec 7 553 4 Total Culture et Communications 724 440 397 Cybersécurité et Numérique 694 199 380 Fonds de la cybersécurité et du numérique 694 199 380 Fonds de la cybersécurité et Numérique 2 599 359 1 423 Total Cybersécurité et Numérique 3 293 558 1 803 Économie et Innovation 919 079 503 Économie et Innovation 919 079 503 Commission de l'éthique en science et en technologie 11 704 6 Total Économie et Innovation 930 782 510 Éducation 1 941 933 1 063 Conseil du statut de la femme 47 619 26 Conseil supérieur de l'éducation 57 641 32 Total Éducation 2 047 193 1 121 Énergie et Ressources naturelles 1 115 437 611	Conseil exécutif	2 236 426	1 225
Culture et Communications 716 887 393 Conseil du patrimoine culturel du Québec 7 553 4 Total Culture et Communications 724 440 397 Cybersécurité et Numérique 694 199 380 Fonds de la cybersécurité et du numérique 2 599 359 1 423 Total Cybersécurité et Numérique 3 293 558 1 803 Économie et Innovation 919 079 503 Économie et Innovation 919 079 503 Commission de l'éthique en science et en technologie 11 704 6 Total Économie et Innovation 930 782 510 Éducation 1 941 933 1 063 Conseil du statut de la femme 47 619 26 Conseil supérieur de l'éducation 57 641 32 Total Éducation 2 047 193 1 121 Énergie et Ressources naturelles 1 115 437 611	Commission d'accès à l'information	143 909	79
Culture et Communications 716 887 393 Conseil du patrimoine culturel du Québec 7 553 4 Total Culture et Communications 724 440 397 Cybersécurité et Numérique 694 199 380 Fonds de la cybersécurité et du numérique 2 599 359 1 423 Total Cybersécurité et Numérique 3 293 558 1 803 Économie et Innovation 919 079 503 Économie et Innovation 919 079 503 Commission de l'éthique en science et en technologie 11 704 6 Total Économie et Innovation 930 782 510 Éducation 1 941 933 1 063 Conseil du statut de la femme 47 619 26 Conseil supérieur de l'éducation 57 641 32 Total Éducation 2 047 193 1 121 Énergie et Ressources naturelles 50 641 32 Énergie et Ressources naturelles 1 115 437 611	Total Conseil exécutif	2 380 335	1 303
Conseil du patrimoine culturel du Québec 7 553 4 Total Culture et Communications 724 440 397 Cybersécurité et Numérique 694 199 380 Cybersécurité et Numérique 2 599 359 1 423 Total Cybersécurité et Numérique 3 293 558 1 803 Économie et Innovation 919 079 503 Commission de l'éthique en science et en technologie 11 704 6 Total Économie et Innovation 930 782 510 Éducation 1 941 933 1 063 Conseil du statut de la femme 47 619 26 Conseil supérieur de l'éducation 57 641 32 Total Éducation 2 047 193 1 121 Énergie et Ressources naturelles 1 115 437 611	Culture et Communications		
Total Culture et Communications 724 440 397 Cybersécurité et Numérique 694 199 380 Fonds de la cybersécurité et du numérique 2 599 359 1 423 Total Cybersécurité et Numérique 3 293 558 1 803 Économie et Innovation 919 079 503 Économie et Innovation 919 079 503 Commission de l'éthique en science et en technologie 11 704 6 Total Économie et Innovation 930 782 510 Éducation 1 941 933 1 063 Conseil du statut de la femme 47 619 26 Conseil supérieur de l'éducation 57 641 32 Total Éducation 2 047 193 1 121 Énergie et Ressources naturelles 1 115 437 611	Culture et Communications	716 887	393
Cybersécurité et Numérique Cybersécurité et Numérique 694 199 380 Fonds de la cybersécurité et du numérique 2 599 359 1 423 Total Cybersécurité et Numérique 3 293 558 1 803 Économie et Innovation 919 079 503 Commission de l'éthique en science et en technologie 11 704 6 Total Économie et Innovation 930 782 510 Éducation 1 941 933 1 063 Conseil du statut de la femme 47 619 26 Conseil supérieur de l'éducation 57 641 32 Total Éducation 2 047 193 1 121 Énergie et Ressources naturelles 1 115 437 611	Conseil du patrimoine culturel du Québec	7 553	4
Cybersécurité et Numérique 694 199 380 Fonds de la cybersécurité et du numérique 2 599 359 1 423 Total Cybersécurité et Numérique 3 293 558 1 803 Économie et Innovation 919 079 503 Commission de l'éthique en science et en technologie 11 704 6 Total Économie et Innovation 930 782 510 Éducation 1 941 933 1 063 Conseil du statut de la femme 47 619 26 Conseil supérieur de l'éducation 57 641 32 Total Éducation 2 047 193 1 121 Énergie et Ressources naturelles 1 115 437 611	Total Culture et Communications	724 440	397
Fonds de la cybersécurité et du numérique 2 599 359 1 423 Total Cybersécurité et Numérique 3 293 558 1 803 Économie et Innovation 919 079 503 Commission de l'éthique en science et en technologie 11 704 6 Total Économie et Innovation 930 782 510 Éducation 1 941 933 1 063 Conseil du statut de la femme 47 619 26 Conseil supérieur de l'éducation 57 641 32 Total Éducation 2 047 193 1 121 Énergie et Ressources naturelles 1 115 437 611	Cybersécurité et Numérique		
Total Cybersécurité et Numérique 3 293 558 1 803 Économie et Innovation 919 079 503 Économie et Innovation 919 079 503 Commission de l'éthique en science et en technologie 11 704 6 Total Économie et Innovation 930 782 510 Éducation 1 941 933 1 063 Conseil du statut de la femme 47 619 26 Conseil supérieur de l'éducation 57 641 32 Total Éducation 2 047 193 1 121 Énergie et Ressources naturelles 1 115 437 611	Cybersécurité et Numérique	694 199	380
Économie et Innovation 919 079 503 Économie et Innovation 919 079 503 Commission de l'éthique en science et en technologie 11 704 6 Total Économie et Innovation 930 782 510 Éducation 500 500 Éducation 1 941 933 1 063 Conseil du statut de la femme 47 619 26 Conseil supérieur de l'éducation 57 641 32 Total Éducation 2 047 193 1 121 Énergie et Ressources naturelles 1 115 437 611	Fonds de la cybersécurité et du numérique	2 599 359	1 423
Économie et Innovation 919 079 503 Commission de l'éthique en science et en technologie 11 704 6 Total Économie et Innovation 930 782 510 Éducation 1 941 933 1 063 Conseil du statut de la femme 47 619 26 Conseil supérieur de l'éducation 57 641 32 Total Éducation 2 047 193 1 121 Énergie et Ressources naturelles 1 115 437 611	Total Cybersécurité et Numérique	3 293 558	1 803
Commission de l'éthique en science et en technologie 11 704 6 Total Économie et Innovation 930 782 510 Éducation 1 941 933 1 063 Conseil du statut de la femme 47 619 26 Conseil supérieur de l'éducation 57 641 32 Total Éducation 2 047 193 1 121 Énergie et Ressources naturelles 1 115 437 611	Économie et Innovation		
Total Économie et Innovation 930 782 510 Éducation 1 941 933 1 063 Éducation 47 619 26 Conseil du statut de la femme 47 619 26 Conseil supérieur de l'éducation 57 641 32 Total Éducation 2 047 193 1 121 Énergie et Ressources naturelles 1 115 437 611	Économie et Innovation	919 079	503
Éducation 1 941 933 1 063 Éducation 1 941 933 1 063 Conseil du statut de la femme 47 619 26 Conseil supérieur de l'éducation 57 641 32 Total Éducation 2 047 193 1 121 Énergie et Ressources naturelles 1 115 437 611	Commission de l'éthique en science et en technologie	11 704	6
Éducation 1 941 933 1 063 Conseil du statut de la femme 47 619 26 Conseil supérieur de l'éducation 57 641 32 Total Éducation 2 047 193 1 121 Énergie et Ressources naturelles 1 115 437 611	Total Économie et Innovation	930 782	510
Conseil du statut de la femme 47 619 26 Conseil supérieur de l'éducation 57 641 32 Total Éducation 2 047 193 1 121 Énergie et Ressources naturelles 1 115 437 611	Éducation		<u>.</u>
Conseil supérieur de l'éducation 57 641 32 Total Éducation 2 047 193 1 121 Énergie et Ressources naturelles 1 115 437 611	Éducation	1 941 933	1 063
Total Éducation2 047 1931 121Énergie et Ressources naturelles1 115 437611	Conseil du statut de la femme	47 619	26
Énergie et Ressources naturelles Énergie et Ressources naturelles 1 115 437 611	Conseil supérieur de l'éducation	57 641	32
Énergie et Ressources naturelles 1 115 437 611	Total Éducation	2 047 193	1 121
3	Énergie et Ressources naturelles		
Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques 195 590 107	Énergie et Ressources naturelles	1 115 437	611
	Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques	195 590	107

ANNEXE 1 (suite)

Consommation des effectifs 2022-2023 Loi sur la fonction publique

	Heures rémunérées	ETC
Énergie et Ressources naturelles (suite)		
Fonds des ressources naturelles (MERN)	331 530	182
Fonds d'information sur le territoire	1 014 275	555
Total Énergie et Ressources naturelles	2 656 832	1 455
Enseignement supérieur		
Enseignement supérieur	1 142 591	626
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	37 195	20
Office des professions du Québec	134 693	74
Total Enseignement supérieur	1 314 479	720
Environnement et Lutte contre les changements climatiques		
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	3 977 868	2 178
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	84 347	46
Total Environnement et Lutte contre les changements climatiques	4 062 215	2 224
Famille		
Famille	1 011 348	554
Curateur public	1 484 134	813
Total Famille	2 495 481	1 366
Finances		
Finances	1 043 577	571
Fonds de financement	24 155	13
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers	33 628	18
Institut de la statistique du Québec	782 770	429
Retraite Québec	3 742 683	2 049
Total Finances	5 626 813	3 081
Forêts, Faune et Parcs		
Forêts, Faune et Parcs	3 501 600	1 917
Fonds des ressources naturelles (MFFP)	1 539 185	843
Total Forêts, Faune et Parcs	5 040 785	2 760
Immigration, Francisation et Intégration		
Immigration, Francisation et Intégration	3 269 935	1 790
Total Immigration, Francisation et Intégration	3 269 935	1 790
Justice		
Justice	7 185 538	3 934
Conseil de la magistrature	15 393	8
Conseil supérieur de la langue française	903	0
Directeur des poursuites criminelles et pénales	2 556 661	1 400
Fonds Accès Justice	12 573	7
Fonds affecté à l'aide des personnes victimes d'infractions criminelles	30 658	17
Fonds d'aide aux actions collectives	10 724	6
Fonds des registres du ministère de la Justice	162 339	89
Fonds du Tribunal administratif du Québec	509 120	279
Magistrature et nomination des juges	667 207	365
Office de la protection du consommateur	217 585	119
Office québécois de la langue française	562 011	308
Total Justice	11 930 712	6 533

ANNEXE 1 (suite)

Consommation des effectifs 2022-2023 Loi sur la fonction publique

	Heures rémunérées	ETC
Relations internationales et Francophonie		
Relations internationales et Francophonie	1 065 647	584
Total Relations internationales et Francophonie	1 065 647	584
Santé et Services sociaux		
Santé et Services sociaux	2 586 411	1 416
Commissaire à la santé et au bien-être	39 442	22
Office des personnes handicapées du Québec	200 437	110
Régie de l'assurance maladie du Québec	3 040 227	1 665
Total Santé et Services sociaux	5 866 517	3 212
Sécurité publique		
Sécurité publique	11 717 164	6 416
Bureau des enquêtes indépendantes	91 260	50
Bureau du coroner	102 999	56
Comité de déontologie policière	24 361	13
Commissaire à la déontologie policière	76 637	42
Commission québécoise des libérations conditionnelles	77 742	43
Fonds des services de police	10 809 117	5 919
Régie des alcools, des courses et des jeux	364 733	200
Sûreté du Québec	6 274 661	3 436
Total Sécurité publique	29 538 674	16 174
Tourisme		
Fonds de partenariat touristique	372 663	204
Total Tourisme	372 663	204
Transports		
Transports	2 357 578	1 291
Commission des transports du Québec	182 739	100
Fonds aérien	464 727	254
Fonds de gestion de l'équipement roulant	748 802	410
Fonds des réseaux de transport terrestre	11 271 927	6 172
Société de l'assurance automobile du Québec	7 472 827	4 092
Total Transports	22 498 600	12 319
Travail, Emploi et Solidarité sociale		
Travail, Emploi et Solidarité sociale	11 977 091	6 558
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	8 987 040	4 921
Conseil de gestion de l'assurance parentale	22 852	13
Fonds du Tribunal administratif du travail	916 710	502
Total Travail, Emploi et Solidarité sociale	21 903 692	11 993
Total - Loi sur la fonction publique	135 924 204	74 426

¹ Les données sont présentées conformément à la structure budgétaire 2022-2023.

ANNEXE 2

Consommation des effectifs 2022-2023 Hors fonction publique

(en neures remunerees et en ETC)	Heures rémunérées	ETC
Agriculture, Pêcheries et Alimentation		
Institut de technologie agroalimentaire du Québec	467 961	256
Total Agriculture, Pêcheries et Alimentation	467 961	256
Conseil du trésor et Administration gouvernementale		
Autorité des marchés publics	309 027	169
Société québécoise des infrastructures	2 597 167	1 422
Total Conseil du trésor et Administration gouvernementale	2 906 194	1 591
Conseil exécutif		
Centre de la francophonie des Amériques	28 412	16
Total Conseil exécutif	28 412	16
Culture et Communications		
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	1 043 263	571
Conseil des arts et des lettres du Québec	145 497	80
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	357 227	196
Musée d'Art contemporain de Montréal	105 985	58
Musée de la Civilisation	415 888	228
Musée national des beaux-arts du Québec	267 619	147
Société de développement des entreprises culturelles	246 429	135
Société de la Place des Arts de Montréal	315 747	173
Société de télédiffusion du Québec	429 239	235
Société du Grand Théâtre de Québec	115 501	63
Total Culture et Communications	3 442 395	1 885
Économie et Innovation		
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	74 141	41
Fonds de recherche du Québec - Santé	83 214	46
Fonds de recherche du Québec - Société et culture	63 963	35
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	70 047	38
Total Économie et Innovation	291 365	160
Éducation		
Centres de services scolaires et commissions scolaires	249 210 023	136 456
Institut national des mines	11 767	6
Total Éducation	249 221 790	136 463
Énergie et Ressources naturelles		
Hydro-Québec	42 840 473	23 458
Régie de l'énergie	166 290	91
Société de développement de la Baie-James	198 379	109
Société du Plan Nord	133 532	73
Total Énergie et Ressources naturelles	43 338 674	23 730
Enseignement supérieur		
Cégeps	43 157 942	23 631
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	557 630	305
Total Enseignement supérieur	43 715 572	23 937

ANNEXE 2 (suite)

Consommation des effectifs 2022-2023 Hors fonction publique

	Heures rémunérées	ETC
Environnement et Lutte contre les changements climatiques		
Société québécoise de récupération et de recyclage	145 892	80
Total Environnement et Lutte contre les changements climatiques	145 892	80
Finances		
Agence du revenu du Québec	21 773 593	11 922
Autorité des marchés financiers	1 482 249	812
Financement-Québec	12 788	7
Loto-Québec	1 761 212	964
Société des alcools du Québec	11 200 838	6 133
Total Finances	36 230 680	19 838
Forêts, Faune et Parcs		
Fondation de la faune du Québec	41 963	23
Société des établissements de plein air du Québec	3 182 334	1 743
Total Forêts, Faune et Parcs	3 224 297	1 765
Justice		
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	322 685	177
Commission des services juridiques	1 806 197	989
Société québécoise d'information juridique	243 366	133
Total Justice	2 372 248	1 299
Région de la Capitale nationale		
Commission de la capitale nationale du Québec	87 626	48
Total Région de la Capitale nationale	87 626	48
Relations internationales et francophonie		
Office Québec-Monde pour la jeunesse	46 306	25
Total Relations internationales et francophonie	46 306	25
Santé et Services sociaux		
Centres intégrés de santé et de services sociaux, centres intégrés universitaires. de santé et de services sociaux, établissements publics	496 990 515	272 130
Conseil régional institué par la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris	3 858 642	2 113
Corporation d'urgences-santé	2 675 764	1 465
Héma-Québec	2 716 596	1 487
Institut national de santé publique du Québec	1 277 496	699
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	438 150	240
Total Santé et Services sociaux	507 957 163	278 13
Sécurité publique		
École nationale de police du Québec	599 277	328
École nationale des pompiers du Québec	26 644	15
Total Sécurité publique	625 921	343

ANNEXE 2 (suite)

Consommation des effectifs 2022-2023 Hors fonction publique

(en heures rémunérées et en ETC)1

	Heures rémunérées	ETC
Tourisme		
Société du Centre des congrès de Québec	123 110	67
Société du Palais des congrès de Montréal	303 791	166
Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique	574 979	315
Total Tourisme	1 001 880	549
Transports		
Société des Traversiers du Québec	1 477 761	809
Total Transports	1 477 761	809
Travail, Emploi et Solidarité sociale		
Office de la sécurité économique des chasseurs cris	26 019	14
Total Travail, Emploi et Solidarité sociale	26 019	14
Total - Hors fonction publique	896 608 156	490 942

¹ Les données sont présentées conformément à la structure budgétaire 2022-2023.

ANNEXE 3

Dénombrement redressé des effectifs des organismes publics^{1,2} (en ETC)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024 ³ (prévision)
Catégories				
Personnel d'encadrement	27 687	28 619	29 724	31 125
Personnel professionnel	93 102	98 897	103 154	108 277
Personnel infirmier	71 110	71 806	72 424	73 426
Personnel enseignant	81 921	84 259	86 667	88 336
Personnel de bureau, technicien et assimilé	212 021	220 124	221 091	226 438
Agents de la paix	11 271	11 354	11 468	11 740
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	52 302	52 509	51 970	52 299
Étudiants et stagiaires	2 388	3 069	3 300	3 632
Consommation d'effectifs- dénombrement	551 802	570 636	579 798	595 274
Moins : Effectifs exclus du contrôle ⁴	(11 840)	(12 665)	(14 430)	(15 019)
Consommation d'effectifs - contrôle	539 962	557 971	565 368	580 255 ⁵

Les données étant arrondies, la somme inscrite à chaque catégorie peut ne pas correspondre au total.

Pour le dénombrement des effectifs des Université du Québec et ses universités constituantes ainsi que des instituts de recherche et écoles supérieures, les données correspondent à la période du 1^{er} mai au 30 avril de chacun des exercices financiers. Aucun ajustement n'a été apporté à ces données.

³ La période couverte comporte 260 jours ouvrables. Des ajustements ont été apportés afin de ramener les données des effectifs sur une base comparable de 261 jours ouvrables.

⁴ Du point de vue du contrôle des effectifs, l'Assemblée nationale et les personnes désignées par cette dernière, l'Université du Québec et ses universités constituantes, les instituts de recherche et écoles supérieures, les commissions scolaires visées par la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis, de même que le Commissaire à la lutte contre la corruption et Investissement Québec sont exclus. Sont également exclues les heures rémunérées concernant le personnel embauché pour combler un emploi étudiant ou pour effectuer un stage dans les ministères et les organismes assujettis à la Loi sur la fonction publique.

Pour une meilleure comparaison, la prévision de la consommation 2023-2024 exclut l'impact de la non-consommation d'effectifs découlant des grèves estimé à 8 375 ETC.

ANNEXE 3 (suite)

Du point de vue du dénombrement, les organismes publics comprennent :

- les ministères et les organismes budgétaires et autres que budgétaires assujettis ou non à la Loi sur la fonction publique;
- l'Université du Québec et ses universités constituantes, les instituts de recherche et les écoles supérieures;
- les cégeps, les centres de services scolaires et les commissions scolaires;
- les centres intégrés de santé et de services sociaux, les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, les établissements publics de santé et de services sociaux de même que le conseil régional institué par la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5);
- les sociétés d'État.

Sont exclus du dénombrement les effectifs de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière ainsi que les établissements privés conventionnés visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2).

ANNEXE 4

LEXIQUE

Niveau d'effectifs : niveau maximal d'heures rémunérées qu'un organisme doit respecter.

Heures rémunérées : nombre d'heures travaillées et heures effectuées en temps supplémentaire.

Heures travaillées: nombre d'heures associées au corps d'emploi dans les conditions de travail duquel sont déduites les périodes de congé sans traitement (autres que celles décrites au paragraphe suivant) et d'aménagement de temps de travail entraînant une diminution du nombre d'heures. Pour le personnel dont le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme détermine l'horaire de travail, le nombre d'heures travaillées est réputé être de 35 heures par semaine.

Sont également considérées dans les heures travaillées les périodes où l'employé reçoit de l'assurance-salaire ou des indemnités pour accident de travail ou pour maladie professionnelle, celles où il est en retrait préventif ou bénéficie de périodes de congé liées aux dispositions des droits parentaux, de même que celles où il est en préretraite (totale ou partielle).

Heures effectuées en temps supplémentaire : heures payées au-delà des heures habituelles du corps d'emploi. Les heures payées à taux majoré sont comptabilisées de la même manière que les heures supplémentaires payées à taux simple.

ETC: nombre d'heures rémunérées converti en équivalent temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine. Pour ce faire, le total des heures rémunérées est divisé par 1 826,3.

APPENDICE

APPENDICE A INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES

Cet appendice présente l'évolution des principaux indicateurs économiques et budgétaires du Québec depuis l'exercice financier 2015-2016, soit pour une période de 10 ans. Il se compose de trois tableaux présentant :

- l'évolution des dépenses de programmes, du service de la dette et des dépenses budgétaires;
- l'évolution au Québec de certains indicateurs spécifiques;
- les dépenses par portefeuille.

A.1 Évolution des dépenses de programmes, du service de la dette et des dépenses budgétaires 1

	Dépenses de _l	programmes	Service de la dette		Dépenses budgétaires	
	M\$	Variation en %	М\$	Variation en %	M\$	Variation en %
2015-2016	67 134	0,3	7 955	(2,3)	75 089	(0,0)
2016-2017	69 492	3,5	7 535	(5,3)	77 027	2,6
2017-2018	72 746	4,7	7 161	(5,0)	79 907	3,7
2018-2019	76 518	5,2	6 664	(6,9)	83 182	4,1
2019-2020	86 665	13,3	5 473	(17,9)	92 138	10,8
2020-2021	102 089	17,8	5 437	(0,7)	107 526	16,7
2021-2022	113 576	11,3	6 403	17,8	119 979	11,6
2022-2023	118 301	4,2	7 271	13,6	125 572	4,7
2023-2024 ²	116 752	(1,3)	6 214	(14,5)	122 966	(2,1)
2024-2025 ²	124 272	6,4	6 433	3,5	130 705	6,3

¹ Les dépenses budgétaires excluent les entités consolidées. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Prévisions

A.2

Évolution au Québec de certains indicateurs spécifiques^{1,2}

		Taux de	Taux	Dépenses de programmes		nmes
	Population	croissance du PIB ⁴	d'inflation au Canada⁵	en %	par h	abitant
	en milliers ³	en %	en %	du PIB	en \$	variatior en %
2015-2016	8 176	2,9	1,1	17,3	8 211	0,3
2016-2017	8 225	3,0	1,4	17,4	8 449	2,8
2017-2018	8 293	4,9	1,6	17,4	8 772	3,7
2018-2019	8 387	5,0	2,3	17,4	9 123	3,9
2019-2020	8 483	4,6	1,9	18,8	10 216	10,7
2020-2021	8 551	(1,8)	0,7	22,6	11 939	14,4
2021-2022	8 572	11,6	3,4	22,6	13 250	9,9
2022-2023	8 672	8,4	6,8	21,7	13 641	2,9
2023-2024 ⁶	8 875	3,9	3,9	20,6	13 156	(3,7)
2024-2025 ⁶	9 124	4,0	2,7	21,1	13 620	3,4

¹ Les données étant arrondies, les montants inscrits peuvent ne pas correspondre au total.

² L'information concernant les données économiques provient de l'Institut de la statistique du Québec, de Statistique Canada et du ministère des Finances.

³ Population au 1^{er} juillet de l'exercice financier considéré

⁴ Le PIB est calculé sur une base nominale en prenant la moyenne annuelle pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'exercice financier considéré.

⁵ Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'exercice financier considéré

⁶ Prévisions

A.3

Dépenses par portefeuille¹
(en millions de dollars)

	Budget de dépenses	Dépense probable	Dé	penses réell	es
	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Assemblée nationale	190	186	167	143	143
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	152	147	230	121	104
Affaires municipales et Habitation	3 043	3 207	4 135	3 194	3 606
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 237	1 218	1 171	1 142	1 064
Conseil du trésor et Administration gouvernementale ²	18 354	12 373	2 789	1 155	1 191
Conseil exécutif ²	717	819	785	607	1 132
Culture et Communications	895	916	1 069	1 111	1 162
Cybersécurité et Numérique ²	124	151	118	51	34
Économie, Innovation et Énergie	1 545	1 828	1 702	1 631	1 823
Éducation	18 700	17 595	23 120	18 575	17 023
Emploi et Solidarité sociale	5 095	5 171	4 978	4 330	4 436
Enseignement supérieur	8 822	8 471	8 988	8 009	7 635
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	542	556	534	690	496
Famille	3 512	3 927	3 506	3 568	3 011
Finances ²	202	154	152	220	488
Immigration, Francisation et Intégration ²	731	548	492	365	338
Justice	1 596	1 525	1 364	1 244	1 099
Langue française	68	65	54	51	56
Relations internationales et Francophonie	169	172	168	177	141
Ressources naturelles et Forêts	519	722	526	526	590
Santé et Services sociaux ²	53 638	52 248	56 726	55 782	51 458
Sécurité publique	2 002	2 107	2 035	1 786	1 784
Tourisme	219	244	364	367	357
Transports et Mobilité durable	2 764	2 357	3 085	8 683	2 853
Travail	36	47	44	47	64
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	(600)	-	-	-	-
Changement d'application de norme comptable ³	-	-	-	-	-
Dépenses de programmes	124 272	116 752	118 301	113 576	102 089
Service de la dette	6 433	6 214	7 271	6 403	5 437
Dépenses budgétaires	130 705	122 966	125 572	119 979	107 526

Les dépenses par portefeuille sont présentées selon la structure budgétaire 2024-2025. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total. À noter que le reclassement des dépenses par portefeuille n'est pas définitif. Des discussions additionnelles pourraient faire varier la répartition de ces dépenses.

² Le budget de dépenses 2024-2025 de ce portefeuille contient une ou des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres portefeuilles et les dépenses qui y sont comptabilisées dans les exercices financiers antérieurs sont diminuées en raison de tels transferts.

	Dépenses réelles				
	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Assemblée nationale	133	138	135	135	130
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	100	183	99	88	88
Affaires municipales et Habitation	2 577	1 980	1 930	1 777	1 749
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 014	942	885	846	867
Conseil du trésor et Administration gouvernementale ²	1 967	849	738	870	871
Conseil exécutif ²	588	428	385	359	350
Culture et Communications	880	785	807	718	691
Cybersécurité et Numérique ²	11	7	7	6	6
Économie, Innovation et Énergie	2 707	1 325	895	1 051	606
Éducation	13 974	12 483	11 417	10 739	10 407
Emploi et Solidarité sociale	4 474	4 414	4 300	4 297	4 318
Enseignement supérieur	7 235	6 909	6 595	6 356	6 231
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	397	366	448	281	271
Famille	2 879	2 576	2 518	2 519	2 543
Finances ²	364	268	227	111	125
Immigration, Francisation et Intégration ²	331	208	221	169	150
Justice	1 068	1 001	926	862	868
Langue française	28	29	26	25	24
Relations internationales et Francophonie	138	135	144	129	109
Ressources naturelles et Forêts	441	461	482	382	340
Santé et Services sociaux ²	40 225	38 191	36 731	35 427	34 300
Sécurité publique	1 729	1 643	1 568	1 425	1 329
Tourisme	210	194	213	147	122
Transports et Mobilité durable	1 072	840	686	635	658
Travail	88	31	34	29	31
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	-	-	-	-	-
Changement d'application de norme comptable ³	2 035	132	329	109	(50)
Dépenses de programmes	86 665	76 518	72 746	69 492	67 134
Service de la dette	5 473	6 664	7 161	7 535	7 955
Dépenses budgétaires	92 138	83 182	79 907	77 027	75 089

³ Il s'agit de l'impact du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transferts. Le détail par portefeuille n'est pas disponible. Pour les exercices 2018-2019 et antérieurs, seul l'impact consolidé a été considéré.

